

Profil

La Banque HSBC Canada, filiale de la société HSBC Holdings plc, est le chef de file des banques internationales au Canada. Avec un actif de 2 693 milliards de dollars américains au 31 décembre 2012, le Groupe HSBC, qui compte environ 6 600 bureaux répartis dans 81 pays et territoires, se classe parmi les consortiums de services bancaires et financiers les plus importants au monde.

Table des matières

	Profil (deuxième de couverture)
1	Renseignements à l'intention des actionnaires
1	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
2	Message du président et chef de la direction
3	Rapport de gestion
3	Sommaire des résultats financiers des cinq derniers exercices
4	Base d'établissement de l'information financière
4	Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS
5	Aperçu
5	Le Groupe HSBC
6	Notre orientation stratégique et nos principales réalisations en 2012
9	Perspectives économiques pour 2013
10	Analyse des résultats financiers de l'exercice 2012
19	Analyse des résultats financiers du quatrième trimestre de 2012
26	Sommaire trimestriel des comptes consolidés résumés de résultat
27	Principales méthodes comptables et incidence des estimations et de l'exercice du jugement
30	Changements de 2012 concernant la comptabilisation et la présentation de l'information
31	Arrangements hors bilan
31	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière
32	Transactions entre parties liées
33	Dividendes
33	Cotes de crédit
33	Gestion des risques
63	États financiers consolidés
64	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
65	Rapport des auditeurs indépendants
71	Notes afférentes aux états financiers consolidés
136	Réseau international du Groupe HSBC
136	Filiales de la Banque HSBC Canada
	Comité de direction (troisième de couverture)
	Conseil d'administration (troisième de couverture)

Dates d'inscription et de versement des dividendes sur actions privilégiées en 2013, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration :

<i>Inscription</i>	<i>Versement</i>
15 mars	31 mars
14 juin	30 juin
13 septembre	30 septembre
13 décembre	31 décembre

Les dates de distribution se rapportant aux titres HSBC HaTS^{MC} sont le 30 juin et le 31 décembre.

Désignation de dividendes déterminés

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et dans les années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX :

Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E8
Tél. : 604-685-1000
Télé. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9
Tél. : 416-868-8000
Télé. : 416-868-3800

Demandes des médias :

Vancouver (en anglais) 604-641-2973
Toronto (en anglais) 416-868-3878
Toronto (en français) 416-868-8282

ADRESSE INTERNET :

www.hsbc.ca

LES TITRES DE LA BANQUE HSBC CANADA SONT INSCRITS À LA BOURSE DE TORONTO :

Banque HSBC Canada
Actions privilégiées de catégorie 1, série C (HSB.PR.C)
Actions privilégiées de catégorie 1, série D (HSB.PR.D)
Actions privilégiées de catégorie 1, série E (HSB.PR.E)

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES :

Computershare Investor Services Inc.
Shareholder Service Department
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253

PERSONNES-RESSOURCES :

Les actionnaires doivent aviser notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Investor Services Inc., par écrit, de tout changement d'adresse.

Pour toute demande de renseignements, les actionnaires doivent s'adresser au service des relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada
Shareholder Relations
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2

Service des relations avec les actionnaires :

Chris Young 604-642-4389
Harry Krentz 604-641-1013

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs, dont des énoncés concernant les activités de la banque et les actions qu'elle posera. Ces énoncés peuvent être reconnus par le fait qu'ils ne sont pas formellement liés à des faits passés ou actuels. En outre, ils comportent souvent des mots ou des expressions comme « s'attendre à », « estimer », « prévoir », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « être d'avis que » et d'autres mots ou expressions similaires relatifs aux exposés sur son rendement financier et d'exploitation futur. Les énoncés contenus dans le présent document comprennent, notamment, ceux qui figurent dans les rubriques suivantes : Message du président et chef de la direction, à la page 2, Perspectives économiques pour 2013, aux pages 9 et 10, et Avantages du personnel futurs, à la page 29. De par leur nature, ces énoncés comportent un certain nombre de risques inhérents et d'incertitudes et nous amènent à poser plusieurs hypothèses de sorte que les résultats réels pourraient différer des résultats prévus. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces énoncés car nos résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes exprimées dans les énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Parmi ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prévoir, figurent le risque lié à la gestion du capital, le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque lié à la structure et le risque opérationnel. Ces facteurs de risque sont décrits dans la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion 2012. Les facteurs de risque comprennent également l'incidence des modifications apportées aux lois et aux règlements, y compris ceux liés à la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et aux règlements édictés et qui seront édictés aux termes de cette loi, aux normes mondiales du Comité de Bâle sur la supervision bancaire liées à la réforme visant le capital et les liquidités et à la réforme concernant les dérivés hors cote au Canada, les changements d'ordre technologique et les mesures de protection; l'évolution des marchés financiers internationaux; l'effet des modifications dans les politiques monétaires et économiques des gouvernements; les fluctuations des taux d'intérêt; les taux d'inflation et la conjoncture commerciale et économique générale prévalant sur les marchés au Canada et dans les régions où la banque exerce ses activités. De plus, l'industrie bancaire canadienne étant un milieu très concurrentiel, les pressions exercées sur notre marge nette d'intérêts peuvent être dues aux seules mesures prises individuellement par les banques ou d'autres institutions financières. Les fluctuations économiques peuvent également influencer les marchés boursiers et des changes et, par conséquent, nos revenus. Veuillez noter que la liste de facteurs de risque énumérés ci-dessus n'est pas nécessairement exhaustive et que d'autres incertitudes et facteurs de risque pourraient également avoir des répercussions négatives sur la situation et les résultats financiers de la banque. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document n'est valable qu'à la date de ce dernier. La banque n'est nullement tenue, et rejette expressément une telle obligation, de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs et les hypothèses, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Message du président et chef de la direction

Je suis très heureux de vous annoncer qu'en 2012, après plus de 30 ans au service des Canadiens, la Banque HSBC Canada a franchi un jalon important. En effet, nous avons enregistré, pour la première fois, un bénéfice avant impôts de plus de un milliard de dollars.

Au cours des deux dernières années, la Banque HSBC Canada a recentré ses activités et misé sur ses forces pour mieux servir sa clientèle de base, soit les entreprises et les particuliers tournés vers l'international. Malgré des conditions d'exploitation difficiles et les nombreux changements apportés à ses opérations, la HSBC a continué à offrir des résultats solides. La raison en revient principalement, selon moi, à la compétence de nos employés, au Canada, qui font montre d'un fort esprit d'équipe et ont prouvé leur engagement à mettre en œuvre la stratégie de la HSBC, tout en incarnant ses valeurs d'ouverture, de relations avec les autres et de fiabilité.

Le travail effectué ces dernières années l'a été bien sûr par une imposante équipe de personnes dévouées et talentueuses. Toutefois, je tiens à souligner, ici, les qualités de meneur de Lindsay Gordon, qui s'est retiré de ses fonctions de président et chef de la direction de la Banque HSBC Canada le 5 janvier 2013 après avoir occupé ces fonctions pendant 9 ans et avoir été au service de la HSBC pendant 25 ans. Lindsay entre dans une nouvelle période de sa vie, mais il laisse une banque qui est bien positionnée sur la voie de l'expansion.

À titre de membre du Groupe HSBC, qui est présent dans plus de 80 pays dans le monde, la Banque HSBC Canada connaît très bien le milieu des affaires internationales et ses tendances ainsi que les défis que doivent relever les entreprises canadiennes sur les marchés étrangers de même que ceux que doivent relever les entreprises internationales sur le marché canadien.

Les services aux entreprises et les services bancaires internationaux et marchés continuent de valoriser leurs atouts, d'augmenter les ventes croisées et de puiser dans les capacités et la présence uniques de la HSBC à l'échelle internationale pour servir nos clients.

Un exemple probant du soutien que nous apportons à nos clients est notre gamme de comptes d'épargne en devises, la gamme la plus complète offerte par un grand établissement financier au Canada, et à laquelle nous avons ajouté le compte en renminbis cette année.

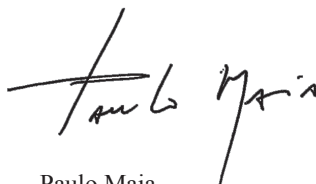
Nous sommes également fiers de la nomination de la Banque HSBC Canada à titre de Meilleure banque pour les services de gestion de trésorerie au Canada par le magazine *Euromoney*, et ce, pour la deuxième année consécutive, ainsi que de la première place décernée par Dalbar à InvestDirect HSBC au classement des firmes de courtage en ligne, en 2012, pour ce qui est du service à clientèle.

Par ailleurs, la HSBC est demeurée la société de fonds communs, propriété d'une banque, à connaître la croissance la plus rapide au Canada en 2012, avec une augmentation de son actif net de 17,7 %. La HSBC n'en a pas moins continué à investir dans ses activités de services bancaires de détail, mettant en valeur son réseau de succursales et misant sur la formation de ses employés afin de mieux répondre aux besoins complexes de ses clients tournés vers l'international.

En 2012, près de 1 200 employés de la HSBC ont intégré leurs nouveaux bureaux au Broadway Green, un centre à la fine pointe de la technologie, qui respecte les normes de développement durable, à Vancouver. À la suite de ce déménagement, environ 40 % de l'effectif canadien de la HSBC occupe maintenant des locaux neufs qui respectent les normes de la certification « Or » du programme *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED). Enfin, nous sommes fiers de figurer au Palmarès des entreprises les plus socialement responsables au Canada, en 2012, de Corporate Knights.

Le Canada fait partie des marchés de croissance qui sont une priorité pour le Groupe HSBC. Nous prévoyons que l'économie canadienne demeurera résiliente en 2013 en raison de la croissance des échanges commerciaux avec les marchés émergents et des flux de capitaux vers ces marchés, laquelle devrait toutefois être tempérée par des dépenses à la consommation plus modérées. En tant que première banque internationale au Canada, la HSBC est très bien placée pour saisir les occasions de croissance qui se présentent dans ces marchés.

C'est un honneur pour moi de diriger l'équipe HSBC au Canada, et c'est avec enthousiasme que j'entame une nouvelle année qui s'annonce prometteuse.



Paulo Maia
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 27 février 2013

Rapport de gestion

Sommaire des résultats financiers des cinq derniers exercices

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	IFRS 2012	IFRS 2011	IFRS 2010	PCGR 2009	PCGR 2008
Comptes de résultat résumés					
Produits d'intérêts nets.....	1 475	1 556	1 608	1 479	1 644
Produits de commissions.....	601	644	638	545	454
Produits de négociation nets.....	180	150	153	329	402
Autres produits opérationnels.....	137	72	187	223	104
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts	2 393	2 422	2 586	2 576	2 604
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(211)	(197)	(359)	(515)	(379)
Résultat opérationnel net.....	2 182	2 225	2 227	2 061	2 225
Charges opérationnelles.....	(1 149)	(1 273)	(1 357)	(1 323)	(1 353)
Bénéfice opérationnel.....	1 033	952	870	738	872
Quote-part du bénéfice dans les entreprises associées.....	5	4	5	–	–
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	1 038	956	875	738	872
Charge d'impôt sur le résultat.....	(277)	(252)	(257)	(207)	(253)
Bénéfice de l'exercice.....	761	704	618	531	619
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.....	690	633	531	448	573
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées.....	61	61	61	57	20
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	10	10	26	26	26
Résultat de base par action ordinaire (en dollars).....	1,38	1,27	1,06	0,90	1,09
Faits saillants financiers					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.....	5 132	4 973	4 426	4 364	4 153
Capital de base de catégorie 1 ¹	3 877	3 555	3 368	3 191	3 071
Total des actifs.....	80 714	80 068	78 017	71 337	72 049
Actifs pondérés en fonction des risques ²	36 668	35 322	34 152	37 674	41 623
Prêts et avances à des clients (déduction faite des comptes de correction de valeur).....	45 572	44 357	45 218	43 070	48 855
Comptes des clients.....	48 304	46 614	45 492	50 207	51 962
Ratios de capital (%)					
Capital de catégorie 1 ²	13,8	13,4	13,3	12,1	10,1
Capital total ²	16,0	16,0	16,0	14,9	12,5
Capital de base de catégorie 1 ¹	10,6	10,1	9,9	8,5	7,4
Ratios de rendement (%)¹					
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.....	16,8	17,0	15,5	13,1	16,6
Rendement après impôt de la moyenne du total des actifs.....	0,80	0,77	0,66	0,62	0,77
Rendement après impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques.....	1,9	1,8	1,5	1,1	1,4
Ratios de couverture du crédit (%)					
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage du total du résultat opérationnel.....	8,8	8,1	13,9	20,0	14,6
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances et acceptations à des clients.....	0,4	0,4	0,7	1,5	1,2
Total des comptes de correction de valeur en cours en pourcentage du total des prêts douteux et des acceptations à la clôture de l'exercice.....	59,9	61,3	73,1	62,4	66,0
Ratios d'efficacité et de la composition des produits (%)					
Ratio d'efficacité ¹	48,0	52,6	52,5	51,4	52,0
Ratio d'efficacité ajusté ^{1,3}	47,5	52,9	49,1	–	–
Marge nette d'intérêts.....	2,00	2,23	2,32	2,40	2,59
En pourcentage du total du résultat opérationnel ¹					
Produits d'intérêts nets.....	61,6	64,2	62,2	57,4	63,1
Produits de commissions nets.....	25,1	26,6	24,7	21,2	17,4
Produits de négociation nets.....	7,5	6,2	5,9	12,8	15,4
Ratios financiers (%)¹					
Ratio des avances à des clients aux comptes des clients.....	94,3	95,2	99,4	75,9	84,0
Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la moyenne du total des actifs.....	5,8	5,7	5,4	6,0	5,6
Actifs sous administration					
Fonds sous gestion ⁴	18 327	26 383	31 501	28 174	21 287
Biens en garde.....	1 133	967	1 303	10 721	9 221
	19 460	27 350	32 804	38 895	30 508

1 Il s'agit de montants ou de mesures non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique Utilisation de mesures non conformes aux IFRS du présent document pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

2 Calculé selon les lignes directrices énoncées par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital du Nouvel accord de Bâle. Les ratios et les actifs pondérés en fonction des risques au 31 décembre 2010 et pour les exercices antérieurs n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'adoption des IFRS au 1^{er} janvier 2011.

3 Aucun ratio d'efficacité ajusté n'a été calculé pour les exercices 2009 et 2008.

4 Les fonds sous gestion au 31 décembre 2011 comprennent les fonds gérés au sein de la division des services-conseils en courtage de plein exercice de détail, laquelle a été vendue le 1^{er} janvier 2012, soit 10,6 milliards de dollars.

Rapport de gestion (suite)

Base d'établissement de l'information financière

La Banque HSBC Canada (la « HSBC », la « banque », « nous », « notre ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme étant le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ». Le rapport de gestion est daté du 27 février 2013, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et les notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Les données comparatives de l'exercice 2010 ont été retraitées en fonction des IFRS. Avant l'adoption des IFRS, les états financiers consolidés de la banque étaient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). Les données comparatives de l'exercice 2009 et des périodes antérieures sont présentées conformément aux PCGR. Les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont tirés des états financiers consolidés ou de l'information qui a servi à les préparer. Le symbole « \$ » désigne le dollar canadien. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Les rubriques portant sur la gestion des risques qui figurent dans le présent rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés et doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les « notes » dont il est question dans le présent rapport de gestion renvoient aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Autres renseignements. Tous nos communiqués de presse portant sur des questions importantes, états financiers consolidés intermédiaires ou annuels, rapports de gestion intermédiaires ou annuels, rapports annuels et notices annuelles, toutes les attestations du chef de la direction et du chef des finances, ainsi que tous les documents d'information continue sont déposés sur SEDAR. Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus à partir de son site Web, à l'adresse www.sedar.com, ou à partir de notre site, à l'adresse www.hsbc.ca.

Données sur les titres en circulation. La note 27 présente le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2012. La note 28 a) renferme des détails sur le nombre de titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada (« HSBC HaTSMC ») en circulation au 31 décembre 2012. Après cette date et jusqu'à celle du présent rapport de gestion, aucun titre, quelle qu'en soit la nature, n'a été émis.

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour mesurer son rendement, la banque recourt à des mesures financières conformes aux IFRS ainsi qu'à des mesures financières non conformes aux IFRS. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les entreprises avertissent les lecteurs que le résultat et d'autres mesures qui ont été établis en fonction d'un référentiel comptable autre que les IFRS n'ont aucun sens normalisé aux termes des IFRS et qu'il est donc improbable qu'ils soient comparables à des mesures semblables qu'utilisent d'autres émetteurs. Les mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion, mesures que la direction surveille régulièrement, sont les suivantes :

- *Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires* – Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, ce qui est calculé à l'aide des soldes de fin de mois de ces capitaux propres de l'exercice.
- *Rendement après impôt de la moyenne des actifs* – Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par la moyenne des actifs, ce qui est calculé à l'aide des soldes moyens quotidiens de l'exercice.
- *Rendement après impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques* – Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par les soldes mensuels moyens des actifs pondérés en fonction des risques de l'exercice. Les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés selon les lignes directrices énoncées par le BSIF, conformément aux normes en matière de suffisance du capital du Nouvel accord de Bâle.
- *Ratio d'efficacité* – Calculé en divisant le total des charges opérationnelles de l'exercice par le résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de l'exercice.
- *Ratio d'efficacité ajusté* – Ratio d'efficacité ajusté de façon à exclure les profits et pertes liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur du résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.

- *Produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets en pourcentage du total du résultat opérationnel* – Produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets de l'exercice divisés par le résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de l'exercice.
- *Ratio des avances à des clients aux comptes des clients* – Prêts et avances à des clients divisés par les comptes des clients, ce qui est calculé à l'aide des soldes à la clôture de l'exercice.
- *Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la moyenne du total des actifs* – La moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires est calculée à l'aide des soldes de fin de mois du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de l'exercice et la moyenne du total des actifs est calculée en utilisant les soldes moyens quotidiens de l'exercice.
- *Capital de base de catégorie 1* – Capital de catégorie 1, diminué des participations ne donnant pas le contrôle et des actions privilégiées.
- *Ratio de capital de base de catégorie 1* – Capital de base de catégorie 1 en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques.

Aperçu

La HSBC est le chef de file des banques internationales et la septième banque en importance au Canada. Forte d'un actif total de 80,7 milliards de dollars au 31 décembre 2012, elle est présente d'un océan à l'autre. La banque, dont le siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, a été fondée en 1981. Nous avons connu une croissance interne de même qu'une expansion découlant d'acquisitions stratégiques, notre objectif étant de devenir un établissement de services financiers intégrés. Grâce à sa santé financière, sa clientèle de premier ordre et sa capacité à tirer parti de sa marque et de son réseau mondial, la banque est demeurée solide et rentable au cours de l'année écoulée. Nous offrons une gamme complète de produits et de services, notamment des services de courtage et de prise ferme, des facilités de crédit, du financement commercial, des cartes de crédit, la vente de produits de placement et des fonds sous gestion.

Le Groupe HSBC

Nous faisons partie du Groupe HSBC, dont la société mère, HSBC Holdings, a son siège social à Londres, au Royaume-Uni. Le Groupe HSBC est l'un des consortiums de services bancaires et financiers les plus importants du monde, avec un réseau international qui couvre l'Europe, la région Asie-Pacifique, les Amériques, le Moyen-Orient et l'Afrique. Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

Grâce à un réseau international qui s'appuie sur la plus haute technologie, le Groupe HSBC fournit un large éventail de services financiers par l'intermédiaire de trois secteurs d'activité, soit les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises et les services bancaires internationaux et marchés.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, y compris des exemplaires de la revue des opérations 2012 et du rapport annuel et états financiers de HSBC Holdings pour l'exercice 2012, sur le site www.hsbc.com.

Depuis plus de 150 ans, le Groupe HSBC est là où il y a de la croissance et aide ses clients à saisir les occasions qui se présentent, contribuant ainsi à la prospérité des entreprises et des économies, et aidant les gens à concrétiser leurs rêves et leurs espoirs et à réaliser leurs ambitions. Voilà notre rôle et notre raison d'être.

Le rôle que jouent les valeurs du Groupe HSBC dans ses activités quotidiennes est un élément fondamental de sa culture étant donné la conjoncture du secteur des services financiers et de l'économie en général. Cet élément revêt encore plus d'importance compte tenu de l'évolution du cadre réglementaire, du niveau de confiance des investisseurs et de l'opinion publique quant au mandat des banques. Le Groupe HSBC s'attend à ce que ses cadres et ses employés s'acquittent de leurs fonctions avec toute l'intégrité qu'elles exigent, en adoptant les valeurs suivantes :

- être fiable et faire ce qui doit être fait;
- être ouvert aux différentes idées et cultures;
- être lié aux clients du Groupe, aux organismes de réglementation, à la collectivité et les uns aux autres.

Le Groupe HSBC continue d'enrichir sa culture axée sur les valeurs en intégrant ces valeurs dans la gestion de ses affaires, ainsi que dans la gestion de l'embauche, de l'évaluation, de la reconnaissance et de la formation de son personnel.

Rapport de gestion (suite)

La stratégie globale du Groupe HSBC consiste à être le chef de file mondial des banques internationales. Le Groupe HSBC est l'une des rares banques véritablement internationales, et il se démarque par son réseau de marchés adaptés aux flux financiers internationaux, par son accès et son exposition aux marchés et entreprises en forte croissance et par son bilan solide générant des résultats positifs avec constance.

La stratégie du Groupe HSBC comporte deux volets :

- *Notre réseau au centre des connexions mondiales* Grâce à un positionnement idéal, le Groupe HSBC est en mesure de capter la croissance des flux financiers internationaux. De par notre réseau, nous accompagnons les entreprises dans leurs différentes phases de croissance et dans leur développement international, ainsi que les particuliers au gré de l'évolution de leur patrimoine. L'accès aux sources de financement locales et notre offre de produits internationale nous permettent d'offrir à ces clients des solutions différenciées, avec un résultat rentable.
- *Gestion de patrimoine et gestion de détail à l'échelle locale* Nous allons tirer parti de notre position sur les marchés en forte croissance pour saisir le potentiel de mobilité sociale et de création de valeur par l'intermédiaire de nos services de gestion de patrimoine et de services de banque privée. La HSBC investira dans les services de détail uniquement sur des marchés où elle sera à même d'atteindre une rentabilité significative.

Notre orientation stratégique et nos principales réalisations en 2012

Produits et services

Nous gérons nos activités et en faisons rapport en fonction de nos secteurs d'activité, à savoir les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et le crédit à la consommation. Nous avons fait nôtre une culture d'intégration des services qui garantit la satisfaction de la clientèle, quels que soient le produit recherché, la filiale visée ou le pays où le service est offert, grâce au vaste réseau international du Groupe HSBC.

Services aux entreprises

Les services aux entreprises se composent de deux segments, soit celui des services bancaires aux sociétés, lequel fournit des services aux grandes entreprises et à celles de taille moyenne qui ont des besoins financiers plus complexes, et celui des services aux PME. Cette structure nous permet d'élaborer des solutions véritablement adaptées aux besoins de nos clients tout en élargissant la portée de nos services à l'ensemble du secteur des services aux entreprises, et ce, qu'elles soient à propriétaire unique ou de grandes sociétés. Elle nous aide également à offrir à ces clients un soutien continu au fil de leur expansion au pays, ou ailleurs dans le monde, et garantit que nous axons nos efforts sur les segments de clientèle qui sont généralement source d'innovation et de croissance pour les économies de marché.

Les services aux entreprises ont continué de tout mettre en œuvre pour demeurer le chef de file des services internationaux aux entreprises en rehaussant leurs compétences transfrontalières, et ce, surtout grâce à des investissements visant à consolider leur présence dans le centre du Canada.

Nous portons une attention particulière à la connectivité internationale afin de répondre aux attentes de nos clients commerciaux.

- **Financement** – Nous offrons une vaste gamme d'outils de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend des protections en cas de découvert, le financement de créances, des prêts à terme et le crédit-bail.
- **Gestion des paiements et de la trésorerie** – Nous sommes un chef de file des services de paiement et de recouvrement nationaux et transfrontaliers ainsi que des services de gestion de l'encaisse et des comptes, services accessibles partout dans le monde grâce à notre plate-forme électronique *HSBCnet*.
- **Commerce international** – Nous offrons aux acheteurs ainsi qu'aux fournisseurs divers produits et services de commerce international, tels le financement des exportations, les garanties, l'encaissement documentaire et le forfaitage afin d'améliorer l'efficacité et d'atténuer les risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- **Produits de trésorerie** – Les clients des services aux entreprises font grand usage de nos produits de change, de nos dérivés et de nos produits structurés.
- **Marchés financiers et services-conseils** – Des services de mobilisation de capitaux sur les marchés de titres de créance et des actions ainsi que des services-conseils sont offerts sur demande.

- Cartes d’entreprises – En émettant des cartes, nous aidons nos clients à mieux gérer leurs liquidités, leur crédit et leurs achats.
- Canaux directs – Ils englobent les services bancaires en ligne et directs, tels les services bancaires téléphoniques, *HSBCnet* et *les Services bancaires par Internet aux entreprises*.

Parmi les développements et réalisations en 2012, signalons les suivants :

- *Meilleure banque en matière de gestion de trésorerie* – Aux termes du sondage annuel 2012 d’Euromoney portant sur la gestion de trésorerie mené auprès de gestionnaires de trésorerie, de trésoriers et de chefs des finances un peu partout dans le monde, la Banque HSBC Canada a reçu le titre de meilleur gestionnaire de trésorerie au pays en 2012, tandis que la HSBC, dans son ensemble, se voyait décerner le même titre, mais à l’échelle du globe, en 2012.
- *Services internationaux* – Nous continuons de rehausser nos compétences transfrontalières et notre connectivité internationale par l’intermédiaire des centres bancaires internationaux du Groupe HSBC. Le nombre de recommandations réussies de clients internationaux au Canada ou à l’étranger a augmenté de 25 % par rapport à l’exercice précédent.
- *Produits et fonctionnalités lancés en 2012* – L’année écoulée a été marquée par le lancement de plusieurs campagnes et produits. En tête de liste, notons l’introduction des capacités de traitement du renminbi au sein de nos services de commerce international et de nos services de gestion des paiements et de la trésorerie. Grâce à cette initiative, la HSBC fait figure de chef de file dans le domaine et est encore mieux outillée pour aider les entreprises canadiennes à faire des affaires en Chine.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l’échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d’envergure constituée d’administrations publiques, de sociétés, d’institutions ainsi que d’investisseurs privés. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Comptant des bureaux dans plus de 65 pays et ayant accès à la présence et aux capacités internationales de la HSBC, les services bancaires internationaux et marchés sont en mesure de fournir, à l’échelle mondiale, des services outre-frontière à nos plus importants clients.

Les services bancaires internationaux et marchés ont poursuivi leurs efforts afin de s’imposer comme banque internationale de choix, menant à cette fin des activités qui sont axées sur la clientèle de base et qui visent à combler ses besoins à l’échelle mondiale et offrant des produits internationaux aux clients canadiens et des produits canadiens aux clients outre-frontière.

Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de deux principaux secteurs d’activité, soit les marchés internationaux et les services bancaires internationaux. Cette structure nous permet d’axer nos efforts sur les relations et les secteurs qui reflètent le mieux le mandat du Groupe HSBC et contribue à fournir aux clients des produits et services d’une qualité constante.

- Les activités des marchés internationaux consistent en la prestation de services dans les domaines de la trésorerie et des marchés financiers. Les produits englobent les devises, les dérivés de change, de taux d’intérêt, d’obligations, de crédit, d’actions, sur produits énergétiques et autres, les titres à revenu fixe et les instruments du marché monétaire émis par des administrations publiques ou privées, les contrats à terme standardisés sur métaux précieux ou négociés en bourse, des services liés aux actions et le placement d’instruments des marchés financiers.
- Les services bancaires internationaux offrent des services de financement, de conseil et de transaction, dont les produits suivants :
 - mobilisation de capitaux, services-conseils, prêts bilatéraux et consortiaux, financement à effet de levier, financement d’acquisitions et de projets, financement structuré, crédit-bail et acceptation de dépôts de gros;
 - services de gestion des paiements et de la trésorerie à l’échelle internationale, nationale et régionale et services de commerce international à l’intention des clients qui sont de grandes entreprises.

Rapport de gestion (suite)

Parmi les développements et réalisations en 2012, signalons les suivants :

- *Marchés internationaux* – Les efforts que nous avons déployés pour rehausser la connectivité avec nos clients internes et externes, au pays et ailleurs dans le monde, se sont traduits par la hausse marquée du nombre de clients qui utilisent la gamme de produits de la HSBC associés aux marchés internationaux.
- *Services bancaires internationaux* – Nous avons tiré parti de notre réseau mondial pour tisser des liens avec des clients cibles de nos secteurs prioritaires, soit les ressources, l'énergie, les infrastructures et les institutions financières, et nous avons renforcé nos ressources et nos capacités dans ces secteurs. Nos compétences à l'international et notre approche « Joindre nos forces » ont fait en sorte que la HSBC a joué un rôle de premier plan dans plusieurs transactions transfrontalières d'envergure menées par de grandes entreprises canadiennes et d'importantes caisses de retraite canadiennes. Nous avons continué à participer activement aux transactions d'envergure sur les marchés des actions et des capitaux d'emprunt réalisées par nos principaux clients, à mener des activités de conseil sur les opérations transfrontalières et à jouer un rôle de premier plan dans des financements par emprunt outre-frontière réalisés par nos clients des secteurs public et privé au Canada.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

L'orientation stratégique des services bancaires de détail et gestion de patrimoine consiste à mettre en place des services de gestion de patrimoine de classe mondiale à l'intention des clients des services bancaires de détail, à mettre à profit l'expertise en services bancaires de détail de nos collègues dans le monde et à optimiser les rendements obtenus par l'entremise d'une saine gestion de portefeuille. Nous continuerons de miser sur la force et la réussite de la marque *HSBC Premier*, synonyme d'expertise et de produits de premier plan en matière de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine grâce à un modèle d'affaires normalisé en place aux quatre coins du globe. Notre objectif demeure le même, soit être le chef de file des banques internationales pour les clients fortunés au Canada en offrant à ceux qui sont tournés vers l'international des produits et services novateurs qui répondront à leurs besoins et objectifs financiers.

Notre approche est simple : nous entretenons des relations à long terme mutuellement avantageuses avec nos clients, en leur offrant une expertise, des produits et des services en matière de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine qui répondent à leurs besoins. Nos produits internationaux *HSBC Premier* et *HSBC Advance* sont destinés à des clients bien nantis et à des clients fortunés en émergence qui apprécient notre présence et notre portée uniques à l'échelle mondiale. Quant à nos clients qui recherchent des services bancaires courants, nous leur offrons une gamme complète de produits et services bancaires adaptée à leurs besoins locaux.

Nous offrons des produits bancaires aux particuliers, soit des comptes courants et des comptes d'épargne, des prêts hypothécaires et des prêts personnels, des cartes de crédit et des cartes de débit, des services de paiement à l'échelle locale et internationale ainsi que des services de gestion de patrimoine, notamment des produits de placement et des services de planification financière.

- *HSBC Premier* – Cet ensemble propose des services bancaires exclusifs et une reconnaissance mondiale à nos clients bien nantis ainsi qu'à leur famille immédiate qui bénéficient ainsi de l'aide d'un gestionnaire des relations bancaires attitré, de conseils de spécialistes en gestion de patrimoine et de solutions personnalisées. Les clients peuvent obtenir une assistance en cas d'urgence en voyage ainsi que des services bancaires par téléphone prioritaires et peuvent visualiser, en un coup d'œil, leurs comptes *HSBC Premier* partout dans le monde et y effectuer, sans frais, des virements de fonds.
- *HSBC Advance* – Cet ensemble fournit une gamme de produits privilégiés et de services adaptés aux besoins des clients fortunés en émergence. Il leur offre un service téléphonique exclusif, l'accès à des conseils en gestion de patrimoine ainsi que des outils en ligne de planification financière et leur permet d'avoir une vue d'ensemble de leurs comptes *HSBC Advance* et d'y effectuer des virements.
- *Solutions de gestion de patrimoine et planification financière* – Il s'agit d'un processus de planification financière conçu en fonction des besoins propres à chaque client afin d'aider celui-ci à protéger, accroître et gérer ses avoirs grâce à des produits de placement élaborés par des partenaires internes (services de gestion globale d'actifs et marchés internationaux).
- Les clients peuvent traiter avec la banque par l'entremise de nombreux canaux, tels les guichets traditionnels, les services bancaires par Internet, les centres d'appels et les terminaux libre-service.

Parmi les développements et réalisations en 2012, signalons les suivants :

- *HSBC Premier* – Notre clientèle *HSBC Premier* profite de services bancaires internationaux uniformes par l’entremise de plus de 6 000 succursales *HSBC Premier* et de 250 Centres *HSBC Premier* situés dans 46 pays.
- *HSBC Advance* – Notre clientèle *HSBC Advance* a augmenté de 24,7 %.
- *Gestion de patrimoine* – Grâce à des ventes nettes de fonds communs de placement totalisant 1,3 milliard de dollars, la Banque HSBC Canada occupe le cinquième rang des banques canadiennes. Si l’on tient compte de notre taille par rapport à celle de nos concurrents, nous pouvons conclure que nos résultats ont largement dépassé les leurs et que notre clientèle a un intérêt marqué pour les occasions de placement mondiales. Nos activités dans le domaine des fonds communs de placement affichent un taux de croissance de 17,7 % en 2012, alors que le secteur en général a affiché un taux de 2,7 % pour la même période.
- La HSBC offre une série Privilèges, qui se caractérise par une tarification attrayante, pour toute sa gamme de fonds communs de placement. Cette initiative a été conçue pour favoriser l’essor des ventes de ces fonds et la croissance des actifs des investisseurs bien nantis, dont ceux qui sont des clients *HSBC Premier*. Depuis le lancement du *Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC*, en octobre 2011, nous disposons de l’une des plus vastes gammes de fonds axés sur les marchés émergents au Canada. Au Canada, la catégorie des fonds en titres de créance des marchés émergents a vu ses actifs croître de 159,5 % par rapport à l’année dernière. Les ventes nettes de cette catégorie au pays sont par ailleurs supérieures à trois fois celles de toute autre catégorie centrée sur les marchés émergents. Le *Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC* est le deuxième fonds en titres de créance des marchés émergents en importance au Canada, fort de ses 178 millions de dollars en actifs. Le *Fonds en actions chinoises de la HSBC* est le plus important fonds d’actions chinoises au Canada, tandis que le *Fonds en actions indiennes de la HSBC* continue d’être le fonds qui, dans sa catégorie, a affiché les meilleures ventes.
- *Innovations touchant les produits* – L’année écoulée a été caractérisée par le remaniement, la simplification et la modernisation de nos produits et services afin d’en améliorer la qualité et de bonifier l’expérience client. Nous avons continué d’élargir notre réseau de succursales, nous avons lancé en novembre 2012 une carte *MasterCard^{MD} HSBC Premier World* assortie d’un programme de récompenses amélioré et nous avons ajouté deux transporteurs aériens (British Airways et Jet Airways) à notre Programme de milles *HSBC Premier*. Nous avons également intégré les services en ligne liés aux cartes de crédit HSBC aux services bancaires mobiles et par Internet aux particuliers; nos clients peuvent ainsi accéder à leur compte de carte de crédit au moyen d’une connexion unique.
- *Reconnaissance de la qualité du service* – InvestDirect HSBC s’est classé au premier rang, en 2012, pour ce qui est du service à la clientèle selon DALBAR.

Crédit à la consommation

En mars 2012, la Société financière HSBC Limitée, filiale en propriété exclusive de la banque, a annoncé la réduction progressive des activités de son secteur du crédit à la consommation au Canada et, sauf pour les engagements existants, a cessé d’accorder des prêts. L’objectif principal de la Société financière HSBC Limitée est d’assurer la réduction progressive et ordonnée de ses créances du crédit à la consommation.

Perspectives économiques pour 2013

Nous croyons que la reprise économique sera modeste, mais constante tout au long de 2013 au Canada. La croissance devrait par ailleurs être plus marquée au second semestre qu’au premier. Les consommateurs devraient faire davantage preuve de prudence dans un contexte où l’endettement des ménages est élevé et le taux de création d’emplois, faible. Nous sommes d’avis que la Banque du Canada ne modifiera pas les taux d’intérêt en 2013, compte tenu du fait que le taux d’inflation devrait demeurer bien en deçà de son taux cible de 2 %. Par ailleurs, le fait que la Réserve fédérale américaine ait récemment amorcé une autre série d’achats d’actifs devrait inciter la Banque du Canada à maintenir ses taux au niveau actuel. En effet, si celle-ci décidait de hausser ses taux, et ce, bien avant que la Réserve fédérale américaine fasse de même, cela pourrait avoir des répercussions sur le dollar canadien.

Nous nous attendons à ce que le cadre réglementaire se resserre en raison, surtout, de changements à l’échelle mondiale. Cependant, en continuant de miser sur nos principes fondamentaux, soit maintenir une bonne capitalisation, des liquidités solides et des sources de revenus diversifiées, nous entendons nous positionner de façon à tirer pleinement profit des occasions qui se présenteront et garder le cap sur notre stratégie de réussite dans les principaux secteurs d’activité.

Rapport de gestion (suite)

Depuis la crise du crédit et des liquidités de 2008, le Canada s'est démarqué comme étant une nation relativement sûre, puisqu'elle est l'une des seules à avoir conservé sa cote AAA. De ce fait, la recherche de valeurs refuges en période de tensions économiques et financières se traduit par une demande plus grande du dollar canadien. Or, ce phénomène pourrait nuire au caractère concurrentiel des exportations, déjà affaibli. Par ailleurs, les risques externes potentiels les plus importants sont un atterrissage brutal de l'économie d'un marché en émergence, un recours désordonné aux émissions de dette souveraine en Europe ainsi que l'imposition de compressions budgétaires majeures aux États-Unis, ce qui entraînerait une baisse de la demande des exportations de biens en provenance du Canada.

Analyse des résultats financiers de l'exercice 2012

Faits saillants

- Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé à 1 038 millions de dollars en 2012, ce qui traduit une amélioration de 81 millions de dollars, ou 8,6 %, en regard de celui de 956 millions de dollars inscrit en 2011.
 - Pour l'exercice 2012, le bénéfice a été de 761 millions de dollars, soit 57 millions de dollars, ou 8,1 %, de plus que celui de 704 millions de dollars dégagé en 2011.
 - Le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires s'est situé à 690 millions de dollars en 2012, dépassant ainsi de 57 millions de dollars, ou 9,0 %, celui de 633 millions de dollars enregistré en 2011.
 - Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires s'est établi à 16,8 % pour l'exercice 2012, comparativement à 17,0 % en 2011.
 - Le ratio d'efficience a été de 48,0 % pour l'exercice 2012, contre 52,6 % pour 2011.
 - Le total des actifs s'établissait à 80,7 milliards de dollars au 31 décembre 2012, soit une progression de 0,6 milliard de dollars, ou 0,7 %, par rapport à celui de 80,1 milliards de dollars dégagé au 31 décembre 2011.
 - Le total des actifs sous administration a atteint 19,5 milliards de dollars au 31 décembre 2012, en baisse de 7,9 milliards de dollars, ou 28,8 %, par rapport aux 27,4 milliards de dollars inscrits au 31 décembre 2011.
 - Le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio de capital total s'établissaient respectivement à 13,8 % et à 16,0 % au 31 décembre 2012, comparativement à 13,4 % et à 16,0 %, respectivement, au 31 décembre 2011.
-

Aperçu

L'augmentation du bénéfice d'un exercice à l'autre s'explique surtout par le profit réalisé sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail. Compte non tenu de cette vente et des coûts de restructuration relatifs à la fermeture du secteur du crédit à la consommation, la progression du bénéfice en regard de celui de l'exercice précédent est attribuable à la solidité des produits de commission nets tirés de la vente de fonds communs de placement et des portefeuilles Sélection mondiale, à l'augmentation des commissions sur facilités de crédit commercial et sur prise ferme de titres de créance ainsi qu'à la réduction des coûts découlant de la mise en place de mesures liées à l'efficacité organisationnelle. L'augmentation du bénéfice a été en partie contrebalancée par la baisse des produits d'intérêts nets imputable au recul des soldes moyens des prêts de détail et des prêts à la consommation à la suite de la réorientation stratégique de ce secteur et au repli de la marge nette d'intérêts.

Produits d'intérêts nets

Analyse du rendement des produits d'intérêts nets pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012			2011		
	Solde moyen (en millions de dollars)	Produits (charges) d'intérêts (en millions de dollars)	Taux de rendement (%)	Solde moyen (en millions de dollars)	Produits (charges) d'intérêts (en millions de dollars)	Taux de rendement (%)
Actifs productifs d'intérêts						
Prêts et avances à des banques	1 672	16	1,0	2 872	23	0,8
Prêts et avances à des clients.....	46 920	1 902	4,0	46 538	2 010	4,3
Instruments financiers	21 180	297	1,4	17 656	305	1,7
Autres actifs productifs d'intérêts	579	21	3,7	3 094	28	0,9
Total des actifs productifs d'intérêts	70 351	2 236	3,2	70 160	2 366	3,4
Total des passifs portant intérêt	(61 073)	(761)	1,3	(60 431)	(810)	1,3
Intérêts nets et marge nette d'intérêts.....		1 475	2,0		1 556	2,2

Les *produits d'intérêts nets* se sont élevés à 1 475 millions de dollars en 2012, ce qui représente une baisse de 81 millions de dollars, ou 5,2 %, par rapport à ceux de 2011. Les baisses sont essentiellement imputables au recul des soldes moyens des prêts de détail et des prêts à la consommation à la suite de la réorientation stratégique de ces secteurs de même qu'au repli de la marge nette d'intérêts.

Produits de commissions nets

Produits de commissions nets pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Facilités de crédit	239	213
Fonds sous gestion	127	162
Services à l'égard des comptes	86	85
Cartes de crédit	62	51
Financement des entreprises	38	43
Programme Immigrants Investisseurs.....	37	35
Services de paiement.....	31	25
Assurance.....	20	22
Commissions de courtage	17	63
Financement commercial des importations et des exportations	11	11
Commissions de fiduciaire.....	5	5
Autres	16	19
Produits de commissions.....	689	734
Moins les charges de commissions	(88)	(90)
Produits de commissions nets	601	644

Rapport de gestion (suite)

Les **produits de commissions nets** de l'exercice 2012 se sont chiffrés à 601 millions de dollars, en baisse de 43 millions de dollars, ou 6,7 %, en regard de ceux de l'exercice 2011. La vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail s'est traduite par une diminution des commissions provenant des fonds sous gestion et des commissions de courtage en 2012. Compte non tenu des commissions inscrites par la division des services de courtage de plein exercice de détail, les produits de commissions nets ont monté de 47 millions de dollars, ou 7,8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par les commissions relatives aux fonds sous gestion qui ont été plus élevées par suite des placements de 1,4 milliard de dollars effectués par des clients auprès de nos services de gestion de patrimoine, et par la croissance des facilités de crédit commerciales autorisées et du volume de transactions.

Produits de négociation nets

Les **produits de négociation nets** ont été de 180 millions de dollars pour l'exercice 2012, affichant une hausse de 30 millions de dollars, ou 20,0 %, par rapport à ceux de 2011. L'augmentation des produits de négociation nets découle d'un meilleur rendement des activités de négociation au niveau des produits liés aux taux et des produits de crédit, dont les effets ont été atténués par l'incidence défavorable de la contraction des écarts de taux sur la valeur comptable de nos propres instruments de créance classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Autres éléments de produits

Autres éléments de produits pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Profit/(perte) net(te) lié(e) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(27)	16
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	52	43
Autres produits opérationnels	24	13
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	88	-
Autres éléments de produits	<u>137</u>	<u>72</u>

Le poste **Profit/(perte) net(te) lié(e) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** affichait pour l'exercice à l'étude une perte nette de 27 millions de dollars, en regard d'un profit net de 16 millions de dollars en 2011. La banque comptabilise certaines débetures subordonnées et autres passifs à leur juste valeur. Les profits et pertes découlent en grande partie du fait que l'élargissement ou le rétrécissement des écarts de taux réduit ou augmente, respectivement, la juste valeur de ces passifs. La perte susmentionnée découle du rétrécissement des écarts de taux en 2012, qui a eu pour effet d'augmenter la juste valeur de ces passifs.

Les **profits diminués des pertes liés aux placements financiers** se sont établis à 52 millions de dollars en 2012, soit 9 millions de dollars, ou 20,9 %, de plus qu'en 2011, en raison de la réalisation d'un profit net plus élevé sur les sorties de placements financiers disponibles à la vente.

Les **autres produits opérationnels** se sont chiffrés à 24 millions de dollars en 2012, affichant une hausse de 11 millions de dollars en regard de ceux de 2011. Cette hausse s'explique surtout par la comptabilisation d'une réduction de valeur d'un immeuble de placement plus élevée de 17 millions de dollars en 2011.

Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail. La vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail a été conclue en date du 1^{er} janvier 2012. La banque a comptabilisé un profit de 88 millions de dollars en 2012, déduction faite des actifs cédés et des coûts connexes directs.

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

Les **charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit** se sont chiffrées à 211 millions de dollars en 2012, s'étant alourdis de 14 millions de dollars, ou 7,1 %, par rapport à celles de 2011. Cet alourdissement d'un exercice à l'autre est attribuable à la montée des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques dans des portefeuilles de prêts de détail et à la reprise, en 2011, de charges de dépréciation en lien avec un placement disponible à la vente.

Charges opérationnelles et efficacité

Charges opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Rémunération et avantages du personnel.....	650	790
Charges générales et administratives	409	396
Amortissement des immobilisations corporelles	35	33
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	19	40
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)....	1 113	1 259
Charges de restructuration	36	14
Total des charges opérationnelles	1 149	1 273
Ratio d'efficacité	48,0 %	52,6 %
Ratio d'efficacité ajusté.....	47,5 %	52,9 %

Le **total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)** s'est établi à 1 113 millions de dollars en 2012, soit un recul de 146 millions de dollars, ou 11,6 %, en regard de celui de 2011. La diminution d'un exercice à l'autre a découlé des compressions de coûts par suite de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail et de la réduction progressive des activités du secteur du crédit à la consommation en 2012. En outre, par suite de mesures de gestion des coûts, la rémunération et les avantages du personnel ainsi que les activités et charges liées à la prestation de services technologiques à des sociétés du Groupe HSBC ont été réduits. Les effets de cette réduction auraient été plus apparents n'eût été la comptabilisation, en 2011, du recouvrement de 47 millions de dollars de commissions auprès d'une société affiliée du Groupe HSBC.

Des **charges de restructuration** de 36 millions de dollars ont été comptabilisées en 2012 essentiellement en lien avec la réduction progressive des activités du secteur du crédit à la consommation, en regard de charges de restructuration de 14 millions de dollars inscrites en 2011 relativement à la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.

La diminution des charges opérationnelles et l'augmentation du résultat opérationnel ont été les principaux facteurs à l'origine de l'amélioration du ratio d'efficacité, qui est passé de 52,6 %, en 2011, à 48,0 % en 2012. Le ratio d'efficacité ajusté s'est également amélioré, passant de 52,9 % à 47,5 %.

Impôt sur le résultat

Pour l'exercice considéré, le taux d'impôt effectif a été de 26,9 %, contre 26,4 % en 2011. Cette augmentation du taux d'impôt effectif est surtout attribuable à l'incidence défavorable de la reprise des différences temporelles à un taux moindre par suite d'un abaissement du taux d'impôt prévu par la loi en 2012. L'augmentation a été en partie contrebalancée par le fait que le taux d'impôt prévu par la loi était moins élevé et que le profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail a été assujéti à un taux d'impôt effectif inférieur.

État de la situation financière

Le total des actifs s'établissait à 80,7 milliards de dollars au 31 décembre 2012, une progression de 0,6 milliard de dollars par rapport à celui de 80,1 milliards de dollars enregistré au 31 décembre 2011. Celle-ci est principalement attribuable à des augmentations de 1,2 milliard de dollars des placements financiers, de 1,2 milliard de dollars des prêts et avances à des clients, de 0,7 milliard de dollars des actifs détenus à des fins de transaction et de 0,6 milliard de dollars des acceptations, ce qui a été contrebalancé par une baisse de 3 milliards de dollars des prêts et avances à des banques. Exclusion faite des variations des conventions de revente, les prêts et avances à des banques et les prêts et avances à des clients se sont respectivement contractés de 0,8 milliard de dollars et de 1,0 milliard de dollars.

Les actifs liquides, qui comprennent des placements financiers de qualité supérieure et des conventions de revente, se sont élevés à 24,3 milliards de dollars au 31 décembre 2012, contre 23,1 milliards de dollars au 31 décembre 2011 en raison surtout de la croissance des placements financiers.

Rapport de gestion (suite)

Le total des comptes des clients est passé à 48,3 milliards de dollars au 31 décembre 2012, en hausse de 1,7 milliard de dollars par rapport à celui de 46,6 milliards de dollars au 31 décembre 2011. Cet écart s'explique en majeure partie par la progression des conventions de rachat. Les titres de créance émis sont passés de 13,3 milliards de dollars au 31 décembre 2011 à 12 milliards de dollars au 31 décembre 2012. Ce recul de 1,3 milliard de dollars s'explique surtout par la diminution de 1,7 milliard de dollars des soldes de dépôts détenus sous forme de billets au porteur, laquelle a été atténuée par une augmentation de 0,5 milliard de dollars au chapitre du financement de gros.

Total des actifs sous administration

Au 31 décembre 2012, le total des actifs sous administration s'élevait à 19,5 milliards de dollars, une diminution de 7,9 milliards de dollars par rapport à celui de 27,4 milliards de dollars constaté au 31 décembre 2011. Cette baisse s'explique essentiellement par la conclusion de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail au 1^{er} janvier 2012. Compte non tenu des fonds sous gestion de cette division, le total des actifs sous administration a progressé de 2,7 milliards de dollars comparativement à celui au 31 décembre 2011.

Analyse des résultats financiers de 2012 par secteur d'activité

Services aux entreprises

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	709	727
Produits de commissions nets.....	298	268
Produits de négociation nets.....	31	24
Autres pertes opérationnelles.....	(25)	(41)
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	1 013	978
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(79)	(78)
Résultat opérationnel net.....	934	900
Total des charges opérationnelles.....	(366)	(373)
Bénéfice opérationnel.....	568	527
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	5	4
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	573	531

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé de 42 millions de dollars, ou 7,9 %, en regard de celui de l'exercice précédent pour atteindre 573 millions de dollars en 2012. La progression du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat est due à la croissance des produits de commissions nets liés aux facilités de crédit, à l'augmentation du résultat opérationnel net par rapport à celui de 2011, du fait de la comptabilisation d'une réduction de la valeur d'un immeuble de placement plus élevée de 17 millions de dollars en 2011, et à la diminution des charges opérationnelles attribuable aux mesures de compression des coûts. Le recul des produits d'intérêts nets causé par la contraction de la marge nette d'intérêts dans une conjoncture de faiblesse prolongée des taux d'intérêt a en partie annulé cette progression.

Performance financière

Les *produits d'intérêts nets* inscrits en 2012 ont reculé de 18 millions de dollars, ou 2,5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 709 millions de dollars du fait de la contraction de la marge nette d'intérêts dans une conjoncture de faiblesse prolongée des taux d'intérêt.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice à l'étude se sont établis à 298 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 30 millions de dollars, ou 11,2 %, par rapport à ceux de 2011. Cette progression découle surtout de l'augmentation des commissions sur facilités de crédit en raison de l'intensification des activités des clients en lien avec les acceptations bancaires, les lettres de crédit de soutien et les garanties.

Les *produits de négociation nets* ont été de 31 millions de dollars en 2012, affichant une hausse de 7 millions de dollars, ou 29,2 %, par rapport à ceux de 2011.

Les *autres produits opérationnels* ont affiché, pour l'exercice 2012, une perte de 25 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 16 millions de dollars, ou 39,0 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette variation s'explique surtout par le fait que la réduction de 42 millions de dollars de la valeur d'un immeuble de placement comptabilisée en 2012 était moins élevée que celle de 59 millions de dollars inscrite en 2011.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* de l'exercice 2012 se sont situées à 79 millions de dollars, en légère hausse par rapport à celles de 2011.

Le *total des charges opérationnelles* s'est établi à 366 millions de dollars pour 2012, affichant une diminution de 7 millions de dollars, ou 1,9 %, en regard de celui de 2011. Pour l'exercice 2011, le total tenait compte d'un recouvrement, auprès d'une société affiliée du Groupe HSBC, de commissions relativement à des exercices antérieurs d'un montant de 18 millions de dollars. Compte non tenu du recouvrement de la commission, le total des charges opérationnelles a diminué de 25 millions de dollars, ou 6,4 %, surtout grâce aux mesures de compression des coûts.

Services bancaires internationaux et marchés

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	167	165
Produits de commissions nets	87	79
Produits de négociation nets	106	90
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	51	40
Autres produits opérationnels	2	2
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	8	-
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	421	376
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	-	1
Résultat opérationnel net.....	421	377
Total des charges opérationnelles	(112)	(103)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	309	274

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé à 309 millions de dollars en 2012, ce qui traduit une progression de 35 millions de dollars, ou 12,8 %, en regard de celui de l'exercice précédent. La progression du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat est due à l'augmentation des produits de négociation nets imputable à un meilleur rendement des activités de négociation au niveau des produits liés aux taux et des produits de crédit, à la réalisation de profits plus élevés sur la sortie de placements financiers disponibles à la vente ainsi qu'à la hausse des produits de commissions nets favorisée par l'augmentation des commissions sur prise ferme de titres de créance et sur la vente de dérivés, ce qui a en partie été contrebalancé par l'alourdissement des charges opérationnelles en raison de la hausse des coûts de soutien attribués aux produits.

Performance financière

Les *produits d'intérêts nets* de l'exercice 2012 ont totalisé 167 millions de dollars, en légère hausse par rapport à ceux de 2011.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice 2012 ont progressé de 8 millions de dollars, ou 10,1 %, par rapport à ceux de 2011, pour atteindre 87 millions de dollars. L'augmentation des commissions sur prise ferme de titres de créance et sur la vente de dérivés, dont l'effet a été atténué par la diminution des commissions sur les marchés des actions et des commissions de services de conseil, explique cette progression.

Les *produits de négociation nets* se sont établis à 106 millions de dollars en 2012, affichant une augmentation de 16 millions de dollars, ou 17,8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation découle d'un meilleur rendement des activités de négociation au niveau des produits liés aux taux et des produits de crédit ainsi que d'un volume réduit des dérivés utilisés pour gérer les dépôts libellés en monnaies étrangères, ce qui s'est traduit par des coûts de portage moindres et une inefficacité de couverture positive. Les effets de cette augmentation ont été atténués par un recul des produits de change attribuable à une diminution des activités de négociation de la clientèle dans un contexte de marché moins volatil et par l'incidence défavorable de la contraction des écarts de taux sur la valeur comptable de nos propres instruments de créance classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Rapport de gestion (suite)

Les *profits diminués des pertes liés aux instruments financiers* se sont chiffrés à 51 millions de dollars en 2012, ce qui constitue une hausse de 11 millions de dollars, ou 27,5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la réalisation de profits plus élevés sur la sortie de placements financiers disponibles à la vente.

Le *total des charges opérationnelles* a atteint 112 millions de dollars en 2012, ce qui représente, par rapport à celui de 2011, une augmentation de 9 millions de dollars, ou 8,7 %, imputable à une hausse des coûts de soutien attribués aux produits et des coûts des programmes de récompenses du personnel.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	364	399
Produits de commissions nets.....	172	255
Produits de négociation nets.....	12	20
Autres produits opérationnels.....	12	9
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	80	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	640	683
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(28)	(20)
Résultat opérationnel net.....	612	663
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration).....	(492)	(575)
Charges de restructuration.....	(2)	(14)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	118	74

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé, en 2012, à 118 millions de dollars, ce qui traduit une progression de 44 millions de dollars, ou 59,5 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice 2012 tient compte d'un profit de 80 millions de dollars sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail et de charges de restructuration de 2 millions de dollars y afférentes, ainsi que de la radiation de 4 millions de dollars de coûts afférents aux logiciels développés en interne. En 2011, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat tenait compte d'un recouvrement de 28 millions de dollars de commissions auprès d'une société affiliée du Groupe HSBC, de charges de restructuration de 14 millions de dollars et d'une perte opérationnelle de 3 millions de dollars en lien avec la division des services de courtage de plein exercice de détail, ainsi que de la radiation d'un montant de 16 millions de dollars au titre des coûts afférents aux logiciels développés en interne. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffré à 44 millions de dollars pour l'exercice 2012, en baisse de 35 millions de dollars par rapport à celui enregistré pour 2011, ce qui est principalement imputable à la baisse des produits d'intérêts nets, elle-même attribuable au recul des soldes moyens des prêts de détail à la suite de la réorientation stratégique de ce secteur et au repli de la marge nette d'intérêts.

Performance financière

Les *produits d'intérêts nets* ont reculé de 35 millions de dollars, ou 8,8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 364 millions de dollars en 2012, compte tenu du recul des soldes moyens des prêts de détail à la suite de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail et du repli de la marge nette d'intérêts.

Les *produits de commissions nets* se sont chiffrés à 172 millions de dollars en 2012, en baisse de 83 millions de dollars, ou 32,5 %, en regard de ceux inscrits pour 2011. Ce recul d'un exercice à l'autre s'explique par la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail. Compte non tenu de la réduction des produits de commissions générés par les services de courtage de plein exercice de détail, les produits de commissions nets ont progressé de 7 millions de dollars en regard de ceux de 2011, et ce, essentiellement en raison de la hausse des produits de commissions nets tirés du programme Immigrants Investisseurs des services de gestion de patrimoine. Cette hausse découle d'un accroissement du volume et des produits de commissions nets tirés des fonds sous gestion, dont l'effet a été en partie annulé par la diminution des commissions de courtage en ligne en raison du ralentissement des activités de négociation.

Les *produits de négociation nets* se sont établis à 12 millions de dollars en 2012, une baisse de 8 millions de dollars, ou 40,0 %, par rapport à ceux de 2011. Cette baisse s'explique par le recul des produits tirés des opérations de change attribuable à la diminution de la volatilité des marchés.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* ont atteint 28 millions de dollars en 2012, s'étant alourdis de 8 millions de dollars, ou 40,0 %, par rapport à celles de 2011. Cet écart tient surtout au fait que les charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques ont été plus élevées en 2012 et à l'incidence d'une reprise de comptes de correction de valeur de prêts évalués collectivement de 4 millions de dollars en 2011.

Le *total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)* pour l'exercice 2012 s'est chiffré à 492 millions de dollars, soit 83 millions de dollars, ou 14,4 %, de moins qu'en 2011. Le total des charges opérationnelles de l'exercice 2011 tenait compte d'un recouvrement de 28 millions de dollars de commissions auprès d'une société affiliée du Groupe HSBC alors que les charges de l'exercice 2012 ont diminué en raison de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail et des mesures de compression des coûts mises de l'avant.

Crédit à la consommation

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	266	282
Produits de commissions nets.....	44	42
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	1	3
Autres produits opérationnels.....	4	5
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	315	332
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(104)	(100)
Résultat opérationnel net.....	211	232
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration).....	(100)	(171)
Charges de restructuration.....	(34)	-
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	77	61

Aperçu

En mars 2012, la Société financière HSBC Limitée a annoncé la réduction progressive des activités de son secteur de crédit à la consommation au Canada et, sauf pour les engagements existants, a cessé d'accorder des prêts. Par conséquent, des coûts de restructuration de 34 millions de dollars ont été engagés au premier trimestre de 2012 relativement aux indemnités de départ des membres du personnel et autres frais liés au personnel, aux contrats de location déficitaires et autres contrats, de même qu'aux pertes de valeur d'immobilisations corporelles incluant les améliorations d'agencements ou d'aménagements.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est élevé à 77 millions de dollars en 2012, ce qui traduit une progression de 16 millions de dollars, ou 26,2 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Compte non tenu des coûts de restructuration, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est établi à 111 millions de dollars pour 2012, ce qui représente une progression de 50 millions de dollars par rapport à celui qui avait été enregistré un an auparavant. Cette progression s'explique surtout par l'allègement des charges opérationnelles découlant de la réduction des charges liées au personnel, des charges relatives aux infrastructures et d'autres charges générales. Les effets de cette progression ont été en partie annulés par le recul des produits d'intérêts nets attribuable à la diminution des soldes des prêts personnels ainsi que par l'alourdissement des charges de dépréciation liées aux prêts.

Performance financière

Les *produits d'intérêts nets* ont reculé de 16 millions de dollars, ou 5,7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 266 millions de dollars en 2012. Ce fléchissement des produits d'intérêts nets est largement attribuable à la diminution des soldes des prêts personnels par suite de la réduction graduelle des activités du secteur.

Les *produits de commissions nets* ont atteint 44 millions de dollars en 2012, en hausse de 2 millions de dollars, ou 4,8 %, en regard de ce qu'ils étaient en 2011. La hausse des produits de commissions nets a découlé de la réduction des commissions de garantie versées à une société affiliée du Groupe HSBC par suite du repli du financement à moyen terme.

Rapport de gestion (suite)

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* de l'exercice à l'étude se sont chiffrées à 104 millions de dollars, s'étant alourdies de 4 millions de dollars, ou 4,0 %, par rapport à celles de 2011.

Le *total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)* de 2012 s'est établi à 100 millions de dollars, soit 71 millions de dollars, ou 41,5 %, de moins qu'en 2011. La diminution du total des charges opérationnelles est imputable à la réduction du personnel, des charges relatives aux infrastructures et d'autres charges générales par suite de la réduction progressive des activités du secteur.

Autres

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Charges d'intérêts nets	(31)	(17)
Produits de négociation nets	31	16
Profit/(perte) net(te) lié(e) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(27)	16
Autres produits opérationnels	31	38
Résultat opérationnel net	4	53
Total des charges opérationnelles	(43)	(37)
Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	(39)	16

Les activités ou les opérations qui ne se rapportent pas directement aux secteurs d'activité indiqués précédemment sont présentées dans « Autres ». Les principaux éléments inclus dans ce secteur comprennent les profits et pertes liés à l'incidence des variations des écarts de taux sur nos propres titres de créance désignés comme étant à la juste valeur, ainsi que les produits et les charges afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale. Une perte avant la charge d'impôt sur le résultat de 39 millions de dollars a été constatée en 2012, comparativement à un bénéfice de 16 millions de dollars en 2011. Les écarts par rapport aux périodes comparatives s'expliquent surtout par l'incidence des éléments indiqués ci-dessus.

Analyse des résultats financiers du quatrième trimestre de 2012

Les résultats de la banque pour le quatrième trimestre de 2012 s'établissent comme suit :

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts	534	585	551
Charges d'intérêts	(186)	(192)	(194)
Produits d'intérêts nets	348	393	357
Produits de commissions	178	185	175
Charges de commissions	(24)	(28)	(18)
Produits de commissions nets	154	157	157
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets	34	23	38
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	11	8	10
Produits de négociation nets	45	31	48
Profit/(perte) net(te) lié(e) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(3)	–	(8)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	4	3	3
Autres produits opérationnels	(26)	(22)	15
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	4	–	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	526	562	572
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	(33)	(54)	(71)
Résultat opérationnel net	493	508	501
Rémunération et avantages du personnel	(150)	(178)	(147)
Charges générales et administratives	(109)	(109)	(96)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8)	(4)	(10)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8)	(18)	(3)
Charges de restructuration	–	(14)	–
Total des charges opérationnelles	(275)	(323)	(256)
Bénéfice opérationnel	218	185	245
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées	3	–	1
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	221	185	246
Charge d'impôt sur le résultat	(64)	(50)	(65)
Bénéfice de la période	157	135	181
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires	140	118	162
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées	15	15	16
Bénéfice attribuable aux actionnaires	155	133	178
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	2	3
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	498 668	498 668	498 668
Résultat de base par action ordinaire (en dollars)	0,28	0,24	0,33

Rapport de gestion (suite)

Aperçu

Le bénéfice du quatrième trimestre de 2012 s'est établi à 157 millions de dollars, une progression de 22 millions de dollars, ou 16,3 %, comparativement à celui du quatrième trimestre de 2011, et une diminution de 24 millions de dollars, ou 13,3 %, par rapport à celui du troisième trimestre de 2012. Le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires s'est chiffré à 140 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2012, une hausse de 22 millions de dollars, ou 18,6 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2011, et une baisse de 22 millions de dollars, ou 13,6 %, comparativement à celui du troisième trimestre de 2012. L'augmentation du bénéfice par rapport à celui du trimestre correspondant en 2011 s'explique essentiellement par la baisse des charges opérationnelles découlant de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail et de la réduction progressive des activités liées au secteur du crédit à la consommation, par le recul des charges de dépréciation liées aux prêts résultant d'une reprise des comptes de correction de valeur de prêts évalués collectivement et d'une diminution des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques, ainsi que par la hausse des produits de négociation nets tirés des produits liés aux taux et des produits de crédit. L'augmentation du bénéfice a été partiellement contrebalancée par une réduction des produits d'intérêts nets découlant d'une baisse des soldes moyens des prêts et d'une marge nette d'intérêts plus faible. La diminution par rapport au trimestre précédent s'explique surtout par la baisse du résultat opérationnel par suite d'une réduction de valeur d'un immeuble de placement, par la hausse des charges opérationnelles attribuable à la radiation de coûts afférents aux logiciels développés en interne et par la baisse des produits d'intérêts nets résultant d'un recul des soldes moyens des prêts et de la marge nette d'intérêts moins élevée. La diminution a été en partie contrebalancée par la baisse des charges de dépréciation liées aux prêts découlant d'une reprise des comptes de correction de valeur de prêts évalués collectivement et d'une diminution des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques.

Les *produits d'intérêts nets* du quatrième trimestre de 2012 se sont établis à 348 millions de dollars, une baisse de 45 millions de dollars, ou 11,5 %, comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2011, et un repli de 9 millions de dollars, ou 2,5 %, par rapport à ceux du troisième trimestre de 2012. Les baisses sont essentiellement imputables au recul des soldes moyens des prêts de détail et des prêts à la consommation à la suite de la réorientation stratégique de ces secteurs ainsi qu'au repli de la marge nette d'intérêts.

Les *produits de commissions nets* du quatrième trimestre de 2012 se sont chiffrés à 154 millions de dollars, en baisse de 3 millions de dollars, ou 1,9 %, en regard de ceux inscrits pour le quatrième trimestre de 2011 et le troisième trimestre de 2012. La vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail s'est traduite par une diminution des commissions provenant des fonds sous gestion et des commissions de courtage en 2012. Compte non tenu des commissions inscrites par la division des services de courtage de plein exercice de détail, les produits de commissions nets ont progressé de 14 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par les commissions relatives aux fonds sous gestion plus élevées par suite des placements de 1,4 milliard de dollars effectués par des clients auprès de nos services de gestion de patrimoine, par la croissance des facilités de crédit commerciales autorisées et du volume de transactions. La diminution par rapport au trimestre précédent est imputable à la hausse des coûts liés au programme de récompenses pour les détenteurs de cartes de crédit découlant d'une utilisation plus importante.

Les produits de commissions nets se composent de ce qui suit :

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Facilités de crédit	63	55	62
Fonds sous gestion	33	39	32
Cartes de crédit	22	13	14
Services à l'égard des comptes	20	21	22
Financement des entreprises	12	12	12
Services de paiements	8	7	8
Programme Immigrants Investisseurs	8	15	6
Commissions de courtage	4	11	3
Assurance	4	6	5
Financement commercial des importations et des exportations	2	3	3
Commissions de fiduciaire	1	1	1
Autres	1	2	7
Produits de commissions	178	185	175
Moins les charges de commissions	(24)	(28)	(18)
Produits de commissions nets	154	157	157

Les *produits de commissions nets* du quatrième trimestre de 2012 se sont chiffrés à 45 millions de dollars, en hausse de 14 millions de dollars, ou 45,2 %, en regard de ceux inscrits pour le quatrième trimestre de 2011, mais en baisse de 3 millions de dollars, ou 6,3 %, comparativement à ceux du troisième trimestre de 2012. L'augmentation par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent est attribuable au meilleur rendement des activités de négociation au chapitre des produits liés aux taux et des produits de crédit, partiellement contrebalancée par un recul des produits tirés des opérations de change en raison d'un volume moindre dans un contexte de marché moins volatil.

Profit/(perte) net(te) lié(e) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Au quatrième trimestre de 2012, une perte nette de 3 millions de dollars a été enregistrée à ce chapitre, en regard de néant au cours du même trimestre de 2011 et d'une perte nette de 8 millions de dollars au troisième trimestre de 2012. La banque comptabilise certaines débetures subordonnées et autres passifs à leur juste valeur. Les profits et pertes découlent en grande partie du fait que l'élargissement ou le rétrécissement des écarts de taux réduit ou augmente, respectivement, la juste valeur de ces passifs. Les pertes représentent le rétrécissement des écarts de taux en 2012, qui a augmenté la juste valeur de ces passifs.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* se sont chiffrés à 4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012, en légère hausse comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2011 et du troisième trimestre de 2012.

Les *autres produits opérationnels* du quatrième trimestre de 2012 ont affiché une perte de 26 millions de dollars, contre une perte de 22 millions de dollars pour la même période de 2011 et des produits de 15 millions de dollars au troisième trimestre de 2012. La baisse des autres produits opérationnels par rapport au trimestre précédent s'explique par une réduction de 42 millions de dollars de la valeur d'un immeuble de placement au cours du quatrième trimestre de 2012.

Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail. La vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail a été conclue en date du 1^{er} janvier 2012. Au premier trimestre de 2012, la banque a comptabilisé un profit de 84 millions de dollars, déduction faite des actifs sortis et des coûts directement liés. Au quatrième trimestre de 2012, la banque a satisfait à certaines conditions relatives à la vente qui ont permis la constatation d'un montant additionnel de 4 millions de dollars.

Rapport de gestion (suite)

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* du quatrième trimestre de 2012 se sont chiffrées à 33 millions de dollars, s'étant allégées de 21 millions de dollars, ou 38,9 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de 2011 et de 38 millions de dollars, ou 53,5 %, par rapport à celles du troisième trimestre de 2012. Les diminutions des charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et au trimestre précédent résultent essentiellement d'une reprise des comptes de correction de valeur de prêts évalués collectivement par suite de l'amélioration de la qualité du crédit. La baisse comparativement au trimestre précédent s'explique également par une diminution des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques dans le portefeuille de prêts commerciaux.

Le *total des charges opérationnelles* s'est établi à 275 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2012, en baisse de 48 millions de dollars, ou 14,9 %, en regard du quatrième trimestre de 2011, et en hausse de 19 millions de dollars, ou 7,4 %, comparativement au troisième trimestre de 2012. La diminution par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent découle principalement des compressions de coûts en lien avec la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail et de la réduction progressive des activités du secteur du crédit à la consommation de la banque en 2012. En outre, par suite de mesures de gestion des coûts, la rémunération et les avantages du personnel ainsi que les activités et charges liées à la prestation de services technologiques à des sociétés du Groupe HSBC ont été réduits. L'augmentation comparativement au trimestre précédent s'explique surtout par une radiation de coûts afférents aux logiciels développés en interne de 5 millions de dollars et de coûts de soutien liés aux produits au quatrième trimestre de 2012.

Des *charges de restructuration* de 14 millions de dollars ont été comptabilisées au quatrième trimestre de l'exercice 2011, en lien avec la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.

Charge d'impôt sur le résultat. Le taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2012 a été de 29,5 %, contre 27,0 % au quatrième trimestre de 2011 et 26,4 % au troisième trimestre de 2012. Le taux d'impôt effectif plus élevé au quatrième trimestre de 2012 était essentiellement attribuable à l'incidence négative des différences temporelles s'inversant selon un taux plus faible à la suite de la diminution du taux d'impôt prévu par la loi en 2012.

Analyse des résultats financiers du quatrième trimestre de 2012 par secteur d'activité

Services aux entreprises	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	177	189	175
Produits de commissions nets.....	77	66	78
Produits de négociation nets.....	6	5	9
Autres produits opérationnels/(charges opérationnelles).....	(40)	(36)	3
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	220	224	265
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(6)	(23)	(36)
Résultat opérationnel net.....	214	201	229
Total des charges opérationnelles.....	(96)	(91)	(85)
Bénéfice opérationnel.....	118	110	144
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	3	–	1
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	121	110	145

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a totalisé 121 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012, soit 11 millions de dollars de plus qu'au trimestre correspondant de 2011, et 24 millions de dollars de moins qu'au troisième trimestre de 2012. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a progressé par rapport à celui du même trimestre en 2011 en raison de la baisse des charges de dépréciation liées aux prêts découlant d'une reprise des comptes de correction de valeur de prêts évalués collectivement et du repli des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques par suite de l'amélioration de la qualité du crédit dans les portefeuilles de prêts, de la hausse des produits de commissions nets résultant de la croissance des facilités de crédit autorisées et du volume de transaction. Cette progression a été partiellement contrebalancée par la diminution des produits d'intérêts nets attribuable à une diminution de la marge nette d'intérêts dans un contexte de faiblesse soutenue des taux d'intérêt, et par l'augmentation des charges opérationnelles résultant de la hausse des coûts relatifs au marketing et au soutien afférents aux produits. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a reculé par rapport à celui du trimestre précédent en raison d'une réduction de la valeur d'un immeuble de placement et d'une augmentation des charges opérationnelles liée à la progression des coûts de marketing et des coûts de soutien attribuables aux produits, dont l'effet a été en partie atténué par un allègement des charges de dépréciation liées aux prêts du fait d'une reprise de comptes de correction de valeur de prêts évalués collectivement et d'une diminution des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques découlant de l'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts.

Services bancaires internationaux et marchés

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	40	38	41
Produits de commissions nets.....	24	23	25
Produits de négociation nets.....	28	17	28
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	3	3	3
Autres produits opérationnels.....	1	–	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	96	81	97
Reprise de charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	–	1	–
Résultat opérationnel net.....	96	82	97
Total des charges opérationnelles.....	(27)	(15)	(27)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	69	67	70

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a totalisé 69 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012, soit 2 millions de dollars de plus qu'au trimestre correspondant de 2011, et sensiblement le même qu'au troisième trimestre de 2012. Par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a affiché une progression attribuable à un meilleur rendement des activités de négociation au niveau des produits liés aux taux et des produits de crédit. L'effet de cette progression a été en partie contré par un repli des produits tirés des opérations de change du fait d'un volume moindre dans un contexte de marché moins volatil et par un alourdissement des charges opérationnelles découlant de la hausse des coûts de soutien attribués aux produits.

Rapport de gestion (suite)

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	82	98	85
Produits de commissions nets	44	57	42
Produits de négociation nets	3	4	3
Autres produits opérationnels	4	3	3
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	4	–	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	137	162	133
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(8)	(7)	(7)
Résultat opérationnel net.....	129	155	126
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration).....	(125)	(148)	(112)
Charges de restructuration	–	(14)	–
Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	4	(7)	14

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a totalisé 4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012, soit 11 millions de dollars de plus qu'au trimestre correspondant de 2011, et 10 millions de dollars de moins qu'au troisième trimestre de 2012. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat est en hausse en regard de celui du quatrième trimestre de 2011 en raison de la prise en compte d'une provision pour restructuration de 14 millions de dollars constituée en prévision de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail durant ce même trimestre. La hausse du bénéfice a été contrebalancée par le repli des produits d'intérêts nets découlant de la contraction de la marge nette d'intérêts dans une conjoncture de faiblesse prolongée des taux d'intérêt ainsi que par le fait que les produits d'intérêts nets et les produits de commissions nets étaient plus élevés au quatrième trimestre de 2011 en raison des activités de la division des services de courtage de plein exercice de détail. La baisse du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat par rapport à celui du trimestre précédent tient surtout à la radiation d'un montant de 5 millions de dollars au titre des coûts afférents aux logiciels développés en interne.

Crédit à la consommation

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	57	74	64
Produits de commissions nets	9	11	12
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	1	–	–
Autres produits opérationnels	1	–	1
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	68	85	77
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(19)	(25)	(28)
Résultat opérationnel net.....	49	60	49
Total des charges opérationnelles	(19)	(43)	(21)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	30	17	28

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a totalisé 30 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012, soit 13 millions de dollars, ou 76,5 %, de plus qu'au trimestre correspondant de 2011, et 2 millions de dollars de plus, ou 7,1 %, qu'au troisième trimestre de 2012. L'allègement des charges opérationnelles découlant de la réduction progressive des activités liées au secteur, y compris les charges liées au personnel, des charges relatives aux infrastructures et d'autres charges générales, de même que la réduction des charges de dépréciation liées aux prêts, dont l'effet a été en partie annulé par le recul des produits d'intérêts nets causé par la diminution des soldes des prêts personnels, constituent les facteurs ayant le plus contribué à la croissance du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat comparativement à celui du trimestre correspondant de l'exercice 2011. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a progressé par rapport à celui du trimestre précédent en raison surtout de la réduction des charges de dépréciation liées aux prêts attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit, laquelle a été contrebalancée par une baisse des produits d'intérêts nets et des produits de commissions nets découlant de la diminution des soldes de prêts personnels et d'un ralentissement de l'activité au sein de ce secteur.

Autres

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)	30 septembre 2012 (en millions de dollars)
Charges d'intérêts nets.....	(8)	(6)	(8)
Produits de négociation nets	8	5	8
Perte nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(3)	–	(8)
Autres produits opérationnels	8	11	8
Résultat opérationnel net.....	5	10	–
Total des charges opérationnelles	(8)	(12)	(11)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat.....	(3)	(2)	(11)

Les activités ou les opérations qui ne se rapportent pas directement aux secteurs d'activité indiqués précédemment sont présentées dans « Autres ». Les principaux éléments inclus dans ce secteur comprennent les profits et pertes liés à l'incidence des variations des écarts de taux sur nos propres titres de créance désignés comme étant à la juste valeur, ainsi que les produits et les charges afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale. Une perte avant la charge d'impôt sur le résultat de 3 millions de dollars a été constatée au quatrième trimestre de 2012, comparativement à une perte de 2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2011 et à une perte de 11 millions de dollars au troisième trimestre de 2012. Les écarts par rapport aux périodes comparatives s'expliquent surtout par l'incidence des éléments indiqués ci-dessus.

Rapport de gestion (suite)

Sommaire trimestriel des comptes consolidés résumés de résultat

Le tableau qui suit constitue un résumé des résultats consolidés trimestriels des huit derniers trimestres.

Non audité

	2012				2011			
	Trimestre clos le				Trimestre clos le			
	31 déc. (en millions de dollars)	30 sept. (en millions de dollars)	30 juin (en millions de dollars)	31 mars (en millions de dollars)	31 déc. (en millions de dollars)	30 sept. (en millions de dollars)	30 juin (en millions de dollars)	31 mars (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets..	348	357	372	398	393	391	390	382
Produits de commissions nets.....	154	157	147	143	157	162	162	163
Produits de négociation nets	45	48	47	40	31	46	36	37
Autres (pertes opérationnelles)/ produits opérationnels ..	(25)	10	48	16	(19)	54	9	28
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	4	—	—	84	—	—	—	—
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	526	572	614	681	562	653	597	610
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(33)	(71)	(59)	(48)	(54)	(63)	(31)	(49)
Résultat opérationnel net	493	501	555	633	508	590	566	561
Charges opérationnelles	(275)	(256)	(276)	(306)	(309)	(318)	(293)	(339)
Charges de restructuration.....	—	—	—	(36)	(14)	—	—	—
Bénéfice opérationnel....	218	245	279	291	185	272	273	222
Quote-part du bénéfice des entreprises associées.....	3	1	—	1	—	2	1	1
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	221	246	279	292	185	274	274	223
Charge d'impôt sur le résultat	(64)	(65)	(76)	(72)	(50)	(73)	(66)	(63)
Bénéfice de la période...	157	181	203	220	135	201	208	160
Bénéfice attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	140	162	186	202	118	182	191	142
Détenteurs d'actions privilégiées.....	15	16	15	15	15	16	15	15
Participations ne donnant pas le contrôle	2	3	2	3	2	3	2	3
Résultat de base par action ordinaire (en dollars).....	0,28	0,33	0,37	0,41	0,24	0,36	0,38	0,28

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les données trimestrielles non auditées tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle de ces données. Ces ajustements sont tous de nature normale et récurrente. Des facteurs saisonniers ont une incidence mineure sur nos résultats de la plupart des trimestres. Comme le premier trimestre comporte le nombre de jours le moins élevé, les produits d'intérêts nets pourraient être moindres que ceux des trois autres trimestres.

Les produits d'intérêts nets du premier trimestre de l'exercice à l'étude tenaient compte d'un remboursement d'intérêts reçu de l'Agence du revenu du Canada. Compte non tenu de ce remboursement, les produits d'intérêts nets ont reculé en 2012 en raison essentiellement des soldes moyens des prêts à la consommation et des prêts de détail moins élevés depuis la réorientation stratégique des secteurs d'activité et du repli de la marge nette d'intérêts.

Les produits de commissions nets ont fléchi au premier trimestre de 2012 en raison de la diminution des commissions provenant des fonds sous gestion et des commissions de courtage découlant de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail le 1^{er} janvier 2012. Par ailleurs, les produits d'intérêts nets ont été plus élevés en 2012 grâce à l'augmentation des commissions provenant des fonds sous gestion favorisée par les placements de 1,4 milliard de dollars effectués par des clients auprès de nos services de gestion de patrimoine et à la croissance des facilités de crédit commercial autorisées et du volume de transactions.

La progression des produits de négociation nets depuis le premier trimestre de l'exercice à l'étude s'explique par un meilleur rendement des activités de négociation au chapitre des produits liés aux taux et des produits de crédit.

Les charges opérationnelles ont continué à diminuer en regard de celles du premier trimestre de 2012, essentiellement grâce aux compressions de coûts par suite de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail, à la réduction progressive des activités du secteur du crédit à la consommation de la banque et au maintien des mesures de réduction des coûts.

Principales méthodes comptables et incidence des estimations et de l'exercice du jugement

Les résultats de la banque sont sensibles aux méthodes, aux hypothèses et aux estimations comptables sous-jacentes à l'établissement de ses états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables utilisées pour établir les états financiers consolidés sont décrites en détail à la note 2.

Les méthodes comptables qui sont réputées être critiques pour les résultats et la situation financière de la banque, pour ce qui est de l'importance relative des éléments auxquels s'applique une méthode, ou qui requièrent une grande part de jugement, dont l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, sont présentées ci-dessous.

Nous expliquons la façon dont nous avons appliqué certaines méthodes comptables, y compris leurs modifications, à la note 1. L'analyse qui suit fait ressortir les domaines où nous croyons que le choix et l'application de certaines méthodes comptables et le fait d'avoir recours à diverses estimations et au jugement peuvent avoir une incidence importante sur les résultats que nous présentons. Nous croyons que nos estimations sont appropriées compte tenu des circonstances auxquelles elles s'appliquent.

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

La méthode comptable de la banque à l'égard de la dépréciation des prêts et avances accordés aux clients est décrite à la note 2 f). Les comptes de correction de valeur des prêts représentent la meilleure estimation faite par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts à la date de l'état de la situation financière.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle pose des hypothèses et fait des estimations pour calculer les comptes de correction de valeur visant tant les prêts et avances évalués individuellement que ceux évalués collectivement. Le calcul des comptes de correction de valeur relatifs à un groupe d'actifs est celui qui demande la plus grande part de jugement.

Les méthodes que la banque emploie pour calculer les comptes de correction de valeur relatifs à des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme importants sur une base individuelle sont décrites à la note 2 f). Ces comptes sont assujettis à l'incertitude relative aux estimations en partie parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes sur une base individuelle pour chaque prêt, puisque le portefeuille comporte un grand nombre de ces prêts au montant peu important.

Les méthodes comportent l'utilisation de données historiques évaluées au moyen de statistiques ainsi que le recours au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes inhérentes réelles seront probablement plus élevées, ou moins élevées, que ne le laissent penser les tendances historiques. Dans des circonstances habituelles, les tendances historiques fournissent les données les plus objectives et pertinentes à partir desquelles il est possible d'évaluer la perte inhérente à chaque portefeuille. Dans certains cas, les pertes historiques

Rapport de gestion (suite)

constituent des données moins pertinentes sur la perte inhérente à un portefeuille donné, à la date de l'état de la situation financière, notamment lorsqu'il y a eu des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental qui font que les plus récentes tendances relatives aux facteurs de risque du portefeuille ne sont plus entièrement reflétées dans les modèles statistiques. Dans ces cas, de tels facteurs de risque sont pris en compte lors du calcul du montant approprié à verser au compte de correction de valeur en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés entièrement de la perte historique.

Les facteurs de risque comprennent la croissance du portefeuille de prêts, le portefeuille de produits, les taux de chômage, les tendances au chapitre des faillites, les concentrations géographiques, les caractéristiques des produits de crédit, la situation économique, incluant les tendances nationales et locales des marchés de l'habitation, les taux d'intérêt, l'ancienneté des portefeuilles, les politiques et pratiques de gestion des comptes, les modifications apportées aux lois et à la réglementation et les autres facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur les habitudes de paiement des clients. La méthodologie et les hypothèses employées pour calculer les pertes de valeur sont passées en revue sur une base régulière, à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Par exemple, les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Le calcul du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs et visant à couvrir les pertes subies, mais non encore identifiées, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle met en jeu des mesures de crédit sous-jacentes, notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, de chaque client, mesures qui sont obtenues au moyen des systèmes de notation interne de la banque et qui servent à établir les montants à verser au compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs. La direction modifie, dans le cas de certains ou de la totalité des emprunteurs, les mesures ainsi obtenues si elle juge qu'elles ne reflètent pas entièrement les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans les volumes, les concentrations et les risques des portefeuilles, d'une analyse des tendances émergentes en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut, et de l'évaluation que fait la direction des indicateurs ayant pu avoir une incidence sur l'état du portefeuille. Le solde du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs est également analysé par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

Nombre des facteurs ont une forte interdépendance, ce qui fait que les comptes de correction de valeur des prêts de la banque sont sensibles à plus d'un facteur. Les résultats de l'exercice suivant pourraient différer des hypothèses établies en fonction des modèles et ainsi donner lieu à d'importants ajustements de la valeur comptable des prêts et des avances.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour évaluer ses instruments financiers est décrite à la note 2 d). Les cours du marché publiés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données de marché observables et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données importantes non observables. Les techniques d'évaluation qui reposent sur une plus grande part de données non observables requièrent un plus grand jugement de la direction pour calculer la juste valeur que celles qui reposent entièrement sur des données observables.

Les principales hypothèses et estimations que la direction considère lorsqu'elle applique un modèle ayant recours à des techniques d'évaluation sont :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs proviennent de l'instrument et le moment prévu de ceux-ci. Les flux de trésorerie sont habituellement fonction des modalités de l'instrument, bien que le jugement de la direction puisse être nécessaire lorsque la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat est remise en question. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les variations des taux de marché. La direction détermine un taux d'actualisation approprié à l'instrument d'après ce que, selon elle, un intervenant du marché jugerait être un écart de taux approprié pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat;
- le jugement exercé lors du choix du modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de produits dérivés complexes.

Lors de l'application d'un modèle comprenant des données non observables, des estimations sont faites pour tenir compte des incertitudes relatives aux justes valeurs qui découlent du manque de données du marché attribuable, par exemple, au manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation de la juste valeur est moins fiable. Les chiffres utilisés dans les évaluations basées sur des données non observables sont, par définition, incertains, puisqu'il

existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une opération pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence, dans des conditions commerciales normales. Toutefois, dans la plupart des cas, certaines données de marché sur lesquelles il est possible de se fonder pour déterminer la juste valeur sont disponibles, comme les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers seront calculées en fonction de certaines données observables du marché, même si les données non observables sont importantes. Les hypothèses et les méthodes qu'utilisent nos modèles de calcul sont revues sur une base continue, ce qui nous permet d'améliorer nos estimations de la juste valeur.

Étant donné l'incertitude et la subjectivité associées à l'établissement de la juste valeur des instruments financiers à l'aide de modèles utilisant des données non observables, il est possible que les montants des instruments financiers réalisés soient nettement différents des valeurs comptables inscrites dans l'état de la situation financière.

Avantages du personnel futurs

Dans le cadre de notre programme de rémunération, nous fournissons à nos employés des prestations de retraite et autres avantages complémentaires de retraite, comme un programme complet d'assurance de soins de santé, auxquels ils sont admissibles une fois qu'ils ont pris leur retraite. Tous nos nouveaux employés participent à un régime de retraite à cotisations définies. Ce régime de retraite est moins sensible aux facteurs économiques négatifs que ne l'est un régime à prestations définies. Dans certains cas, il faut attendre plusieurs années avant de pouvoir calculer le montant définitif des prestations, en particulier dans le cas des régimes à prestations définies où le montant des prestations est établi en proportion du salaire final et du nombre d'années de service. Même si nous cotisons à plusieurs régimes de retraite afin de remplir nos obligations relatives aux droits à pension des employés, le montant réel des actifs nécessaires dépend de différents facteurs, comme le taux de rendement réel des actifs des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires des employés et le nombre d'années pendant lesquelles les prestations de retraite seront versées. Tous les régimes de retraite à prestations définies sont capitalisés, alors que les avantages complémentaires de retraite ne sont pas capitalisés.

En raison de la longue durée des périodes de cotisation et de paiement des régimes de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite, toute modification des taux à long terme peut avoir un effet important sur les autres éléments du résultat global présentés. Après consultation avec nos actuaires, des hypothèses sont posées quant au taux de rendement à long terme des actifs des régimes de retraite, au taux d'actualisation s'appliquant au calcul des obligations au titre des prestations constituées, à la progression des salaires et à l'évolution des coûts des soins de santé. Les hypothèses posées et une analyse des effets de la sensibilité de ces hypothèses sur le coût de nos prestations et de nos obligations au titre des prestations constituées sont présentées à la note 4.

Le niveau de capitalisation que requièrent nos régimes de retraite à prestations définies est établi par voie d'évaluations actuarielles formelles qui servent à calculer le coût des prestations gagnées au cours d'un exercice ainsi que toute autre cotisation que la banque doit verser afin d'éliminer, au fil du temps, les déficits au titre des services passés. En raison de changements législatifs et à l'exception d'un régime de moindre importance, les régimes de retraite de la banque doivent faire l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle. Le niveau de capitalisation que requièrent nos régimes de retraite à prestations définies est établi par voie de ces évaluations actuarielles qui servent à calculer le coût des prestations gagnées au cours d'un exercice ainsi que toute autre cotisation que la banque doit verser afin d'éliminer, au fil du temps, les déficits au titre des services passés.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la banque applique la version révisée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour avoir de plus amples renseignements sur les changements de méthodes comptables et l'incidence financière estimée, se reporter à la section relative aux changements comptables à venir de la note 1. Ce sont les modifications apportées au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées qui ont l'incidence la plus importante. Selon les normes comptables en vigueur, le taux d'actualisation qu'il convient d'utiliser est le taux obligataire à long terme et non pas le taux de rendement attendu des actifs des régimes.

Impôt sur le résultat

Lorsque nous établissons la charge d'impôt sur le résultat et le montant des actifs nets d'impôt différé aux fins des états financiers consolidés, nous estimons les taux auxquels notre résultat sera imposé dans les différents territoires du Canada. Nous prévoyons également les dates auxquelles les différences temporelles devraient se résorber. Si les montants, le calendrier ou les taux réels diffèrent de nos estimations ou si notre interprétation des lois fiscales diffère de celle des autorités provinciales et fédérales en la matière, il pourrait être nécessaire d'effectuer des ajustements. La note 6 donne des détails sur la charge d'impôt sur le résultat et les actifs nets d'impôt différé.

Rapport de gestion (suite)

Goodwill et immobilisations incorporelles

Nous soumettons le goodwill et les immobilisations incorporelles, incluant les logiciels développés en interne, à un test de dépréciation au moins une fois l'an afin de nous assurer que les justes valeurs sont supérieures aux valeurs comptables. Pour déterminer la juste valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles, nous utilisons un certain nombre de facteurs, notamment des comparaisons avec les données du marché, des taux d'actualisation, des ratios cours-bénéfice et des estimations de produits. Le processus fait appel au jugement de la direction quant au choix des hypothèses ainsi qu'à l'utilisation d'une méthode appropriée pour la détermination de la juste valeur. Toute perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles est imputée aux frais autres que d'intérêts dans le compte consolidé de résultat. Bien que les marchés aient encore montré des signes de faiblesse en 2012, la valeur comptable de notre goodwill n'a pas été touchée par ce manque de vigueur.

Les immobilisations incorporelles sont examinées régulièrement et soumises à un test visant à déterminer leur durée d'utilité estimée résiduelle et leur efficacité, notamment à l'égard du développement de logiciels. À la suite de l'examen des activités liées au développement de logiciels en 2011, nous avons conclu que certaines applications à l'étape de développement ne seraient pas mises en service, par conséquent, ces dernières ont subi une perte de valeur.

Changements de 2012 concernant la comptabilisation et la présentation de l'information

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes comptables de la banque pour l'exercice 2012, comme le précise la note 2.

La banque fournit des services ou conclut des transactions avec le Groupe HSBC à l'égard de la prise en charge d'une partie des coûts de développement, par les employés du Canada, de certaines plateformes technologiques qui sont utilisées par la HSBC partout dans le monde. Au cours des périodes antérieures, la banque présentait le salaire et les autres coûts directs connexes relatifs à ces employés et le montant brut du recouvrement de ces charges respectivement dans le poste Charges générales et administratives et le poste Autres produits opérationnels. À compter de 2012, la banque présente le montant net des charges associées à ces transactions. C'est ainsi que les charges recouvrées ont été reclassées du poste Autres produits opérationnels au poste Charges générales et administratives. Ce changement de présentation ne touche que les transactions n'ayant pas fait l'objet d'une majoration de coûts dans des conditions de pleine concurrence. Les données comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice à l'étude. L'incidence de ce changement se traduit par une réduction de 58 millions de dollars (75 millions de dollars en 2011) des postes Autres produits opérationnels et Charges générales et administratives.

La banque enregistre des comptes de correction de valeur évalués collectivement pour tous les éléments exposés à un risque de crédit, y compris les instruments de crédit hors bilan, notamment les garanties et les engagements de crédit. Au cours des exercices antérieurs, le compte de correction de valeur évalué collectivement relatif à l'ensemble des instruments de crédit était comptabilisé en réduction du poste Prêts et avances à des clients. À compter de 2012, la banque reclasse la portion du compte de correction de valeur évalué collectivement relatif aux instruments de crédit hors bilan dans le poste Autres passifs. Les données comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice à l'étude. L'incidence de ce changement entraîne donc une augmentation de 80 millions de dollars (73 millions de dollars en 2011) des postes Prêts et avances à des clients et Autres passifs.

La banque exploite un centre d'appels qui fournit des services uniquement aux services aux entreprises. Antérieurement, les charges et les produits liés aux charges recouvrées d'autres sociétés du Groupe HSBC étaient respectivement pris en compte dans le total des charges opérationnelles et dans les autres produits opérationnels, du secteur « Autres ». Au troisième trimestre de 2012, les charges et les produits liés aux charges recouvrées du centre d'appels ont été reclassés, passant du secteur « Autres » au secteur « Services aux entreprises », et ce, afin de mieux rendre compte des opérations effectuées au bénéfice de ce secteur par le centre d'appels. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice à l'étude. Par conséquent, des charges de respectivement 4 millions de dollars et de 15 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2011 et l'exercice clos le 31 décembre 2011, précédemment incluses dans le total des charges opérationnelles, ont été reclassées. En outre, des produits liés aux charges recouvrées de respectivement 4 millions de dollars et de 14 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2011 et l'exercice clos le 31 décembre 2011, précédemment inclus dans les autres produits opérationnels, ont été reclassés.

Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le compte consolidé de résultat ou les capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires.

Dans la note 15, la banque a amélioré les informations à fournir selon l'IFRS 7 relativement aux transferts qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas présentées dans nos bilans consolidés. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans les bilans consolidés. Ces arrangements comprennent également les garanties de bonne exécution et les garanties financières, les lettres de crédit documentaire et les crédits documentaires ainsi que les instruments financiers dérivés.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaire et des crédits documentaires au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international. Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts, à la page 43 du rapport de gestion.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de notre stratégie globale de gestion des risques, nous avons recours à une variété de dérivés afin de gérer ou de réduire les risques dans certains domaines d'activité. Nous offrons aussi des dérivés dans notre gamme de produits afin de combler les besoins de nos clients.

Les transactions sur les contrats de change à terme sont celles où les contreparties conviennent d'échanger des devises selon un cours de change déterminé, à une date ultérieure. Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes portant sur l'échange de flux de trésorerie qui peuvent comporter des taux d'intérêt dont les caractéristiques sont différentes. Les autres dérivés se rapportent à des transactions liées aux actions, à l'énergie et aux marchandises, ainsi qu'à d'autres transactions liées aux taux de change et d'intérêt.

Nous utilisons les dérivés pour gérer des prêts et des dépôts comportant des dates d'échéance différentes ou des actifs et des passifs en devises de montants différents, afin de limiter les effets du risque de taux d'intérêt et du risque de change advenant des fluctuations défavorables des taux respectifs. De telles fluctuations pourraient en effet nous exposer à des risques financiers importants. L'utilisation des dérivés est soumise à une supervision et à des procédures rigoureuses en matière de contrôle interne, comme il est mentionné à la section concernant la gestion des risques du rapport de gestion.

Les méthodes comptables portant sur la comptabilisation de l'incidence des dérivés sont décrites à la note 2 k). Des renseignements sur nos instruments dérivés figurent à la note 11.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le rapport sur la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière figure à la page 64 de notre rapport annuel.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décision en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Rapport de gestion (suite)

Au 31 décembre 2012, la direction a procédé, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, à une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, conformément au Règlement 52-109 adopté par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 décembre 2012.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que nos états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des lignes directrices et des procédures visant à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque et à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux IFRS, que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de sa direction et de ses administrateurs et que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée de ses actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps. Étant donné ses limites intrinsèques, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou procédures se détériore.

La direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière tel que le prescrivent les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. Cette évaluation se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2012.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'est survenu aucun changement dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui a eu ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions entre parties liées

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme nous faisons partie de l'une des plus grandes entreprises de services financiers au monde, nous profitons de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. Nous fournissons et obtenons des services ou concluons des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et nous tirons parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions opérationnelles. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque.

La note 32 contient plus de détails à ce sujet.

Des sociétés du Groupe HSBC détiennent certaines de nos débetures, actions privilégiées et actions ordinaires. Pour en savoir plus, il convient de se reporter aux notes 24 et 27.

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTSMC au cours des trois derniers exercices :

	2012	2011	2010
Actions privilégiées de catégorie 1 (\$ par action)			
Série C.....	1,275	1,275	1,275
Série D.....	1,250	1,250	1,250
Série E.....	1,650	1,650	1,650
Actions privilégiées de catégorie 2 (\$ par action)			
Série B.....	0,310	0,310	0,310
HSBC HaTSMC (\$ par part)			
Série 2010 ¹	–	–	77,80
Série 2015.....	51,50	51,50	51,50
Actions ordinaires (en millions de dollars).....	330	300	280

¹ Les parts ont été rachetées le 31 décembre 2010.

Cotes de crédit

Standard & Poor's (« S&P ») et DBRS® attribuent des cotes de crédit à notre dette et à nos titres. Les cotes sont établies suivant une méthode de classement normale propre à chacune des deux agences, selon le type de dette ou de titre.

Nos cotes de crédit influent sur notre capacité à obtenir du financement de gros à des conditions avantageuses. Les cotes de première qualité qui nous avaient été accordées ont été confirmées par S&P en décembre 2012 et révisées à la baisse d'un cran par DBRS en février 2013 par suite des mesures similaires prises concernant l'évaluation de crédit de notre société mère, HSBC Holdings. Nos cotes de première qualité sont comparables à celles des banques canadiennes.

Voici les cotes qui nous ont été attribuées :

	S&P	DBRS®
Instruments à court terme.....	A-1+	R-1 (moyen)
Dépôts et dette de premier rang.....	AA–	AA (faible)
Dette subordonnée.....	A	A (élevé)
Actions privilégiées.....	P-1 (faible) ¹	Pfd-2
HSBC HaTSMC.....	P-1 (faible) ¹	BBB (élevé)

¹ Selon l'échelle s'appliquant aux actions privilégiées canadiennes définie par S&P. Les cotes correspondent à A- selon l'échelle que S&P a établie pour les actions privilégiées internationales.

Gestion des risques

(Certains renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers consolidés audités.)

Toutes nos activités commerciales exigent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de risques. La gestion des risques consiste à déterminer, à analyser, à évaluer et à gérer les facteurs qui pourraient avoir des effets défavorables sur nos ressources, nos activités, notre réputation et nos résultats financiers. Les principales catégories de risques auxquelles la banque est exposée sont le risque inhérent à la gestion du capital, le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque lié à la structure, le risque opérationnel, le risque réglementaire, le risque d'atteinte à la réputation et le risque stratégique. La gestion de ces différents risques est exposée ci-dessous.

Notre approche à l'égard de la gestion des risques est fondée sur notre cadre de gestion des risques qui est clairement défini et qui nous permet de faire concorder le niveau de risque assumé avec nos objectifs commerciaux dans le but de réaliser une performance constante et durable à longue échéance tout en respectant notre degré de tolérance au risque.

Rapport de gestion (suite)

Aperçu (audité)

En raison de la portée et de l'ampleur de nos activités commerciales, de nos groupes de clients, des exigences réglementaires et du contexte concurrentiel, un processus de détermination et de gestion des risques hautement efficace joue un rôle essentiel dans la réussite de la banque. En créant, à l'échelle de l'entreprise, un cadre de gestion des risques à la fois efficient et exhaustif, la banque peut déterminer, apprécier, mesurer, atténuer et surveiller son exposition aux risques et leur corrélation, laquelle est fort complexe, afin d'assurer un équilibre approprié entre le risque et les avantages dans le but de maximiser le rendement pour les actionnaires.

Le cadre global de gestion des risques de la banque comporte trois aspects fondamentaux, soit :

- la gouvernance et la supervision des risques;
- la tolérance au risque;
- la gestion du capital en fonction des risques.

La structure de gouvernance des risques de la banque assure une parfaite indépendance par rapport aux secteurs d'activité et aux opérations. Elle comporte trois points de contrôle distincts. Le premier est celui des secteurs d'activité qui ont la responsabilité d'une gestion efficace de tous les risques auxquels la banque s'expose dans ses activités quotidiennes. Les secteurs d'activité sont tenus d'appliquer des procédés qui permettent de repérer, de réduire et d'observer les risques dans un environnement de contrôle qui est conforme au degré de tolérance établi par la banque à l'égard du risque. Le deuxième point de contrôle est celui des responsables des contrôles et/ou les sous-comités des risques qui assurent une surveillance indépendante et évaluent continuellement l'efficacité des lignes directrices et procédures de gestion du risque qui ont été conçues pour que la politique de tolérance au risque soit respectée. Ce deuxième point de contrôle a la responsabilité d'établir et d'appliquer un cadre pour le repérage, l'évaluation et le contrôle du risque, en plus de formuler des lignes directrices et d'observer les risques importants à l'aide d'indicateurs clés et de rapports d'écarts par rapport au seuil établi de la tolérance au risque. Le service d'audit interne constitue le troisième point de contrôle en fournissant une assurance indépendante quant à l'efficacité du premier et du deuxième point de contrôle à remplir leurs mandats et à gérer les risques en conséquence.

Le cadre de tolérance au risque, qui est constitué de notre politique sur la tolérance au risque et fixe les principales mesures du risque, sert à décrire et à établir l'ordre de grandeur et le type de risque que la banque est prête à assumer, conformément à ses valeurs de base, à sa stratégie et à sa capacité de gestion des risques. Pour ce faire, elle met en correspondance le degré de risque qu'elle décide de prendre et le montant de capital requis à cette fin. L'établissement de la tolérance au risque vise avant tout à intégrer un processus d'analyse des risques et du capital plus explicite et uniforme dans l'élaboration des stratégies de la banque, dans la planification de ses activités ainsi que dans les processus de définition des objectifs, d'exécution, d'évaluation et de communication.

La banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital pour déterminer le montant du capital qui, selon les estimations, devrait permettre de couvrir tous les risques actuels et ceux à venir. C'est ainsi que la banque utilise des méthodes, des modèles, des outils et des mesures relativement au capital en fonction des risques afin de déterminer ses besoins en matière de capital réglementaire ainsi que le capital économique et afin d'effectuer l'analyse de scénarios et des simulations de crise. Ces outils de gestion des risques servent aussi à gérer le risque inhérent aux pertes prévues qui pourraient influencer sur le bénéfice net. Bien que ces processus relèvent de politiques et de normes qui régissent l'élaboration de modèles, les approbations et les examens continus, des groupes de spécialistes remettent en question leur bien-fondé, l'objectif étant de ne pas accorder une confiance indue aux méthodes et modèles de quantification des risques.

Nous continuons de tirer parti des ressources du Groupe HSBC pour rehausser notre infrastructure de gestion des risques, parfaire nos compétences en ce domaine, analyser le cadre réglementaire de manière proactive et comparer nos pratiques à celles jugées les meilleures, ce qui nous permet de relever les défis qui se posent et d'anticiper ceux à venir.

Gouvernance et supervision des risques (audité)

La banque a instauré une structure de gouvernance des risques qui définit clairement les risques auxquels elle est exposée, son degré de tolérance à ceux-ci ainsi que les mécanismes permettant de les surveiller.

La gouvernance des risques s'exerce à l'échelon le plus élevé de la banque. Le conseil d'administration s'assure que la culture de gestion des risques est bien ancrée et axée sur la prudence, mais qu'elle favorise aussi la compétitivité. Par l'entremise du comité de direction de gestion des risques et le comité responsable de l'audit et du risque, le conseil d'administration instaure la rigueur et fournit la structure qu'exige la réalisation d'objectifs commerciaux qui reflètent la stratégie adoptée à l'égard des risques. Une communication continue et transparente entre le conseil et la haute direction fait en sorte que les risques clés sont cernés et que des renseignements pertinents sont constamment échangés.

Comités de direction (audité)

Conformément à ses meilleures pratiques en matière de gouvernance, la banque a instauré une structure de comité hautement efficace. Chaque comité a des objectifs clairs, précis et réalisables et sa composition vise la réalisation d'efficacités et l'élimination du chevauchement et du double emploi. Les membres du personnel responsables des opérations et du soutien transmettent aux comités, et ce, en temps opportun, des renseignements complets sur leurs propres initiatives et projets de gestion des risques. Le chef de la gestion des risques prend part à tous les comités, fournissant ainsi une orientation stratégique et constituant un point central de reddition de comptes, mais aussi un canal de communication vers l'amont permettant de cerner et de gérer les risques auxquels tous les secteurs sont exposés ou pourraient l'être à l'avenir.

Comité de gestion des risques

Créé par le comité responsable de l'audit et du risque du conseil d'administration, le comité de gestion des risques assure la gouvernance et la gestion en matière des risques à l'échelle de l'entreprise et s'assure que les mesures mises de l'avant sont pertinentes et efficaces. Il s'assure de ce qui suit :

- des mécanismes efficaces d'identification, d'appréciation et de réduction des risques sont employés;
- le profil risque-rendement de la banque est équilibré;
- son capital est suffisant compte tenu des risques.

Le mandat du comité de gestion des risques englobe les responsabilités suivantes :

- déterminer les nouveaux risques importants et les évaluer;
- élaborer et faire approuver les lignes directrices et procédures qui permettront de déceler, d'évaluer et de gérer les risques importants à l'échelle de l'entreprise, ce qui englobe la planification de la poursuite des activités;
- établir les orientations et les limites de tolérance acceptables en matière de risque, y compris l'acceptation de risques nouveaux, différents ou inhabituels, et veiller à ce que ces limites reflètent les conditions locales, régionales et mondiales;
- veiller à ce que le risque que posent les activités soit à la mesure du rendement économique;
- surveiller le respect des lignes directrices et procédures de gestion des risques;
- signaler les changements de politique, les modifications importantes des pratiques, les situations inhabituelles, les exceptions majeures et les nouveaux produits ou stratégies au comité de direction et, si cela est nécessaire, au comité responsable de l'audit et du risque et, au besoin, au conseil d'administration à des fins d'examen, de ratification ou d'approbation;
- assurer la surveillance stratégique des politiques et des limites associées aux risques de crédit et de marché.

Pour que le comité de gestion des risques puisse accomplir son mandat, la responsabilité des risques inhérents aux principales activités commerciales de la banque est confiée aux principaux sous-comités mentionnés ci-dessous en vue d'une gestion et d'une surveillance directes :

- le comité de gestion de l'actif et du passif (« ALCO »);
- le comité responsable du risque opérationnel et du contrôle interne (« CRROCI »);
- le comité de surveillance de modèles (« CSM »).

Comité de gestion de l'actif et du passif (« l'ALCO »)

En tant que sous-comité du comité de gestion des risques, l'ALCO se concentre sur la gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité pour que la banque atteigne ses objectifs quant à la gestion des actifs et des passifs, tels que l'affectation et l'utilisation efficaces de ses ressources, l'amélioration de son bénéfice et la gestion de tous les risques associés à son bilan.

Comité responsable du risque opérationnel et du contrôle interne (le « CRROCI »)

Le CRROCI a pour mandat d'assurer la gouvernance et la surveillance stratégique du cadre de gestion des risques opérationnels, y compris le repérage, l'évaluation et le suivi de tous les risques opérationnels. Il met à l'épreuve les stratégies en matière d'atténuation des risques et de contrôle du risque proposées à l'échelle de l'entreprise en passant en revue les activités de gestion du risque opérationnel. Il incombe au CRROCI de faire les recommandations nécessaires afin de s'assurer que la banque dispose d'un programme efficace de gestion du risque opérationnel qui réponde à la fois aux normes internes et aux normes des organismes de réglementation et soit indépendant de ses opérations quotidiennes.

Rapport de gestion (suite)

Comité de surveillance de modèles (le « CSM »)

Le CSM a été créé pour assurer une méthode efficace de gouvernance en matière de principaux modèles de banque, car les organismes de réglementation se fient de plus en plus à la modélisation financière et suivent de plus près la gouvernance des modèles. Le CSM a été établi pour évaluer efficacement, et de façon indépendante, la solidité des modèles et des hypothèses qui sous-tendent ces modèles.

Groupe de gestion des risques (audité)

Le groupe de gestion des risques fournit un cadre de gestion des risques, qui est indépendant, prospectif et à l'échelle de l'entreprise, dans le but de gérer efficacement les risques inhérents aux activités de la banque. Le chef de la gestion des risques chapeaute le groupe et fournit au comité de gestion des risques et au comité responsable de l'audit et du risque du conseil d'administration des rapports sur le profil de risque de l'organisation et la performance de celle-ci à l'égard de la tolérance au risque au moins chaque trimestre.

Ce groupe a les responsabilités suivantes :

- élaborer continuellement des procédés et des systèmes afin de repérer, de mesurer, de suivre, de rapporter, d'évaluer et de gérer activement la grande variété de risques auxquels la banque est exposée;
- établir des seuils et des politiques de tolérance au risque qui sont en accord avec la stratégie et les capacités de la banque, ainsi qu'avec l'environnement macroéconomique et financier, compte tenu de l'incidence des scénarios de crise éventuelle;
- surveiller le respect des normes et des seuils de tolérance au risque.

Audit interne (audité)

Le service d'audit interne a pour rôle de fournir des services de certification et de consultation indépendants et objectifs afin d'accroître la valeur et de rehausser les activités de l'entreprise conformément aux lignes directrices énoncées dans le manuel des normes d'audit du Groupe HSBC. Dans le cadre de son mandat, ce service doit s'assurer de ce qui suit :

- les risques sont définis et gérés;
- l'information est précise, fiable et transmise en temps opportun;
- l'information est conforme aux politiques, normes et procédures;
- les lois et les questions réglementaires qui concernent la banque sont prises en compte comme il se doit.

Tolérance au risque (audité)

La tolérance au risque est un élément clé de notre gestion des risques et définit le type et le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter tout en respectant notre stratégie. L'intégration de cet élément dans nos prises de décisions et dans le cadre de surveillance et d'information qui s'y rapporte est un sujet d'attention constante.

Les principes fondamentaux qui servent à déterminer notre tolérance au risque exigent ce qui suit :

- conserver un bilan des plus sains, réaliser de bons résultats financiers et maintenir une capitalisation solide;
- gérer les liquidités avec prudence et assurer la diversification des sources de financement;
- promouvoir la marque et la reddition de comptes envers nos actionnaires;
- gérer efficacement les risques, ce qui signifie faire en sorte qu'ils soient à la mesure des rendements recherchés.

Le degré de tolérance au risque de la banque sert à définir les niveaux et les types de risques qu'elle est prête à assumer compte tenu de ses objectifs stratégiques, de ses principes en matière de gestion des risques et de la marge de manœuvre que lui procure son capital. Nous utilisons diverses mesures quantitatives et qualitatives touchant les aspects stratégiques et opérationnels de nos activités afin d'établir des mesures clés et de réaliser une évaluation rationnelle des risques auxquels nous sommes exposés.

Grâce à ses fonctions inhérentes de surveillance et d'évaluation continues de notre tolérance au risque, notre cadre sert à :

- rehausser la confiance quant à la pertinence du profil de risque de la banque;
- resserrer le contrôle exercé par la haute direction et la coordination entre les activités de prise de risque et de réduction des risques en tenant compte des besoins en capital des divers secteurs d'activité;
- renforcer l'harmonisation des politiques et ressources de gestion des risques avec les objectifs commerciaux;

- accroître l’efficacité de notre structure de gouvernance des risques au moyen du suivi du rendement de l’entreprise à l’aide de mesures de la tolérance au risque.

La tolérance au risque étant intégrée à notre processus de planification et offrant un barème d’analyse du risque pour toute nouvelle initiative, elle nous permettra de mieux harmoniser les risques et le rendement et de rendre les mesures des risques encore plus transparentes.

Gestion du capital en fonction du risque (audité)

La banque a adopté et instauré les normes du Nouvel accord de Bâle, un dispositif qui s’articule autour de trois piliers :

- le pilier 1, qui porte sur les exigences minimales en matière de capital réglementaire;
- le pilier 2, qui s’entend du programme interne d’évaluation de l’adéquation des fonds propres, lequel est assujéti au processus d’examen de la surveillance du BSIF;
- le pilier 3, qui a trait à la discipline de marché et se traduit par la diffusion d’information sur les pratiques de gestion du capital et des risques.

Objectifs, lignes directrices et procédures (audité)

Nos objectifs de gestion des ressources financières en matière de capital sont les suivants : générer de la valeur pour les actionnaires tout en appuyant les activités commerciales, ce qui englobe les actifs de base et les positions de risque; fournir des garanties raisonnables aux déposants et surpasser les exigences pertinentes et les objectifs à long terme concernant le capital réglementaire.

Les principes de la banque en matière de gestion du capital et les lignes directrices connexes définissent le programme interne d’évaluation de l’adéquation des fonds propres au moyen duquel la direction examine le profil de risque de la banque à l’égard du capital réglementaire et du capital économique et s’assure que le niveau de capital :

- est adéquat relativement à notre profil de risque et à nos engagements en cours;
- surpasse les exigences formelles minimales en matière de capital réglementaire par une marge préétablie;
- est en mesure de résister à une récession majeure;
- reste conforme à nos objectifs stratégiques et opérationnels et aux attentes des actionnaires et des agences de notation.

Notre stratégie comprend l’utilisation de mesures et d’objectifs appropriés sur le plan financier et sur celui de la tolérance au risque dans le but d’évaluer la suffisance du capital dans le contexte de sa position actuelle et dans plusieurs scénarios possibles. De plus, afin que notre structure du capital soit la plus efficace possible, nous rachetons ou émettons des instruments de capitaux propres au besoin.

Règlements et ratios concernant le capital géré et la suffisance du capital (audité)

Le capital total englobe à la fois le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Le capital de catégorie 1 est le capital permanent d’une banque. Il se compose des actions ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, des instruments de capitaux propres innovateurs admissibles, du surplus d’apport, des résultats non distribués et de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 comprend les débentures subordonnées et tient compte de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 est soumis à des restrictions quant au pourcentage qu’il peut représenter du capital total servant au calcul de la suffisance du capital.

Le BSIF édicte les normes de suffisance du capital qui s’appliquent aux institutions financières constituées en vertu d’une loi fédérale, notamment les banques. Les règlements du BSIF sont fondés sur les normes internationales établies par la Banque des règlements internationaux. Même si la Banque des règlements internationaux fixe à 4 %, pour le ratio de capital de catégorie 1, et à 8 %, pour le ratio de capital total (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques), les limites minimales que doivent maintenir les institutions financières, le BSIF recommande que les banques canadiennes maintiennent des ratios de capital de catégorie 1 et de capital total d’au moins 7 % et 10 %, respectivement. En 2012 et en 2011, la banque a maintenu des ratios conformes à ces exigences.

Exigences minimales en matière de capital réglementaire (audité)

La banque calcule ses exigences minimales en matière de capital réglementaire en fonction des normes du Nouvel accord de Bâle, ce qui permet d’harmoniser celles-ci avec son profil de risque. Des diverses méthodes proposées, la banque a adopté l’approche fondée sur les notations internes avancée (« approche NI avancée ») pour calculer ses besoins en capital en fonction du risque de crédit. Cette approche permet à la banque d’utiliser des estimations internes eu égard à certaines mesures du risque, notamment la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l’exposition en cas de défaut (« ECD »), et les échéances réelles pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit. Dans le cas du

Rapport de gestion (suite)

risque opérationnel, la banque a adopté l'approche standard. Le capital nécessaire en raison du risque opérationnel est celui requis pour couvrir le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Conformément à l'approche standard, le capital requis est calculé par application d'un facteur spécifique, qui varie de 12 % à 18 %, aux produits bruts tirés de secteurs d'activité précis.

Le capital requis pour couvrir le risque de crédit de la Société financière HSBC Limitée est, pour le moment, calculé en fonction de l'approche standard. Selon cette approche, des coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF sont employés pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Adoption des règles de Bâle III concernant le capital et les liquidités (non auditée)

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié deux dispositifs qui énoncent de nouvelles normes réglementaires sur la suffisance du capital des banques et la gestion du risque de liquidité des banques et qui sont couramment appelés les dispositifs de Bâle III. En février 2011, le BSIF a accepté d'appliquer les deux dispositifs au Canada à compter du 1^{er} janvier 2013. Le but de cette réforme est de renforcer le secteur bancaire en accroissant sa capacité à absorber les pertes, en rehaussant sa gestion et sa gouvernance des risques et en accentuant la transparence et la qualité des informations qu'il publie.

Pour en savoir plus sur le dispositif sur la liquidité, il y a lieu de se reporter à la section concernant le risque de liquidité et le risque de financement.

Le dispositif relatif au capital modifie grandement la définition du capital réglementaire et crée une nouvelle exigence qui fait en sorte que tout capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui ne respectent pas les nouvelles exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans à compter de cette date. Certains autres ajustements réglementaires seront graduellement apportés de 2014 à 2018. Le dispositif précise particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'ajout d'un ratio minimal des capitaux propres ordinaires aux actifs pondérés en fonction des risques (le « ratio CET1 »). De plus, aux termes des règles de Bâle III, une réserve de conservation du capital doit être instaurée, laquelle peut servir en période de crise, tout comme doit l'être une réserve contracyclique. Dans une ligne directrice publiée en décembre 2012, le BSIF a établi plusieurs cibles de ratios de capital, comme suit : ratio CET1 de 7,0 % au plus tard le premier trimestre de 2013; ratio du capital de catégorie 1 total de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 % au plus tard le premier trimestre de 2014.

Selon notre interprétation, les ratios de capital au 31 décembre 2012 calculés suivant le dispositif de Bâle III étaient les suivants : ratio CET1 de 10,8 %, ratio du capital de catégorie 1 de 13,8 % et ratio du capital total de 15,8 %.

Capital réglementaire (auditée)

Les composantes du capital réglementaire de la banque et les ratios de capital réglementaire réels sont présentés dans les tableaux ci-après.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Capital de catégorie 1		
Actions ordinaires	1 225	1 225
Résultats non distribués	2 680	2 363
Actions privilégiées à dividende non cumulatif.....	946	946
Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale ¹	230	230
Dédutions liées à la titrisation et autres.....	(5)	(9)
Goodwill	(23)	(24)
Total du capital de catégorie 1	<u>5 053</u>	<u>4 731</u>
Capital de catégorie 2		
Débentures subordonnées	760	752
Provisions générales et excédentaires admissibles	68	163
Dédutions liées à la titrisation	(5)	(9)
Total du capital de catégorie 2	<u>823</u>	<u>906</u>
Total du capital disponible à des fins réglementaires.....	<u>5 876</u>	<u>5 637</u>
Capital de base de catégorie 1 ²	<u>3 877</u>	<u>3 555</u>
Total des actifs pondérés en fonction des risques ³	<u>36 668</u>	<u>35 322</u>

1 Comprend 200 millions de dollars de HSBC HaTSMC (200 millions de dollars en 2011).

2 Total du capital de catégorie 1 moins les actions privilégiées à dividende non cumulatif et les participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale.

3 Non auditée.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la banque respectait les exigences à l'égard de son capital réglementaire.

Ratios du capital réglementaire (non audité)

	2012	2011
Ratios de capital réglementaire réels		
Ratio du capital de catégorie 1	13,8 %	13,4 %
Ratio du capital total	16,0 %	16,0 %
Ratio du capital de base de catégorie 1	10,6 %	10,1 %
Coefficient actif/capital réglementaire réel	13,1 x	13,1 x
Exigences relatives aux ratios et coefficient de capital réglementaire		
Ratio du capital de catégorie 1 minimal	7,0 %	7,0 %
Ratio du capital total minimal	10,0 %	10,0 %
Coefficient actif/capital réglementaire maximal	20,0 x	20,0 x

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (non audité)

Le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») est le fondement même du cadre de gestion du capital de la banque. Le but sous-jacent de ce programme est de relier encore plus étroitement son profil de risque, ses systèmes de gestion des risques et son capital. Les objectifs comprennent l'élaboration de bons procédés de gestion qui permettent de repérer, de mesurer et de surveiller les risques afin de bien évaluer les aspects clés de la planification du capital qui permettent de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds propres pour couvrir tous les risques.

Le PIEAFP met en jeu les principaux aspects de la gestion des risques qui sont décrits ci-après :

- l'identification et la nomenclature des risques;
- l'appréciation et la mesure des risques;
- les simulations de crise;
- la planification et la gestion du capital;
- la surveillance des risques et la communication d'informations sur ceux-ci.

Identification et nomenclature des risques

L'identification des risques actuels et des nouveaux risques est un aspect fondamental de la gestion des risques. Il est important que la banque comprenne et connaisse tous les risques que posent ou que pourraient poser ses activités quotidiennes.

Appréciation et mesure des risques

Le risque et le capital sont étroitement liés. Il existe deux types de capital, soit le capital réglementaire, c'est-à-dire le capital que la banque doit détenir conformément aux règles édictées par les organismes de réglementation à l'échelle internationale et locale, et le capital économique. La banque définit ce dernier comme les ressources requises pour couvrir les pertes imprévues découlant de tout risque qu'elle accepte sous forme de risque discrétionnaire ou non discrétionnaire dans le cadre de ses activités. Il s'agit là du fondement même du PIEAFP et cela permet de s'assurer que la banque est suffisamment capitalisée pour atténuer tous les risques qu'elle a repérés et mesurés de manière quantitative et qualitative en vue de vérifier la suffisance de son capital. La principale technique quantitative qui est utilisée pour évaluer le risque dans le cadre de ce programme repose sur des modèles de capital économique, modèles qui sont calibrés en fonction d'un intervalle de confiance commun et qui portent sur des distributions de pertes sur un horizon temporel de un an.

Simulation de crise

L'un des principes clés du pilier 2 du dispositif du Nouvel accord de Bâle est la démonstration de ce que les banques devraient faire pour répondre aux attentes des organismes de réglementation, de leur capacité à combler leurs besoins en capital au cours d'une période allant de trois à cinq ans advenant notamment une récession majeure ou des événements dans le secteur. La simulation de crise est une technique de gestion des risques qui sert à évaluer les répercussions que pourrait avoir sur la situation financière d'une institution financière un ensemble de changements spécifiques à des facteurs de risque relevant de situations extrêmes, mais plausibles. La simulation de crise permet à la haute direction d'établir les mesures à prendre avant que les conditions commencent à ressembler à celles des scénarios de crise. Les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise doivent permettre d'établir l'incidence de scénarios communs sur l'ensemble des activités, dont l'incidence éventuelle de tous les types de risques, et sur les résultats financiers de la banque, notamment ceux présentés dans son compte de résultat et son état de la situation financière, sur ses ratios de capital et sur ses liquidités.

Rapport de gestion (suite)

Planification et gestion du capital

La banque a adopté une politique de gestion du capital que son comité responsable de l'audit et du risque et HSBC Holdings approuvent une fois l'an. Cette politique accorde une place de choix aux liens entre l'évaluation interne des risques, le processus stratégique de planification des activités et la gestion du capital. Les principes et politiques qui guident les activités internes de planification et de gestion du capital de la banque sont les suivants :

- surpasser en tout temps les exigences pertinentes et les objectifs à long terme concernant le capital réglementaire;
- générer de la valeur pour les actionnaires grâce à une affectation efficace du capital économique au soutien des activités commerciales, ce qui englobe les actifs de base et les positions de risque;
- rester conforme à nos objectifs stratégiques et opérationnels et aux attentes des actionnaires et des agences de notation;
- fournir des garanties raisonnables aux déposants;
- maintenir une capitalisation qui reflète le profil de risque dans son ensemble et le cadre de contrôle;
- être en mesure de résister à une récession majeure.

Tel qu'il a été indiqué précédemment, la responsabilité générale de la gestion du capital revient à l'ALCO. Ce comité, qui est présidé par le chef des finances, comprend le chef de la direction, le chef de l'exploitation ainsi que les cadres supérieurs qui sont responsables du crédit, de la gestion des risques, de la trésorerie et de la gestion du capital. Le groupe de gouvernance du capital, qui est également présidé par le chef des finances, relève de l'ALCO et est chargé de la gestion de la gouvernance du PIEAFP.

Nos services des finances et de la trésorerie veillent au respect des lignes directrices sur une base quotidienne, le contrôle mensuel étant assuré par l'ALCO.

Nous rachetons ou émettons des instruments de capitaux propres au besoin afin que notre structure du capital soit la plus efficace possible.

Surveillance des risques et communication d'informations sur ceux-ci

Grâce à la structure de gouvernance, la haute direction et le comité responsable de l'audit et du risque reçoivent régulièrement des rapports qui leur permettent de surveiller l'exposition de la banque et les processus employés à l'égard des risques. Ils peuvent ainsi s'assurer que les activités sont menées conformément aux limites ou lignes directrices qui ont été approuvées et qu'elles reflètent le degré de tolérance au risque. Ces rapports donnent également une image très précise des montants, des types et des sensibilités des divers risques inhérents aux portefeuilles de la banque.

Discipline de marché (non auditée)

Les normes du pilier 3 visent à promouvoir la discipline de marché en instaurant un ensemble d'informations à fournir sur les risques de façon à ce que les participants au marché puissent évaluer des données clés sur le capital d'une banque, son exposition aux risques et ses processus d'appréciation de ceux-ci. Ces informations, que la banque affiche chaque trimestre dans son site Web pour que tous puissent en prendre connaissance, s'inscrivent en complément des exigences minimales en matière de capital (pilier 1) ainsi que du PIEAFP et du processus d'examen de la surveillance (pilier 2).

Risque de crédit (auditée)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains produits hors bilan comme les garanties et les dérivés de crédit de contrepartie, ainsi que de certaines catégories de titres que nous détenons, plus particulièrement les titres de créance.

Les objectifs de la banque en matière de gestion du risque de crédit sont les suivants :

- le maintien d'une culture solide en matière de crédit responsable qui s'appuie sur une politique rigoureuse en matière de risque et un cadre de contrôle efficace;
- l'établissement de partenariats efficaces avec les entités avec lesquelles la banque traite en s'appuyant sur une définition claire de son degré de tolérance au risque et en le réévaluant à la lumière de conditions réelles ou hypothétiques;
- l'examen minutieux et l'approbation des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques, et ce, de manière indépendante.

Culture en matière de crédit (audité)

La banque a une culture bien ancrée en matière de crédit et fait preuve d'une rigueur qui lui permet de se doter d'actifs de grande qualité et de les conserver. Nous entendons gérer notre exposition au risque de crédit tout en augmentant les rendements ajustés en fonction des risques.

Les bases de notre culture en matière de crédit reposent sur :

- des politiques et des lignes directrices claires;
- un processus d'approbation et des contrôles;
- de la rigueur pour ce qui est du crédit;
- de la discipline dans l'utilisation du capital;
- des systèmes et des méthodes relativement au crédit.

La banque a établi, à tous les échelons, des principes, des politiques, des procédures et des lignes directrices claires qui guident toutes nos activités de crédit. La gestion du risque de crédit est, comme il se doit, distincte de la gestion des secteurs d'activité. Des procédés exhaustifs d'octroi de crédit permettent d'assurer que les décisions en ce domaine sont éclairées et prises en temps opportun, et ce, grâce au respect des limites et des autorisations ainsi qu'à une rétroaction et à des contrôles concomitants.

Pour gérer et surveiller son portefeuille de crédit, la banque adopte une approche proactive qui met en jeu les éléments suivants :

- l'examen régulier des facilités de crédit;
- l'instauration d'un cadre de référence assurant une définition commune de la tolérance au risque;
- une supervision et une gestion centralisées des concentrations du crédit par industrie ou secteur, par produit, par client et par groupe de clients;
- l'élaboration et le perfectionnement continu de techniques de mesure et d'évaluation des risques ainsi que d'optimisation du rendement du capital ajusté en fonction des risques, et le déploiement de ces techniques.

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et approuvée par le comité responsable de l'audit et du risque. Les limites de risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC de manière à s'assurer qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

La banque accorde la plus haute importance à l'intégrité et à la qualité de son portefeuille de crédit et a formulé des lignes directrices très strictes afin d'éviter une concentration indue du risque. Les membres du comité de gestion des risques et du comité responsable de l'audit et du risque de la banque se réunissent sur une base trimestrielle pour passer en revue la qualité de crédit des portefeuilles, la répartition par zone géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des comptes de correction de valeur des prêts et l'efficacité du système d'évaluation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies à l'égard de clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par zone géographique sont approuvées par le comité responsable de l'audit et du risque, conformément aux lignes directrices du Groupe HSBC. Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, qu'il s'agisse de nouvelles facilités ou de facilités qui sont renouvelées, ainsi que les opérations sur des instruments dérivés, les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux sont également signalées tous les trimestres au comité responsable de l'audit et du risque. La tolérance de la banque au risque de crédit est définie au moyen de seuils d'exposition des portefeuilles aux titres de secteurs d'activité donnés, notamment le secteur immobilier commercial, ainsi que dans les lignes de conduite en matière de crédit qui s'appliquent aux prêts commerciaux et aux prêts personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC. Ces lignes de conduite en matière de crédit sont diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit. Tout changement important des lignes directrices est signalé au comité responsable de l'audit et du risque par l'entremise du processus trimestriel de surveillance mentionné ci-dessus.

Rapport de gestion (suite)

À compter de 2013, les limites d'autorisation de chaque secteur d'activité en matière de prêts seront abolies, et ce sera désormais le service du crédit qui passera en revue et approuvera toute exposition au risque de crédit afin d'améliorer la gestion de portefeuille à l'échelle de la banque. Cette mesure s'inscrit dans l'approche rigoureuse observée par la banque pour la gestion du risque de crédit. Toutes les expositions au risque de crédit des succursales font l'objet d'une surveillance continue, et les prêts et facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problèmes et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte, notamment le service du crédit spécial, qui en assure une gestion active et qui est composée de gens ayant des compétences et une expérience en ce domaine.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une unité spécialisée du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De même, le risque transfrontalier est géré par cette unité et soumis à des limites par pays.

Toutes les décisions se rapportant au crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement par les auditeurs internes afin de s'assurer du respect de toutes les politiques, lignes directrices, méthodes et modalités.

Les activités de prêt dans le secteur immobilier sont gérées selon des paramètres bien définis. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ces prêts, compte tenu de leur poids dans son portefeuille. Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour l'établissement de la valeur des actifs, elle s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes et appliquées avec constance sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Cadre d'évaluation du risque de crédit (audité)

Le Nouvel Accord de Bâle préconise l'adoption de deux principales approches pour mesurer le risque de crédit, soit l'approche NI avancée et l'approche standard. La majeure partie du risque de crédit de la banque est mesurée au moyen de l'approche NI avancée.

Aux termes de cette approche, le cadre d'évaluation du risque de crédit de la banque intègre la PD d'un débiteur et l'ampleur des pertes qu'il pourrait lui faire subir, pertes dont le montant est exprimé en tant qu'ECD et de PCD. Ces paramètres servent à calculer les pertes prévues et le capital minimal exigé. Ils peuvent également être utilisés de pair avec d'autres données dans le cadre de l'évaluation de la cote de crédit et d'autres décisions relatives à la gestion des risques.

Toutes les estimations sont assujetties à un système de validation et de contrôle précédant et suivant la mise en place de l'approche, dont une série de tests conçus pour vérifier l'exactitude et la validité des données utilisées.

Dans le cas du portefeuille de gros, dont les débiteurs sont constitués de banques, d'États souverains et d'entreprises, la PD d'un débiteur est estimée selon une échelle d'évaluation du risque comportant 23 valeurs différentes, dont 21 sont des cotes de non-défaut représentant les divers degrés de la solidité financière, et deux sont des cotes de défaut. Les pointages générés par des modèles ou les pointages de particuliers débiteurs, ou les deux, sont passés en revue par les responsables de l'approbation du crédit. Les cotes de risque des clients, qui ont été approuvées, sont mises en correspondance avec une série de valeurs de PD dont le point médian sert au calcul du capital réglementaire.

Les modèles d'évaluation de la PCD/ECD relatifs au portefeuille de gros (banques, États souverains et entreprises) ont été élaborés suivant les principes généraux du Groupe HSBC, ce qui permet aux unités d'exploitation de la HSBC d'appliquer des paramètres qui reflètent les conditions prévalant dans leur propre territoire. L'ECD est évaluée sur un horizon de 12 mois et correspond, grosso modo, à la somme de l'exposition actuelle et, le cas échéant, à une estimation de l'augmentation future de l'exposition. La PCD est exprimée sous forme de pourcentage de l'ECD.

Pour ce qui est du portefeuille de détail, les expositions sont réparties en lots de comptes homogènes présentant des caractéristiques semblables. La PD, la PCD et l'ECD sont estimées pour chacun des lots en fonction des données historiques sur les pertes. La répartition des expositions en lots est effectuée une fois par mois d'après leurs caractéristiques au moment de cet examen mensuel, alors que l'évaluation des risques s'appuie sur des mesures correspondant aux lots qui ont été compilées à partir de données sur un cycle économique entier.

La Financière HSBC applique l'approche standard simplifiée dans le contexte du Nouvel Accord de Bâle pour établir les coefficients de pondération des expositions au risque de crédit.

Simulations de crise et analyses de sensibilité (non audité)

Nous avons établi un cadre pour la simulation de crise de nos portefeuilles de crédit afin d'estimer les pertes prévues et imprévues advenant des scénarios extrêmes, mais néanmoins plausibles. Ces scénarios servent à renseigner la direction sur les risques que comportent les portefeuilles et des conséquences de ces risques tant pour les exigences en matière de capital que pour le compte de résultat. La simulation de crise joue aussi un rôle important dans le PIEAFP.

Les scénarios envisagés peuvent être de portée très vaste, comme les crises macroéconomiques, ou encore, ils peuvent cibler un secteur d'activité particulier ou d'autres problèmes liés au portefeuille. Bien qu'il existe un large éventail de techniques de simulation de crise, la banque vise par ces simulations à estimer les résultats potentiels et la probabilité qu'ils se produisent. Elle emploie donc une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives. Il y a naturellement une large part d'interprétation des résultats de ces simulations de crise et, par conséquent, un éventail de résultats est présenté à la direction aux fins d'examen.

Exposition maximale au risque de crédit (audité)

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni d'autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable. Dans le cas des garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que la banque pourrait avoir à payer si les garanties étaient mises en jeu. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui ne peuvent être annulés sans condition, l'exposition maximale au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Montants au bilan		
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	4	2
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	90	104
Actifs détenus à des fins de transaction	5 250	4 549
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	308	245
Titres de créance	2 092	2 034
Titres de capitaux propres	20	29
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	262	304
Acceptations bancaires.....	2 590	1 975
Moins : titres non exposés au risque de crédit	(22)	(38)
Dérivés	1 810	2 203
Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti.....	47 052	48 887
Prêts et avances à des banques.....	1 480	4 530
Prêts et avances à des clients	45 572	44 357
Placements financiers disponibles à la vente	20 402	19 168
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	2 308	1 716
Titres de créance	18 103	17 452
Moins : titres non exposés au risque de crédit	(9)	—
Autres actifs		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	4 737	4 059
Produits à recevoir et autres actifs	290	360
Total des montants au bilan	79 635	79 332
Montants hors bilan		
Contrats de garantie financière.....	3 083	2 641
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	36 918	38 003
Exposition maximale totale au risque de crédit	119 636	119 976

Rapport de gestion (suite)

Garanties et autres rehaussements de crédit (audité)

Conformément à notre politique de crédit, nous évaluons la capacité du client à rembourser son prêt plutôt que de nous fier indûment à la valeur de la garantie sous-jacente. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Toutefois, l'existence d'une garantie atténue grandement le risque de crédit.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- Dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- Dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- Dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- Dans le secteur financier, le droit grevant les instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Nos politiques de gestion du risque de crédit englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. L'existence de garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains permet d'atténuer le risque de crédit aux fins du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance mais non douteux ni sur les prêts douteux évalués individuellement puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des lignes directrices afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Diversité du portefeuille de prêts (audité)

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou d'autres contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles peut être touchée de la même façon par des événements externes. Par exemple, il peut être question de concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties sont établies dans la même région, font partie du même secteur d'activité ou sont soumises aux mêmes conditions de marché. La banque accorde par conséquent une grande importance à la diversification du risque de crédit.

En évaluant et en surveillant le risque de crédit, nous regroupons les expositions par type de produit, secteur d'activité et zone géographique. L'exposition est évaluée en tant qu'ECD telle qu'elle est définie dans les normes du Nouvel Accord de Bâle, qui représente le montant de la perte que la banque risque de subir en cas de défaut du client.

Les tableaux qui suivent illustrent la diversification de nos portefeuilles de prêts.

Portefeuilles de prêts par type de produit

	Exposition en cas de défaut en 2012 (en millions de dollars)	Exposition en cas de défaut en 2011 (en millions de dollars)
Portefeuilles de prêts de gros		
États		
Montants utilisés	20 083	19 235
Engagements inutilisés.....	29	25
Dérivés	79	30
	20 191	19 290
Banques		
Montants utilisés	3 591	3 395
Engagements inutilisés.....	–	785
Transactions de type rachat.....	37	117
Dérivés	2 127	2 295
Autres expositions hors bilan.....	347	158
	6 102	6 750
Sociétés		
Montants utilisés	26 330	24 762
Engagements inutilisés.....	11 124	10 179
Transactions de type rachat.....	131	29
Dérivés	1 070	1 017
Autres expositions hors bilan.....	2 277	2 769
	40 932	38 756
Total des portefeuilles de prêts de gros.....	67 225	64 796
Portefeuilles de prêts de détail		
Prêts hypothécaires résidentiels	17 850	18 106
Marges de crédit hypothécaire	5 543	6 032
Facilités de crédit personnel renouvelable non garanti.....	1 127	1 158
Autres facilités de crédit personnel.....	2 827	3 019
Autres facilités de crédit aux PME	746	815
Portefeuilles de prêts à la consommation.....	1 567	2 481
Total des portefeuilles de prêts de détail.....	29 660	31 611
Exposition totale des portefeuilles de prêts	96 885	94 407

Rapport de gestion (suite)

Portefeuilles de prêts de gros par secteur d'activité

	Exposition en cas de défaut en 2012 (en millions de dollars)	Exposition en cas de défaut en 2011 (en millions de dollars)
États.....	20 191	19 290
Banques.....	6 102	6 750
Sociétés		
Immobilier.....	7 812	7 826
Énergie.....	6 904	6 123
Fabrication.....	4 540	4 308
Commerce de gros.....	3 667	3 402
Sociétés financières et sociétés d'assurance.....	3 032	3 342
Autres services.....	2 856	2 463
Transport et entreposage.....	1 989	1 925
Services aux entreprises.....	1 969	1 614
Automobile.....	1 641	1 453
Mines et foresterie.....	1 589	1 486
Services de construction.....	1 567	1 499
Commerce de détail.....	1 288	1 103
Hôtels et établissements d'hébergement.....	903	971
Agriculture.....	764	665
Entreprises individuelles.....	369	573
Services gouvernementaux.....	42	3
	<u>40 932</u>	<u>38 756</u>
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	<u>67 225</u>	<u>64 796</u>

Portefeuilles de prêts de gros par zone géographique

	Exposition en cas de défaut en 2012 (en millions de dollars)	Exposition en cas de défaut en 2011 (en millions de dollars)
États		
Canada.....	17 795	16 899
États-Unis d'Amérique	684	179
Autres.....	1 712	2 212
	<u>20 191</u>	<u>19 290</u>
Banques		
Canada.....	2 875	3 336
États-Unis d'Amérique	1 082	1 606
Autres.....	2 145	1 808
	<u>6 102</u>	<u>6 750</u>
Sociétés		
Canada		
Colombie-Britannique.....	11 725	11 921
Ontario	11 009	10 006
Alberta.....	10 556	9 831
Québec	5 346	4 539
Saskatchewan et Manitoba.....	1 009	1 025
Provinces de l'Atlantique.....	719	677
États-Unis d'Amérique	369	413
Autres.....	199	344
	<u>40 932</u>	<u>38 756</u>
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	<u>67 225</u>	<u>64 796</u>

Par concentration de clients importants, on entend les groupes d'emprunteurs auxquels la banque a accordé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire. Au 31 décembre 2012, ce montant s'établissait à environ 588 millions de dollars (564 millions de dollars en 2011).

Le tableau qui suit fournit les détails relatifs à la concentration de clients importants :

	Exposition en cas de défaut en 2012 (en millions de dollars)	Exposition en cas de défaut en 2011 (en millions de dollars)
Exposition totale	6 329	4 999
Exposition moyenne par client.....	333	278
En pourcentage de l'exposition totale de la clientèle de sociétés	15,5 %	12,9 %

L'exposition de la banque au risque de crédit lié à une concentration de clients importants s'est accentuée en raison d'une plus grande présence des provinces canadiennes. Au total, trois quarts de l'exposition de la banque au risque de crédit lié à une concentration de clients importants sont attribuables aux administrations publiques canadiennes et aux banques à charte canadiennes, alors que le quart restant est imputable à des sociétés à faible risque.

Rapport de gestion (suite)

Qualité du crédit des actifs financiers (audité)

La banque analyse la qualité de crédit de son portefeuille en fonction des catégories suivantes :

Catégorie	Cotes de risque des clients établies à l'interne	Cotes de risque équivalentes de S&P	Cotes de risque équivalentes de Moody's
Excellent	Risque de défaut minime à faible	AAA à A-	Aaa à A3
Moyen	Risque de défaut satisfaisant à modéré	BBB+ à B+	Baa1 à B1
Faible	Risque de défaut important soumis au service du crédit spécial	B à CCC	B2 à C
Douteux	Prêts en défaut	D	C

Dans le cas de nos opérations bancaires de base, la qualité du crédit des actifs financiers est exprimée en tant qu'ECD. Par conséquent, elle ne concorde pas avec les valeurs comptables présentées à l'état consolidé de la situation financière. L'ECD représente l'encours ou le montant utilisé d'une exposition de crédit avant déduction de provisions spécifiques ou de radiations ainsi que les montants inutilisés, qui représentent une estimation des montants qui ne sont pas constatés à l'état de la situation financière qui pourraient être utilisés, par le débiteur, au moment du défaut.

Qualité du crédit du portefeuille de gros (audité)

	2012			2011		
	Montant utilisé (en millions de dollars)	Montant inutilisé (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)	Montant utilisé (en millions de dollars)	Montant inutilisé (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Exposition en cas de défaut						
Excellent	29 726	2 656	32 382	28 561	3 354	31 915
Moyen	24 953	8 360	33 313	23 802	7 539	31 341
Faible.....	880	137	1 017	911	96	1 007
Douteux.....	513	–	513	533	–	533
	56 072	11 153	67 225	53 807	10 989	64 796

Qualité du crédit du portefeuille de détail (excluant le secteur du crédit à la consommation) (audité)

	2012			2011		
	Montant utilisé (en millions de dollars)	Montant inutilisé (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)	Montant utilisé (en millions de dollars)	Montant inutilisé (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Exposition en cas de défaut						
Excellent	10 168	1	10 169	10 325	604	10 929
Moyen	12 538	4 504	17 042	13 046	4 189	17 235
Faible.....	646	96	742	705	96	801
Douteux.....	140	–	140	165	–	165
	23 492	4 601	28 093	24 241	4 889	29 130

Des prêts hypothécaires assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* de 1,3 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2011) sont compris dans les prêts hypothécaires résidentiels. En outre, dans le cadre de son programme de titrisation, la banque détient un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels assurés totalisant 4,2 milliards de dollars (6,1 milliards de dollars en 2011).

Qualité du crédit du portefeuille de détail (secteur du crédit à la consommation) (auditée)

Exposition en cas de défaut	Montant utilisé en 2012 (en millions de dollars)	Montant utilisé en 2011 (en millions de dollars)
	Excellent	341
Moyen	844	1 598
Faible.....	335	238
Douteux.....	47	40
	1 567	2 481

Au 31 décembre 2012, 97,7 % du montant utilisé du portefeuille de gros et 95,7 % de celui du portefeuille de détail étaient respectivement classés dans la catégorie Excellent et la catégorie Moyen, ce qui représente respectivement une hausse de 0,1 % et une baisse de 0,4 % par rapport à 2011. Le reste des montants utilisés du portefeuille de gros et du portefeuille de détail, c'est-à-dire la catégorie Faible et la catégorie douteux, ont respectivement diminué de 51 millions de dollars et de 20 millions de dollars par rapport à 2011. L'amélioration de la qualité du crédit est surtout attribuable à la reprise économique, quoique faible, au Canada.

Expositions au risque en Europe (auditée)

L'exposition de la banque au risque en Europe et, plus particulièrement, dans la zone euro, est toujours bien gérée dans le cadre de l'exposition globale de la banque au risque de crédit. Les expositions à la zone euro ont monté de 354 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2011, soit, respectivement, des augmentations des expositions de 250 millions de dollars aux pays centraux de la zone euro, de 96 millions de dollars aux pays non centraux et non périphériques de la zone et de 8 millions de dollars aux pays périphériques. L'accroissement de l'exposition aux pays périphériques s'explique par une augmentation de 12 millions de dollars de l'exposition en Italie et de 5 millions de dollars en Espagne, alors qu'au Portugal elle a diminué de 9 millions de dollars. La majeure partie de l'exposition en Espagne est le fait d'une société affiliée du Groupe HSBC. L'exposition aux pays périphériques reste attribuable au secteur des services financiers. Quant à l'exposition aux autres pays européens hors de la zone euro, elle a grimpé de 355 millions de dollars en raison surtout d'une augmentation de 451 millions de dollars de l'exposition au Royaume-Uni qui a été en partie contrebalancée par une diminution de l'exposition en Suisse.

Expositions dans des pays de la zone euro

	2012				2011			
	Sociétés (en millions de dollars)	Institutions financières ¹ (en millions de dollars)	États (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)	Sociétés (en millions de dollars)	Institutions financières ¹ (en millions de dollars)	États (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Pays centraux								
Allemagne	–	326	–	326	–	71	–	71
France	–	316	156	472	198	19	257	474
Pays-Bas	–	–	–	–	–	3	–	3
Total pour les pays centraux	–	642	156	798	198	93	257	548
Pays périphériques								
Italie.....	–	12	–	12	–	–	–	–
Portugal	–	1	–	1	–	10	–	10
Espagne	–	8	–	8	–	3	–	3
Total pour les pays périphériques	–	21	–	21	–	13	–	13
Belgique	–	98	–	98	–	–	–	–
Luxembourg	–	–	–	–	–	2	–	2
	–	761	156	917	198	108	257	563

1 Les expositions à des institutions financières comprennent les expositions à d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui totalisent 3 millions de dollars en Allemagne, 8 millions de dollars en France et 7 millions de dollars en Espagne (3 millions de dollars en Allemagne et 8 millions de dollars en France en 2011).

Rapport de gestion (suite)

Expositions dans d'autres pays européens hors de la zone euro

	2012				2011			
	Sociétés (en millions de dollars)	Institutions financières ¹ (en millions de dollars)	États (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)	Sociétés (en millions de dollars)	Institutions financières ¹ (en millions de dollars)	États (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Roumanie	–	–	–	–	2	–	–	2
Suède	–	38	–	38	–	37	–	37
Suisse	75	–	486	561	–	13	643	656
Royaume-Uni	8	1 052	–	1 060	4	553	52	609
	83	1 090	486	1 659	6	603	695	1 304

¹ Les expositions à des institutions financières comprennent les expositions à d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC totalisant 928 millions de dollars au Royaume-Uni (339 millions de dollars en 2011).

Prêts renégociés (audité)

La valeur comptable des prêts qui, autrement, auraient été en souffrance ou douteux et dont les modalités ont été renégociées se chiffrait à 103 millions de dollars au 31 décembre 2012 (121 millions de dollars en 2011). La diminution est le résultat de la renégociation des facilités de crédit d'un client du secteur de la fabrication et du service au commerce international.

Prêts en souffrance mais non douteux (audité)

Les prêts en souffrance mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué, mais qui ne présentent aucune indication de dépréciation. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par des espèces, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le capital et au moins un an d'intérêts, ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des délais dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique ci-dessous montre les prêts en souffrance pour lesquels un compte de correction de valeur évalué collectivement a été établi, bien qu'il soit habituellement impossible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti		
Jusqu'à 29 jours	626	502
De 30 jours à 59 jours	146	157
De 60 jours à 89 jours	72	63
De 90 jours à 179 jours	35	24
Plus de 180 jours	10	6
	889	752

Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes de crédit (audité)

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de correction de valeur. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit est constitué de comptes de correction de valeur évalués tant individuellement que collectivement, chacun de ces comptes étant passé en revue régulièrement. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit ramène la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

La banque maintient un compte de correction de valeur dont le solde est jugé suffisant par la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant du compte de correction de valeur pour pertes de crédit est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

Les prêts considérés comme importants sur une base individuelle sont traités comme des prêts douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les critères qui sont utilisés pour déterminer qu'il existe des indications objectives de perte de valeur :

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- Il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- Une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

Les montants à imputer au compte de correction de valeur individuel de ces prêts sont constatés au cas par cas afin d'en ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation estimative.

Le compte de correction de valeur évalué collectivement reflète notre meilleure estimation des pertes sur les prêts en portefeuille considérés comme importants sur une base individuelle et pour lesquels il n'existe aucune indication de dépréciation ou encore, des pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Pour calculer adéquatement les montants à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement, nous appliquons les méthodes suivantes :

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques – Les paramètres de crédit sous-jacents à ces prêts comprennent la PD, la PCD et l'ECD, lesquelles sont établies pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation interne de la banque aux fins du calcul du compte de correction de valeur évalué collectivement. Pour établir un compte de correction de valeur évalué collectivement qui tienne compte des pertes récentes et de l'incertitude conjoncturelle, la banque inclut un cadre de référence en matière d'exercice du jugement par la direction qui s'appuie sur des données quantitatives, dont des indicateurs internes et externes.

Prêts hypothécaires résidentiels – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision générale à l'égard de ces portefeuilles de prêts. La direction peut tenir compte d'autres renseignements si elle estime que ces taux de pertes ne reflètent pas toutes les pertes subies par ces portefeuilles.

Crédit à la consommation et autres prêts à la consommation – La banque analyse les fluctuations historiques des prêts en souffrance par catégorie de produits pour établir le montant à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement pour ces portefeuilles de prêts. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en retraçant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas toutes les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde du compte de correction de valeur évalué collectivement est également analysé selon les actifs pondérés en fonction des risques et des comptes de correction de valeur constitués par d'autres banques.

Rapport de gestion (suite)

Actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti (audité)

Le tableau qui suit représente l'exposition de la banque en cas de défaut attribuable aux actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti, ainsi que l'exposition hors bilan relative aux lettres de crédit et aux garanties douteuses.

	Exposition en cas de défaut en 2012 (en millions de dollars)	Exposition en cas de défaut en 2011 (en millions de dollars)
Sociétés ¹		
Immobilier.....	221	251
Énergie.....	55	20
Commerce de gros.....	38	31
Transport et entreposage.....	38	49
Services de construction.....	31	7
Fabrication.....	27	35
Automobile.....	21	26
Agriculture.....	16	13
Hôtels et établissements d'hébergement.....	15	20
Autres services.....	15	25
Entreprises individuelles.....	14	23
Autres.....	22	33
	513	533
Prêts hypothécaires résidentiels.....	117	128
Autres financiers – crédit à la consommation.....	47	40
Autres prêts de détail.....	23	37
Exposition totale des actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti, et risque de crédit hors bilan.....	700	738

¹ Y compris des lettres de crédit de 7 millions de dollars (15 millions de dollars en 2011).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti, ainsi que les comptes de correction de valeur et dotations aux provisions pour pertes de crédit qui s'y rapportent.

	Valeur comptable en 2012 (en millions de dollars)	Valeur comptable en 2011 (en millions de dollars)
Prêts et avances douteux à des clients.....	707	619
Acceptations douteuses.....	–	40
Actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti.....	707	659
Comptes de correction de valeur pour pertes de crédit évalués individuellement.....	202	208
Comptes de correction de valeur pour pertes de crédit évalués collectivement.....	217	256
Comptes de correction de valeur des actifs financiers inscrits au bilan au coût amorti ¹ ...	419	464
Dotation aux provisions pour pertes de crédit sur les expositions au risque de crédit hors bilan ²	80	73
Comptes de correction de valeur et dotation aux provisions pour pertes de crédit.....	499	537
Actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti, montant net.....	208	122
Comptes de correction de valeur et dotation aux provisions pour pertes de crédit, en pourcentage des actifs financiers dépréciés et évalués au coût amorti.....	70,5 %	81,5 %

¹ Pris en compte au poste Prêts et avances à des clients, dans l'état consolidé de la situation financière.

² Prise en compte au poste Autres passifs, dans l'état consolidé de la situation financière

Placements financiers dépréciés (audité)

Dans l'état consolidé de la situation financière, le poste Placements financiers comprend des titres disponibles à la vente et dépréciés d'une valeur comptable de 9 millions de dollars (19 millions de dollars en 2011).

Le poste Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit présenté dans le compte consolidé de résultat, de 211 millions de dollars (197 millions de dollars en 2011), comprend une charge de dépréciation de 1 million de dollars (reprise de 3 millions de dollars sur des charges de dépréciation comptabilisées auparavant en 2011) relativement à un placement financier disponible à la vente.

Évolution du total des comptes de correction de valeur pour pertes de crédit (audité)

	Clients		Total (en millions de dollars)
	Évalués individuelle- ment (en millions de dollars)	Évalués col- lectivement (en millions de dollars)	
Au 1 ^{er} janvier 2012	208	329	537
Variations en 2012			
Prêts et avances sortis du bilan	(91)	(122)	(213)
Recouvrements de prêts et d'avances sortis du bilan.....	–	4	4
Montant passé en charges au compte de résultat ¹	103	107	210
Intérêts comptabilisés sur les prêts et les avances douteux.....	(18)	–	(18)
Éléments dans les comptes de correction de valeur reclassés comme détenus en vue de la vente.....	–	(22)	(22)
Autres variations	–	1	1
Au 31 décembre 2012	202	297	499

	Clients		Total (en millions de dollars)
	Évalués individuelle- ment (en millions de dollars)	Évalués col- lectivement (en millions de dollars)	
Au 1 ^{er} janvier 2011	227	400	627
Variations en 2011			
Prêts et avances sortis du bilan	(94)	(185)	(279)
Recouvrements de prêts et d'avances sortis du bilan.....	–	7	7
Montant passé en charges au compte de résultat ¹	93	107	200
Intérêts comptabilisés sur les prêts et les avances douteux.....	(22)	–	(22)
Autres variations	4	–	4
Au 31 décembre 2011	208	329	537

¹ Outre les montants ci-dessus passés en charges dans le compte de résultat, le poste Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit, présenté dans le compte consolidé de résultat, de 211 millions de dollars (197 millions de dollars en 2011) comprend une charge de dépréciation de 1 million de dollars (reprise de 3 millions de dollars sur des charges de dépréciation comptabilisées auparavant en 2011) relativement à un placement disponible à la vente.

Couverture par les comptes de correction de valeur évalués collectivement (non audité)

	2012 (%)	2011 (%)
En pourcentage du total des prêts aux clients (avant les comptes de correction de valeur pour pertes de crédit)	0,64	0,73
En pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques ¹	0,81	0,93

¹ L'information ne fait pas partie intégrante des états financiers consolidés audités.

Rapport de gestion (suite)

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit (auditée)

	2012 (en millions de dollars)	en 2011 (en millions de dollars)
Charges de dépréciation liées aux prêts et aux avances évalués individuellement		
Prêts et avances de gros	90	87
Prêts et avances de détail	13	6
	103	93
Charges de dépréciation liées aux prêts et aux avances évalués collectivement		
Prêts et avances de gros	(20)	(11)
Prêts et avances de détail	17	14
Prêts et avances à la consommation	102	104
Expositions au risque de crédit hors bilan	8	–
	107	107
Charges de dépréciation liées aux prêts	210	200
Charges de dépréciation liées aux placements financiers	1	(3)
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	211	197
Ratio des pertes sur prêts ¹	0,40 %	0,37 %

¹ Le ratio des pertes sur prêts représente les charges de dépréciation liées aux prêts, divisées par la moyenne des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes de crédit.

Le ratio des pertes sur prêts a légèrement augmenté, passant de 0,37 %, en 2011, à 0,40 %, surtout en raison d'une hausse des charges de dépréciation spécifique liées aux prêts et d'une augmentation de la dotation aux provisions relatives au risque de crédit hors bilan, ces facteurs étant partiellement contrebalancés par une reprise plus élevée sur les comptes de correction de valeur évalués collectivement pour les prêts de gros.

Portefeuille d'instruments dérivés (auditée)

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats dérivés de change. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt, comme cela a été mentionné ci-dessus.

Le montant d'équivalent-crédit du portefeuille d'instruments dérivés, par catégorie d'instrument, s'établit comme suit :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt	1 101	1 292
Contrats de change	2 080	2 014
Contrats sur marchandises	94	35
Montant d'équivalent-crédit net	3 275	3 341

La note 11 présente une analyse plus détaillée de nos portefeuilles d'instruments dérivés.

Risque de liquidité et risque de financement (auditée)

Le risque de liquidité est le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou qu'elle soit obligée d'obtenir ces fonds à un coût excessif. Ce risque découle de décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Le risque de financement, qui est une forme de risque de liquidité, découle du fait que les fonds nécessaires pour financer des positions illiquides ne peuvent être obtenus aux conditions prévues et au moment requis.

L'objectif de la stratégie de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente.

Gouvernance, lignes directrices et procédures (audité)

Le comité responsable de l'audit et du risque se doit de définir la tolérance de la banque envers le risque de liquidité. En définissant cette tolérance, le comité se réfère au cadre de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, le comité responsable de l'audit et du risque examine et approuve les lignes directrices de la banque en matière de liquidité et de financement dont la responsabilité de surveillance lui revient.

L'ALCO est responsable de l'élaboration des lignes directrices et des pratiques concernant la gestion du risque de liquidité. Son mandat est défini dans les lignes directrices du Groupe HSBC et par le comité responsable de l'audit et du risque et le comité de gestion des risques de la banque.

L'ALCO surveille le risque de liquidité régulièrement. Il est responsable de la surveillance de la gestion des risques de liquidité et de financement, de l'établissement des paramètres liés au risque de liquidité, de la surveillance des limites à ne pas dépasser dans l'acceptation des risques et de la surveillance des coûts de financement et des signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan d'urgence de la banque en cas de crise de liquidité.

Le groupe de gestion de l'actif et du passif gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité responsable de l'audit et du risque et la HSBC Holdings. Le respect des lignes directrices fait l'objet d'un suivi de la part de l'ALCO.

Le processus de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque comprend notamment les aspects suivants :

- faire des projections des flux de trésorerie selon divers scénarios de crise et en tenant compte du niveau d'actifs liquides nécessaire dans chaque cas;
- contrôler les ratios de liquidité tirés de l'état de la situation financière par rapport aux mesures internes de la liquidité;
- assurer l'accès à une variété de sources de financement;
- gérer la concentration et le profil des échéances des dettes;
- gérer les engagements éventuels en matière de liquidités en fonction de plafonds prédéterminés;
- maintenir et gérer des plans de financement par emprunt;
- surveiller la concentration des déposants afin d'éviter de dépendre indûment de déposants individuels importants et afin de disposer d'une bonne combinaison de sources de financement;
- maintenir et gérer des plans d'urgence en matière de liquidité et de financement.

Réglementation des liquidités (non audité)

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le document intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité ». Le dispositif comprend deux mesures de liquidité : le ratio de couverture de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio*) et le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio*). Ces ratios font l'objet d'une période d'observation et on s'attend à ce qu'ils deviennent des normes établies d'ici 2015 et 2018, respectivement.

La façon d'appliquer les définitions dans leur libellé actuel est sujette à beaucoup d'interprétations. Il est donc probable que ces ratios subissent des changements lorsque les exigences seront fixées pour de bon.

En 2012, le BSIF a publié une mise à jour importante de sa ligne directrice B-6 « Principes de liquidité ». En plus d'intégrer les principes de Bâle III, la ligne directrice exige un contrôle de surveillance des liquidités et des simulations de crise. Par conséquent, la banque a régulièrement soumis en 2012 des rapports de flux de trésorerie nets cumulatifs.

Rapport de gestion (suite)

Cadre de gestion du risque de liquidité et du risque de financement (non audité)

L'objectif de notre cadre de gestion du risque de liquidité est de nous permettre de résister à de graves crises de liquidité. Ce cadre doit pouvoir s'adapter à différents modèles d'entreprise, marchés et règlements.

Notre cadre de gestion du risque de liquidité et du risque de financement doit comprendre les éléments suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales;
- le respect de la limite du ratio des avances au financement de base;
- le maintien d'un cumul positif de flux de trésorerie pour chaque intervalle d'un horizon de temps déterminé pour pouvoir résister à un choc idiosyncrasique (propre à la banque) et à un choc généralisé (à tout le marché).

Avances par rapport au financement de base (non audité)

La banque met l'accent sur les comptes courants et les comptes d'épargne de base comme sources de financement des prêts aux clients et évite autant que possible d'avoir recours au financement à court terme sur les marchés professionnels. Pour ce faire, elle impose des limites visant à restreindre la capacité de la banque d'accroître les prêts et avances aux clients s'il n'y a pas une croissance correspondante des comptes courants et des comptes d'épargne. La mesure utilisée dans cette optique est appelée « ratio des avances au financement de base ».

Ce ratio mesure les prêts et avances aux clients en pourcentage du total des comptes courants et comptes d'épargne de base des clients et du financement à terme d'une durée restante de plus de un an. Sont exclus du calcul du ratio des avances au financement de base les prêts et avances aux clients qui sont compris dans des conventions de revente dans le cadre desquelles la banque reçoit des titres réputés liquides, ainsi que les comptes courants et les comptes d'épargne de clients réputés « secondaires ». La répartition des dépôts effectués par des clients réputés « principaux » ou « secondaires » tient compte de la nature du client ainsi que du montant et du taux du dépôt.

La distinction entre les dépôts de clients principaux et les dépôts secondaires signifie normalement que la mesure des avances par rapport au financement de base que la banque utilise est plus restrictive que ne laissent entendre les états financiers publiés.

Ratio des avances au financement de base

	2012 (%)	2011 (%)
À la clôture de l'exercice	96	96
Maximum	96	96
Minimum	90	88
Moyenne	94	90

Le ratio des avances au financement de base est examiné et surveillé par l'ALCO.

Principales sources de financement (audité)

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés professionnels afin de conserver une présence sur les marchés monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base. Dans le cadre des mesures prises pour assurer le financement de gros, la banque dispose d'un certain nombre de programmes. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros dont la période restante à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie non actualisés payables au titre des passifs financiers au 31 décembre 2012, par date d'échéance contractuelle à la date de clôture.

	Rembour- sables à vue et échéant à moins de 3 mois (en millions de dollars)	Échéant entre 3 mois et 12 mois (en millions de dollars)	Échéant entre 1 an et 5 ans (en millions de dollars)	Échéant après 5 ans (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Dépôts effectués par des banques	1 775	–	–	–	1 775
Comptes des clients.....	36 309	6 626	4 097	–	47 032
Passifs détenus à des fins de transaction	2 673	–	–	–	2 673
Passifs financiers.....	5	16	63	750	834
Dérivés	526	–	–	–	526
Titres de créance émis.....	1 078	3 397	8 347	107	12 929
Dettes subordonnées ¹	3	8	43	339	393
Autres passifs financiers	5 461	462	1 784	–	7 707
	<u>47 830</u>	<u>10 509</u>	<u>14 334</u>	<u>1 196</u>	<u>73 869</u>
Engagements de prêts	36 650	190	77	–	36 917
Contrats de garantie financière.....	625	579	102	–	1 306
	<u>85 105</u>	<u>11 278</u>	<u>14 513</u>	<u>1 196</u>	<u>112 092</u>

¹ Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec ceux indiqués à l'état consolidé de la situation financière, car le tableau comprend les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts prévus, à leur valeur non actualisée, sauf pour ce qui est des dérivés et des passifs détenus à des fins de transaction. De plus, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les passifs et les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie « Remboursables à vue et échéant à moins de 3 mois » et non selon leur échéance contractuelle, car les passifs détenus à des fins de transaction ne sont habituellement détenus que pendant de courtes périodes. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs dérivés utilisés à des fins de couverture sont classés selon leur échéance contractuelle. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu de contrats de garantie financière sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble.

Rapport de gestion (suite)

Obligations contractuelles (audité)

Dans le cadre normal de nos activités, nous avons des obligations contractuelles relatives au paiement de certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement au contrat. Le tableau suivant indique en outre nos obligations relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière, telles celles découlant des contrats de location simple.

Voici un résumé de nos obligations contractuelles futures au 31 décembre 2012 :

	Moins de un an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Débitures subordonnées ¹	–	–	724	724
Contrats de location simple.....	53	153	72	278
Obligations aux termes d'engagements d'achat	121	168	24	313
Financement à long terme non garanti ¹	1 892	3 510	109	5 511
Total des obligations contractuelles	<u>2 066</u>	<u>3 831</u>	<u>929</u>	<u>6 826</u>

¹ Comprend uniquement les montants en capital.

Les obligations aux termes d'engagements d'achat comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Grâce à nos méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, nous comptons pouvoir respecter toutes nos obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels nous devons faire face dans le cours normal de nos activités.

Simulations de crise (non audité)

Pour mesurer le risque de liquidité, la banque utilise, comme principale méthode, une série de tests de flux de trésorerie dans différents scénarios de crise idiosyncrasique et généralisée du marché. Ces simulations de crise de liquidité se complètent par d'autres simulations menées régulièrement, mettant à l'épreuve toute la banque, et des simulations inversées. Les résultats de toutes les simulations de crise de liquidité sont examinés et suivis par l'ALCO.

Nous pourrions honorer toute sortie de trésorerie imprévue principalement en utilisant notre encaisse, en vendant des titres ou en concluant des conventions de rachat de titres (ces titres étant considérés comme des actifs liquides) et à l'aide de prêts interbancaires et de conventions de revente de titres arrivés à échéance. À long terme, la banque pourrait aussi accéder à d'autres sources de financement garanti, comme le marché des prêts garantis. En général, les avances aux clients sont présumées être renouvelées et elles ne sont donc pas présumées générer des entrées de trésorerie en cas de crise ni représenter une source de liquidités.

Le risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités est celui associé au besoin de fournir des fonds additionnels aux clients. Dans tous les scénarios de crise, nous tenons compte d'une estimation des sorties de trésorerie nécessaires en cas de tels événements.

Les ratios de couverture de liquidité en cas de crise présentés dans le tableau ci-dessous représentent les entrées de trésorerie en cas de crise, exprimées en pourcentage des sorties de trésorerie en cas de crise sur une période de un et de trois mois. Les entrées de trésorerie incluses dans le numérateur du ratio comprennent celles qui sont présumées être générées au moyen de la monétisation d'actifs liquides, déduction faite des décotes présumées, ainsi que les entrées de trésorerie liées aux actifs arrivant à échéance aux termes de leurs contrats dans la période du scénario de crise et qui n'ont pas déjà été considérées comme résultant de la monétisation d'un actif liquide.

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de un et de trois mois

	Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de un mois au 31 décembre		Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de trois mois au 31 décembre	
	2012 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2011 (%)
À la clôture de l'exercice.....	136	145	116	120
Maximum.....	142	183	122	151
Minimum.....	125	138	106	114
Moyenne	136	158	114	129

Actifs liquides (non audité)

Les actifs liquides de la banque sont classés selon leur valeur de liquidité. Les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux, y compris ceux garantis par ces gouvernements, se qualifient comme actifs de niveau 1 ou de niveau 2. Les titres de créance de haute qualité émis par des gouvernements étrangers et par d'autres émetteurs peuvent aussi faire partie des actifs liquides de la banque selon des lignes directrices précises. Tous les actifs compris dans le portefeuille d'actifs liquides sont « non grevés ».

Le tableau qui suit indique le total des actifs liquides de la banque.

	Valeur de liquidité estimée au 31 décembre	
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Niveau 1	15 955	15 341
Niveau 2	3 280	2 770
	19 235	18 111

Actifs grevés (non audité)

Dans le cadre de ses activités normales, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, de remplir ses obligations liées au système de règlement, de garantir ses conventions de rachat ou de satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios des simulations de crise internes. De plus, elle estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Risque de marché (audité)

Le risque de marché est le risque que le revenu ou la valeur de nos portefeuilles soit réduit par suite de fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les écarts de taux et les cours des actions.

L'objectif de la gestion du risque de marché de la banque est de repérer, de mesurer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement et de ne pas dépasser le seuil de tolérance de la banque à l'égard du risque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché, les positions prises pour compte propre et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

Rapport de gestion (suite)

Lignes directrices et procédures (audité)

La banque gère le risque de marché au moyen de stratégies conformes aux lignes directrices et aux limites de risque établies par l'ALCO et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par l'ALCO.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux primes sur options payées, aux produits offerts et aux émissions.

Valeur à risque (audité)

La VaR est une technique qui permet d'évaluer, selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir, pendant une période définie, sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur la simulation historique. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation historique utilisés :

- Les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- Les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;
- La VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- La VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

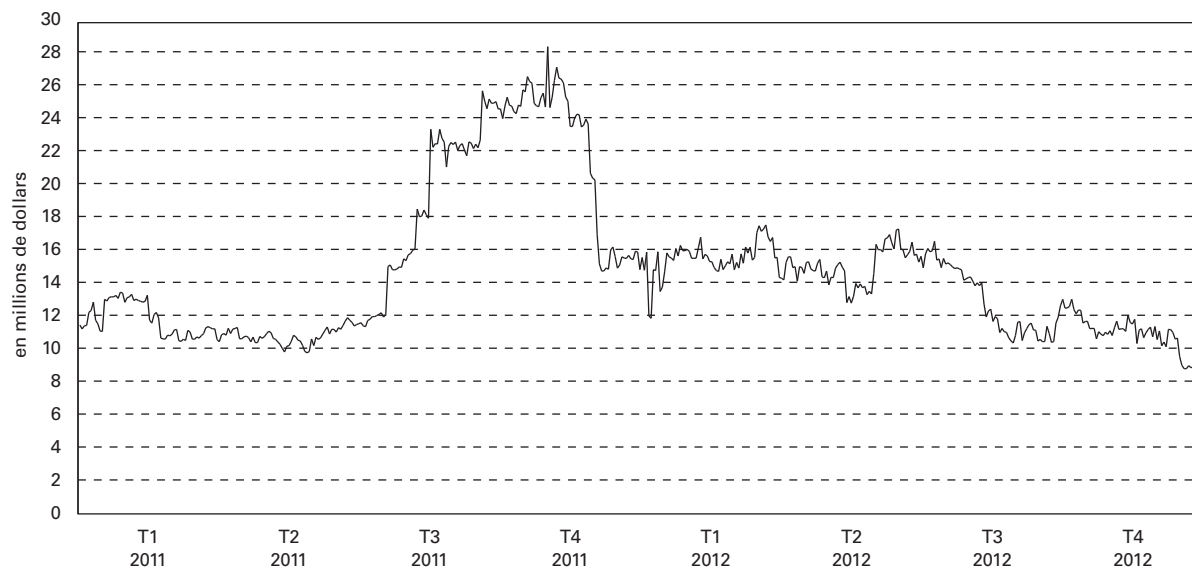
D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans 1 % des cas sur une période de un an. Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- L'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement d'englober tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- L'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans ce niveau de confiance;
- La VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- Il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

La VaR figurant dans le tableau et le graphique ci-dessous représente la VaR globale de la banque pour les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins. L'information présentée dans le graphique suivant ne comprend pas les résultats de la Financière HSBC, car cette filiale emploie d'autres méthodes pour mesurer et gérer le risque de marché.

Sommaire de la valeur à risque (audité)

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
À la clôture de l'exercice	9	16
Moyenne	14	16
Minimum.....	9	10
Maximum.....	18	29



La tolérance au risque est établie en fonction de l'importance de la sensibilité aux taux d'intérêt, au change, au crédit et aux capitaux propres. La diminution des VaR durant 2012 résulte principalement de la baisse des sensibilités aux écarts de crédit et de la réduction du risque lié aux écarts de swap en raison du resserrement des écarts de crédit et de l'élargissement des écarts de swap. La banque a pris des positions acheteur sur les obligations parce que les taux augmentent.

Les niveaux de VaR de la HSBC sont demeurés dans les limites approuvées du risque de marché de 2012.

Risque structurel (audité)

Par risque structurel, on entend l'incidence des risques de taux d'intérêt et de change sur les actifs et les passifs qui font partie du portefeuille bancaire, y compris ceux figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les instruments de ce portefeuille sont évalués au coût plus les intérêts courus (à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif) et les variations des taux et des prix n'ont pas de répercussions directes sur le résultat. Toutefois, dans la mesure où les actifs et les passifs ne sont pas directement appariés en fonction des taux d'intérêt ou des taux de change, toute modification de leur composition a des répercussions sur le résultat.

Risque de taux d'intérêt (audité)

Le risque de taux d'intérêt découle essentiellement du fait que les actifs et les passifs, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, ont des dates d'échéance ou de renégociation différentes. Les positions exposées au risque de taux d'intérêt, ou montant sensible aux variations de taux d'intérêt, sont surveillées par l'ALCO, qui les compare aux limites prescrites. Le montant sensible aux variations de taux d'intérêt est établi au moyen des données de révision contractuelles des taux des actifs et des passifs et d'hypothèses concernant le comportement de la clientèle à l'égard de produits qui offrent un certain choix en matière de remboursement anticipé, de remboursement ou de révision des taux (tels que les dépôts remboursables et les prêts hypothécaires pouvant être remboursés avant l'échéance). L'ALCO examine régulièrement ces hypothèses, lesquelles sont fondées sur le comportement passé de la clientèle.

Rapport de gestion (suite)

Nous adoptons une approche prudente en imposant des limites à ces positions asymétriques. Des limites sont établies en fonction de l'effet qu'aurait sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie nets une montée immédiate et parallèle de 0,01 % de toutes les courbes de taux pertinentes. Nous avons aussi fixé des limites à la perte maximale potentielle en dollars et à la VaR associées à ces positions asymétriques. Les produits d'intérêts nets prévisionnels sont établis grâce à divers scénarios portant sur les taux d'intérêt et la croissance des éléments de l'état de la situation financière afin d'obtenir une analyse de la variation du résultat à risque.

Nous utilisons divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, pour gérer notre risque de taux d'intérêt. Nous nous servons de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt d'instruments connexes comptabilisés à l'état de la situation financière et pour couvrir des positions prévues lorsque les conditions du marché sont jugées avantageuses.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, nous nous fions principalement à notre position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt contractuels, laquelle est ajustée pour tenir compte des hypothèses concernant le comportement de la clientèle. Les ajustements sont fondés sur des hypothèses concernant le remboursement anticipé de prêts à la consommation et de prêts hypothécaires résidentiels et concernant les préférences des clients pour les dépôts à vue, les dépôts à préavis et les dépôts remboursables. Selon ces ajustements apportés à nos positions contractuelles, nous estimons qu'une augmentation immédiate, soutenue et parallèle de 1 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des devises et des échéances aurait pour effet d'accroître les produits d'intérêts nets de 50 millions de dollars (61 millions de dollars en 2011) au cours des douze prochains mois, en supposant qu'il n'y ait aucune augmentation des activités de couverture.

Risque de change (audité)

Les positions relatives aux actifs et aux passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien nous exposent à un risque de change. Pour gérer ce risque, nous achetons et vendons des devises sur le marché au comptant, sur le marché à terme, sur le marché à terme standardisé et sur le marché des options, pour le compte de nos clients et pour notre propre compte. Des limites sont établies, par devise, à l'égard du montant des positions et des pertes maximales que nous pouvons subir sur celles-ci.

Risque opérationnel (audité)

Par risque opérationnel, on entend les pertes qui pourraient survenir à cause de l'inadéquation des processus et des systèmes internes ou d'une mauvaise application de ces processus et systèmes, de l'erreur humaine ou encore d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend les fraudes, les activités non autorisées, les erreurs et le risque de règlement découlant du volume important d'opérations courantes effectuées quotidiennement dans le cours normal des affaires. Il comprend aussi un vaste éventail de risques inhérents à la nature de nos opérations ou à des événements particuliers.

Nous avons établi des politiques de gestion du risque opérationnel et tentons de réduire le plus possible nos pertes grâce à un cadre aux termes duquel chaque unité d'exploitation doit déterminer, évaluer, surveiller et gérer son propre risque opérationnel. Ce cadre fait notamment appel au comité responsable de la gestion du risque opérationnel et du contrôle interne, tel qu'il a été indiqué précédemment dans la section qui traite de la gestion des risques.

Pour gérer le risque opérationnel, nous appliquons des contrôles internes rigoureux qui font l'objet d'évaluations. De plus, les tâches sont réparties de façon appropriée, les opérations sont autorisées par des responsables indépendants et elles sont soumises à un rapprochement et à un suivi réguliers et systématiques. Nous avons mis sur pied un service voué uniquement à la gestion proactive des mesures visant à assurer la conformité, et nos normes éthiques sont strictes. Ces processus et mesures de contrôle contribuent à circonscrire le risque opérationnel. À ces mesures s'ajoute un programme d'examen indépendants et réguliers par le service d'audit interne.

Dans le cadre d'un processus de gestion des risques applicable à l'échelle de l'entreprise, nous avons établi un programme de continuité des opérations et de gestion des événements. Ces mesures nous permettent de continuer à répondre aux besoins de nos clients advenant que le cours de nos affaires soit grandement perturbé. La présence de centres de secours dans plusieurs villes d'Amérique du Nord accroît nos capacités de reprise des activités dans des secteurs clés de nos activités.

À l'instar d'autres sociétés du Groupe HSBC et d'autres banques canadiennes, sans oublier d'autres grandes entreprises, nous avons des plans de continuité des opérations en cas d'éventualités qui pourraient avoir des conséquences sur nos opérations bancaires, comme des problèmes liés à la santé, des phénomènes météorologiques et des pannes d'électricité. Nous surveillons les questions d'actualité, puis nous révisons, vérifions et mettons à jour nos plans afin de faire face aux situations prévisibles et imprévisibles.

États financiers consolidés

Table des matières

64	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
65	Rapport des auditeurs indépendants

États financiers consolidés

66	Compte consolidé de résultat
67	État consolidé du résultat global
68	État consolidé de la situation financière
69	Tableau consolidé des flux de trésorerie
70	État consolidé des variations des capitaux propres

Notes afférentes aux états financiers consolidés

71	Note 1	Base d'établissement
75	Note 2	Résumé des principales méthodes comptables
87	Note 3	Résultat opérationnel net
88	Note 4	Rémunération et avantages du personnel
94	Note 5	Paielements fondés sur des actions
95	Note 6	Charge d'impôt
97	Note 7	Dividendes
97	Note 8	Analyse sectorielle
102	Note 9	Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation
104	Note 10	Actifs détenus à des fins de transaction
105	Note 11	Dérivés
112	Note 12	Placements financiers
113	Note 13	Cessions d'activités
114	Note 14	Sensibilité aux taux d'intérêt
116	Note 15	Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation
116	Note 16	Immobilisations corporelles
117	Note 17	Participations dans des filiales
117	Note 18	Autres actifs
118	Note 19	Goodwill et immobilisations incorporelles
118	Note 20	Passifs détenus à des fins de transaction
118	Note 21	Titres de créance émis
119	Note 22	Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur
119	Note 23	Autres passifs
119	Note 24	Créances subordonnées
120	Note 25	Juste valeur des instruments financiers
126	Note 26	Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs
127	Note 27	Capital social
128	Note 28	Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale
129	Note 29	Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie
130	Note 30	Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties
132	Note 31	Contrats de location
133	Note 32	Transactions avec des parties liées
135	Note 33	Charges de restructuration
135	Note 34	Événements postérieurs à la date de clôture

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent nécessairement des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

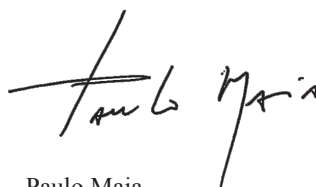
Responsable de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte, pour l'assurer, sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les moyens de contrôle auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités et la délégation de pouvoirs et qui favorise l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque; le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces moyens de contrôle sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit et de gestion des risques composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité d'audit et de gestion des risques passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et recommandent leur approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit et de gestion des risques comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par les actionnaires et des auditeurs internes.

Au 31 décembre 2012, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par les actionnaires, l'auditeur en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant



Paulo Maia
Président et chef de la direction



Jacques Fleurant
Chef des finances

Vancouver, Canada
Le 27 février 2013

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque HSBC Canada, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque HSBC Canada au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

KPMG S.P.L./SENCRL

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 27 février 2013

Compte consolidé de résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts		2 236	2 366
Charges d'intérêts		(761)	(810)
Produits d'intérêts nets.....		1 475	1 556
Produits de commissions.....		689	734
Charges de commissions.....		(88)	(90)
Produits de commissions nets		601	644
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets		143	130
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....		37	20
Produits de négociation nets		180	150
Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur		(27)	16
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....		52	43
Autres produits opérationnels		24	13
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....		88	-
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		2 393	2 422
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		(211)	(197)
Résultat opérationnel net	3	2 182	2 225
Rémunération et avantages du personnel.....	4, 5	(650)	(790)
Charges générales et administratives		(409)	(396)
Amortissement des immobilisations corporelles		(35)	(33)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(19)	(40)
Charges de restructuration		(36)	(14)
Total des charges opérationnelles		(1 149)	(1 273)
Bénéfice opérationnel.....		1 033	952
Quote-part du bénéfice des entreprises associées		5	4
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		1 038	956
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(277)	(252)
Bénéfice de l'exercice		761	704
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires		690	633
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées.....		61	61
Bénéfice attribuable aux actionnaires		751	694
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....		10	10
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		498 668	498 668
Résultat de base par action ordinaire		1,38 \$	1,27 \$

Les notes complémentaires, figurant aux pages 71 à 135, et les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, figurant aux pages 33 à 62, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Bénéfice de l'exercice	761	704
Autres éléments du résultat global		
Placements disponibles à la vente	(17)	57
– Profits sur la juste valeur	20	123
– Gains sur la juste valeur transférés au compte de résultat sur la sortie	(52)	(43)
– Impôt sur le résultat	15	(23)
Couvertures de flux de trésorerie	(141)	185
– Profits sur la juste valeur	110	445
– Gains sur la juste valeur transférés au compte de résultat	(307)	(193)
– Impôt sur le résultat	56	(67)
Pertes actuarielles au titre des régimes à prestations définies	(39)	(39)
– Avant l'impôt sur le résultat	(53)	(47)
– Impôt sur le résultat	14	8
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt	(197)	203
Résultat global total pour l'exercice	564	907
Résultat global total pour l'exercice attribuable aux :		
– actionnaires	554	897
– participations ne donnant pas le contrôle	10	10
	564	907

Les notes complémentaires, figurant aux pages 71 à 135, et les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, figurant aux pages 33 à 62, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars)

	Notes	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	31 décembre 2011 (en millions de dollars)
ACTIFS			
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....		56	77
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....		90	104
Actifs détenus à des fins de transaction.....	10	5 272	4 587
Dérivés.....	11	1 810	2 203
Prêts et avances à des banques.....		1 480	4 530
Prêts et avances à des clients.....		45 572	44 357
Placements financiers.....	12	20 411	19 168
Autres actifs.....	18	910	559
Paievements anticipés et produits à recevoir.....		165	225
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....		4 737	4 059
Immobilisations corporelles.....	16	140	123
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	19	71	76
Total des actifs.....		80 714	80 068
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques.....		2 173	1 329
Comptes des clients.....		48 304	46 614
Effets en transit vers d'autres banques.....		71	110
Passifs détenus à des fins de transaction.....	20	2 672	2 996
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	22	436	1 006
Dérivés.....	11	1 415	1 746
Titres de créance émis.....	21	11 980	13 327
Autres passifs.....	23	2 384	2 485
Acceptations.....		4 737	4 059
Charges à payer et produits différés.....		528	566
Passifs au titre des prestations de retraite.....	4	328	301
Créances subordonnées.....	24	324	326
Total des passifs.....		75 352	74 865
Capitaux propres			
Actions privilégiées.....	27	946	946
Actions ordinaires.....	27	1 225	1 225
Autres réserves.....		281	439
Résultats non distribués.....		2 680	2 363
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....		5 132	4 973
Participations ne donnant pas le contrôle.....	28	230	230
Total des capitaux propres.....		5 362	5 203
Total des passifs et des capitaux propres.....		80 714	80 068

Les notes complémentaires, figurant aux pages 71 à 135, et les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, figurant aux pages 33 à 62, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

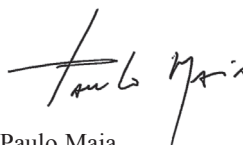
Approuvé au nom du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



Samuel Minzberg

Le président et chef de la direction,



Paulo Maia

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice avant impôt.....		1 038	956
Ajustements pour :			
– Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt...	29	206	312
– Variation des actifs opérationnels	29	(3 311)	(11)
– Variation des passifs opérationnels	29	1 140	684
– Impôt payé		(350)	(247)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles		<u>(1 277)</u>	<u>1 694</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat de placements financiers.....		(15 683)	(20 373)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers		14 423	17 383
Acquisition d'immobilisations corporelles		(56)	(46)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles.....		–	8
Entrées nettes de trésorerie découlant de la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail		(116)	–
Achat d'immobilisations incorporelles		(14)	(21)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement.....		<u>(1 446)</u>	<u>(3 049)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		(391)	(361)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(10)	(10)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		<u>(401)</u>	<u>(371)</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(3 124)	(1 726)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		4 877	6 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.....	29	<u>1 753</u>	<u>4 877</u>

Les notes complémentaires, figurant aux pages 71 à 135, et les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, figurant aux pages 33 à 62, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Autres réserves				Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires (en millions de dollars)	Participations ne donnant pas le contrôle (en millions de dollars)	Total des capitaux propres (en millions de dollars)
	Capital social ¹ (en millions de dollars)	Résultats non distribués (en millions de dollars)	Écart de réévaluation – disponible à la vente (en millions de dollars)	Réserve de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)			
Au 1 ^{er} janvier 2012.....	2 171	2 363	138	301	4 973	230	5 203
Bénéfice de l'exercice.....	–	751	–	–	751	10	761
Autres éléments du résultat global après impôt.....	–	(39)	(17)	(141)	(197)	–	(197)
Placements disponibles à la vente.....	–	–	(17)	–	(17)	–	(17)
Couvertures de flux de trésorerie.....	–	–	–	(141)	(141)	–	(141)
Pertes actuarielles au titre des régimes à prestations définies.....	–	(39)	–	–	(39)	–	(39)
Résultat global total pour l'exercice.....	–	712	(17)	(141)	554	10	564
Dividendes versés aux actionnaires.....	–	(330)	–	–	(330)	–	(330)
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées.....	–	(61)	–	–	(61)	–	(61)
Distributions aux détenteurs de parts.....	–	–	–	–	–	(10)	(10)
Autres variations.....	–	(4)	–	–	(4)	–	(4)
Au 31 décembre 2012.....	2 171	2 680	121	160	5 132	230	5 362

Notes

Au 1^{er} janvier 2012.....
 Bénéfice de l'exercice.....
 Autres éléments du résultat global après impôt.....
 Placements disponibles à la vente.....
 Couvertures de flux de trésorerie.....
 Pertes actuarielles au titre des régimes à prestations définies.....
 Résultat global total pour l'exercice.....
 Dividendes versés aux actionnaires.....
 Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées.....
 Distributions aux détenteurs de parts.....
 Autres variations.....
 Au 31 décembre 2012.....

7

7

7

Au 31 décembre 2012.....

	Autres réserves				Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires (en millions de dollars)	Participations ne donnant pas le contrôle (en millions de dollars)	Total des capitaux propres (en millions de dollars)
	Capital social ¹ (en millions de dollars)	Résultats non distribués (en millions de dollars)	Écart de réévaluation – disponible à la vente (en millions de dollars)	Réserve de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)			
Au 1 ^{er} janvier 2011.....	2 171	2 058	81	116	4 426	230	4 656
Bénéfice de l'exercice.....	–	694	–	–	694	10	704
Autres éléments du résultat global après impôt.....	–	(39)	57	185	203	–	203
Placements disponibles à la vente.....	–	–	57	–	57	–	57
Couvertures de flux de trésorerie ²	–	–	–	185	185	–	185
Pertes actuarielles au titre des régimes à prestations définies.....	–	(39)	–	–	(39)	–	(39)
Résultat global total pour l'exercice.....	–	655	57	185	897	10	907
Dividendes versés aux actionnaires.....	–	(300)	–	–	(300)	–	(300)
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées.....	–	(61)	–	–	(61)	–	(61)
Distributions aux détenteurs de parts.....	–	–	–	–	–	(10)	(10)
Autres variations.....	–	11	–	–	11	–	11
Au 31 décembre 2011.....	2 171	2 363	138	301	4 973	230	5 203

1 Le capital social se compose de 1 225 millions de dollars en actions ordinaires et de 946 millions de dollars en actions privilégiées.

2 Inclut un montant de 28 millions de dollars, reclassé du poste Réserve de couverture de flux de trésorerie au poste Écart de réévaluation – disponible à la vente.

Les notes complémentaires, figurant aux pages 71 à 135, et les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, figurant aux pages 33 à 62, font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2012 et 2011 (tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars, à moins d'indication contraire)

1 Base d'établissement

a Conformité aux Normes internationales d'information financière

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de la HSBC Holdings plc (la « société mère » ou la « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et les notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*.

Les IFRS se composent des normes comptables telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et l'organisme qui l'a précédé ainsi que des interprétations émanant de l'IFRS Interpretations Committee et de l'organisme qu'il a remplacé.

En 2011, la banque a préparé ses premiers états financiers consolidés annuels de la banque et de ses filiales établis selon les IFRS et, par conséquent, les dispositions de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, (l'« IFRS 1 ») avaient alors été appliquées. Les notes 1 a) et 34 des états financiers consolidés de la banque pour l'exercice 2011 décrivaient son adoption des IFRS.

b Présentation de l'information

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent la monnaie fonctionnelle de la banque. Les montants paraissant aux tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Certains montants d'exercices antérieurs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice à l'étude.

Les informations à fournir aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, (l'« IFRS 7 ») sur la nature et la portée des risques afférents aux instruments financiers sont présentées dans les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, aux pages 33 à 62.

Les informations à fournir sur le capital et sur les prêts et avances aux termes de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, (l'« IAS 1 ») sont présentées dans les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, aux pages 33 à 62.

La banque fournit des services ou conclut des transactions avec le Groupe HSBC à l'égard de la prise en charge d'une partie des coûts de développement, par les employés du Canada, de certaines plateformes technologiques qui sont utilisées par la HSBC partout dans le monde. Au cours des périodes antérieures, la banque présentait le salaire et les autres coûts directs connexes relatifs à ces employés et le montant brut du recouvrement de ces charges respectivement dans le poste Charges générales et administratives et le poste Autres produits opérationnels. Depuis 2012, la banque présente le montant net des charges associées à ces transactions. C'est ainsi que les charges recouvrées ont été reclassées du poste Autres produits opérationnels au poste Charges générales et administratives. Ce changement à la présentation ne touche que les transactions n'ayant pas fait l'objet d'une majoration de coûts dans des conditions de pleine concurrence. L'incidence de ce changement se traduit par une réduction de 58 millions de dollars (75 millions de dollars en 2011) des postes Autres produits opérationnels et Charges générales et administratives.

La banque enregistre des comptes de correction de valeur évalués collectivement pour tous les éléments exposés à un risque de crédit, y compris les instruments de crédit hors bilan, notamment les garanties et les engagements de crédit. Au cours des exercices antérieurs, le compte de correction de valeur relatif à l'ensemble des instruments de crédit était comptabilisé en réduction du poste Prêts et avances à des clients. Depuis 2012, la banque reclasse la portion du compte de correction de valeur relatif à l'ensemble des instruments de crédit hors bilan dans le poste Autres passifs. L'incidence de ce changement entraîne donc une augmentation de 80 millions de dollars (73 millions de dollars en 2011) des postes Prêts et avances à des clients et Autres passifs.

Aucun des reclassements ci-dessus n'a eu d'incidence sur le bénéfice de l'exercice ou sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires présentés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

c Utilisation d'estimations et recours aux hypothèses

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et à des hypothèses concernant des événements futurs. L'établissement d'estimations fait inévitablement intervenir l'utilisation des renseignements disponibles et le recours à des jugements. Les résultats réels qui seront obtenus à l'avenir pourraient différer des estimations à partir desquelles l'information financière a été préparée. La direction est d'avis que les méthodes comptables critiques de la banque pour lesquelles un jugement doit nécessairement être posé sont celles qui ont trait à la dépréciation des prêts et des avances ainsi qu'à l'évaluation des instruments financiers, tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion.

d Consolidation

Les états financiers consolidés de la banque comprennent les états financiers de la banque et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle par la banque. La méthode de l'acquisition est employée lorsque la banque acquiert des filiales. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges au compte de résultat de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les changements dans la participation d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions intervenues entre les détenteurs de capitaux propres et sont pris en compte dans les capitaux propres.

Les entités contrôlées par la banque sont consolidées jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle la banque contrôle, en substance, une entité ad hoc et doit, par conséquent, la consolider :

- Les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la banque obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc;
- La banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », l'entité a délégué ces pouvoirs de décision;
- La banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques inhérents aux activités de l'entité ad hoc;
- La banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La banque réévalue la consolidation chaque fois qu'il y a un changement de la substance de la relation entre la banque et l'entité ad hoc.

Toutes les transactions intragroupe sont éliminées lors de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la banque incluent aussi la quote-part des résultats et des réserves attribuables aux entreprises associées.

e Changements de méthodes comptables en 2012

Il n'y a eu aucun changement de méthodes comptables en 2012.

1 Base d'établissement (suite)

f Changements comptables à venir

Au 31 décembre 2012, l'IASB avait publié diverses normes et interprétations ainsi que des modifications à celles-ci, qui ne s'appliquent pas aux présents états financiers consolidés. L'IASB poursuit son travail sur des projets relatifs à l'assurance, à la constatation des produits et à la comptabilisation des contrats de location, projets qui, combinés aux normes décrites ci-dessous, entraîneront des changements généraux et importants aux exigences comptables à compter de 2013.

Normes applicables en 2013

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, (l'« IFRS 10 ») et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, (l'« IFRS 12 »). En juin 2012, l'IASB a publié des modifications portant sur les dispositions transitoires à l'IFRS 10 et à l'IFRS 12. Les normes et modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'IFRS 10 devra être appliquée de manière rétrospective.

Aux termes de l'IFRS 10, une méthode fondée sur la notion de pouvoir et de variabilité des rendements, et sur les liens qui les unissent, servira désormais à déterminer si toutes les entités doivent être consolidées. Cette méthode remplacera l'approche actuelle mettant l'accent sur le contrôle juridique ou l'exposition aux risques et aux avantages, selon la nature de l'entité. L'IFRS 12 comprend les exigences en matière d'informations à fournir s'appliquant aux filiales et aux entreprises associées, et elle présente de nouvelles exigences en ce qui a trait aux entités structurées non consolidées.

Selon notre évaluation initiale, l'IFRS 10 et l'IFRS 12 ne devraient pas avoir une incidence notable sur les états financiers de la banque, puisqu'il ne devrait y avoir aucune modification au niveau des entités actuellement consolidées par la banque.

L'IASB a également publié l'IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*, (l'« IFRS 13 ») en mai 2011. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et sera appliquée de manière prospective. Les exigences en matière d'informations à fournir de l'IFRS 13 ne comprennent pas la fourniture d'informations comparatives pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour toutes les évaluations à la juste valeur exigées ou permises par les IFRS. La norme précise que la juste valeur correspond au prix de sortie, défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation et aux conditions prévalant sur le marché et étoffe les informations à fournir au sujet de l'évaluation à la juste valeur. Selon notre évaluation initiale, l'adoption de l'IFRS 13 ne devrait pas avoir une incidence notable sur les états financiers consolidés de la banque.

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (l'« IAS 19 révisée »). La norme révisée s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et sera appliquée de façon rétrospective.

Le remplacement des charges d'intérêts et du rendement attendu par une composante de coût financier comprenant les intérêts nets sur l'actif ou le passif au titre des prestations définies nettes constitue l'incidence la plus importante aux yeux de la banque. Cette composante de coût financier est déterminée en appliquant le même taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies à l'actif ou au passif au titre des prestations définies nettes. L'écart entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement inclus dans la composante de coût financier au compte de résultat sera présenté dans les autres éléments du résultat global. Ce changement a pour effet d'accroître la charge de retraite à hauteur de la différence entre le rendement prévu actuel de l'actif du régime et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation approprié.

Par ailleurs, les montants au titre des droits non acquis relatifs aux faits liés aux services passés ne sont plus amortis et comptabilisés au compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits; ils sont plutôt comptabilisés intégralement à la date du fait lié aux services passés en tant que montant passé en charges ou crédité au résultat.

L'incidence estimée de l'adoption de cette norme correspond à une hausse d'environ 10 millions de dollars du total des charges opérationnelles à l'exercice 2013. En outre, comme cette norme doit être appliquée de manière rétrospective, les résultats distribués au 1^{er} janvier 2013 doivent être majorés de 14 millions de dollars, après l'impôt sur le résultat relatif aux profits sur les services passés comptabilisés au cours d'exercices passés, lequel est actuellement différé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

f Changements comptables à venir (suite)

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 portant sur les informations à fournir relativement à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Aux termes de ces modifications, les entités doivent fournir des informations concernant l'effet ou l'effet potentiel de la compensation d'actifs et de passifs financiers et des ententes connexes sur la situation financière d'une entité. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et elles devront être appliquées de manière rétrospective.

Normes applicables en 2014

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32 portant sur la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces modifications précisent les exigences propres à la compensation d'instruments financiers et éliminent les problèmes d'incohérence des pratiques actuelles survenant au moment de l'application des critères de compensation énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et leur adoption anticipée est permise. Elles devront être appliquées de manière rétrospective.

La banque évalue actuellement l'incidence de ces clarifications, mais il est impossible de la quantifier à la date de publication des présents états financiers.

En octobre 2012, l'IASB a publié des modifications portant sur les entités d'investissement à l'IFRS 10, à l'IFRS 12 et à l'IAS 27 aux termes desquelles il existe désormais une exception au principe selon lequel toutes les filiales doivent être consolidées. Aux termes de ces modifications, une société mère qui est une entité d'investissement est tenue d'évaluer ses participations dans certaines filiales comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de consolider la totalité de ses filiales dans ses états financiers consolidés et individuels. Les modifications, dont l'adoption anticipée est permise, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Selon son évaluation initiale, la banque est d'avis que ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence notable sur ses états financiers.

Normes applicables en 2015

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 »), laquelle a imposé de nouvelles exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié d'autres dispositions de l'IFRS 9 visant les passifs financiers. Ensemble, ces changements illustrent la première phase du projet qu'a l'IASB de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, (l'« IAS 39 »), par une norme sur les instruments financiers à la fois moins complexe et mieux adaptée.

À la suite de la décision de l'IASB, en décembre 2011, de reporter la date d'entrée en vigueur de cette norme, celle-ci sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. L'IFRS 9 doit être appliquée de façon rétrospective, mais le retraitement des chiffres des périodes précédentes n'est pas nécessaire.

Les deuxième et troisième phases du projet de mise en application de l'IFRS 9 par l'IASB devraient porter sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture.

L'IASB s'affaire actuellement à modifier les exigences en matière de classement et d'évaluation prévues à l'IFRS 9 afin de régler des questions d'ordre pratique et autre.

En raison de l'incertitude entourant les exigences définitives en matière de classement et d'évaluation aux termes de l'IFRS 9 ainsi que de l'incertitude entourant les exigences en matière de dépréciation, la banque n'est toujours pas en mesure de donner la date à laquelle elle prévoit appliquer l'IFRS 9, puisque le BSIF n'en permet actuellement pas l'adoption anticipée. C'est pourquoi il est impossible de quantifier l'incidence de l'IFRS 9 à la date de publication des présents états financiers consolidés.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a *Produits et charges d'intérêts*

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur (autres que les titres de créance émis par la banque et les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance émis) sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts dans le compte de résultat, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs ou de passifs financiers) et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la banque estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais ne doit pas tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut l'intégralité des montants payés ou reçus par la banque, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, y compris les coûts de transaction et toutes les autres surcotes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

b *Produits autres que d'intérêts*

Les **produits de commissions** proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres);
- les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres);
- les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés dans les produits d'intérêts [se reporter à la note 2 a)].

Les **produits de négociation nets** comprennent tous les profits et toutes les pertes liés aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits et les charges d'intérêts et les dividendes connexes.

Le poste **Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** englobe tous les profits et les pertes liés aux variations de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus relatifs à ces instruments financiers sont aussi inclus dans ce poste, sauf les intérêts liés aux titres de créance émis et dérivés gérés conjointement avec des titres de créance, qui sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts.

Les **produits de dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

c *Information sectorielle*

Les activités sont gérées en fonction des principaux groupes de clients du Groupe HSBC, à savoir les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et le crédit à la consommation. L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait selon les méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Dans des conditions commerciales normales, la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Dans certaines circonstances, toutefois, la juste valeur pourra se fonder sur les prix des autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Lorsque de telles données existent, la banque comptabilise un profit ou une perte de négociation sur la création de l'instrument financier. Lorsque des données du marché non observables ont des répercussions importantes sur l'évaluation des instruments financiers, la totalité de l'écart initial entre la juste valeur calculée selon le modèle d'évaluation et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement au compte de résultat, mais plutôt sur la durée de vie de la transaction, selon une base appropriée, ou lorsque les données deviennent observables, que la transaction vient à échéance ou est clôturée ou que la banque prend part à une opération de sens inverse.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers mesurés à la juste valeur qui sont cotés sur des marchés actifs sont établies en fonction du cours acheteur des actifs détenus et du cours vendeur des passifs émis. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont établies à l'aide de techniques d'évaluation fondées sur les données du marché observables. Elles comprennent la comparaison avec des instruments similaires lorsque des prix du marché observables existent, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation du prix des options et d'autres techniques d'évaluation régulièrement utilisées par les intervenants sur le marché. La juste valeur des instruments financiers peut être déterminée, en tout ou en partie, à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des hypothèses qui ne sont pas appuyées par des prix de transactions sur le marché actuel ou des données de marché observables, lorsque ces prix et données ne sont pas disponibles.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leur évaluation, notamment, les courbes de taux d'intérêt, les taux de remboursement par anticipation et de défaillance, la volatilité et les taux de change. Si des facteurs supplémentaires n'étaient pas pris en compte dans le modèle d'évaluation, mais qu'ils étaient tout de même considérés par des intervenants du marché, des ajustements de la juste valeur additionnels pourraient être appliqués. Ces ajustements de la juste valeur comprennent les ajustements pour l'écart cours acheteur-cours vendeur, l'incertitude relative au modèle, le risque de crédit et les limites du modèle.

Si la juste valeur d'un actif financier mesuré à la juste valeur devient négative, l'instrument financier est alors comptabilisé comme passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment l'instrument financier sera comptabilisé comme actif financier.

La juste valeur des passifs financiers est mesurée à l'aide du cours du marché lorsqu'il est disponible ou de techniques d'évaluation. Ces justes valeurs comprennent les évaluations des intervenants du marché de l'écart de taux approprié à appliquer aux passifs de la banque. La variation, pour la période et sur une base cumulée, de la juste valeur des passifs financiers désignés attribuable aux variations de leurs écarts de taux est déterminée comme le montant de la variation de la juste valeur qui n'est pas occasionnée par les changements aux conditions du marché qui auraient donné lieu au risque de marché.

e Prêts et avances à des banques et à des clients

Les prêts et les avances à des banques et à des clients comprennent les prêts et les avances accordés par la banque. Ils sont comptabilisés lorsque les fonds sont remis aux emprunteurs. Ils sont décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Lorsque les expositions sont couvertes par des dérivés désignés et qualifiés comme couvertures de la juste valeur, la valeur comptable des prêts et avances couverts comprend un ajustement de la juste valeur pour le risque couvert seulement.

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées, lorsque le décaissement du prêt est conditionnel à certains événements futurs hors du contrôle de la banque.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Dépréciation des prêts et avances

Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation en raison d'un événement générateur de pertes et que ce dernier a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt ou du portefeuille de prêts. Les pertes de valeur sont calculées sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges, dans le compte de résultat. La valeur comptable des prêts douteux inscrits à l'état de la situation financière est réduite au moyen des comptes de correction de valeur. Les pertes attendues d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Pour déterminer si, sur une base individuelle, un prêt est important aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les facteurs suivants sont pris en considération, notamment :

- la taille du prêt;
- le nombre de prêts compris dans le portefeuille;
- l'importance de la relation du prêt individuel, et la manière dont cette relation est gérée;
- la présence d'un volume de défauts et de pertes suffisant pour permettre l'application d'une méthode d'évaluation collective.

Dans le cas de tous les prêts qui sont considérés importants sur une base individuelle, la banque évalue au cas par cas, et ce, à chaque date de présentation de l'information financière, s'il existe ou non des indications objectives de dépréciation. Les critères dont elle se sert pour établir l'existence de telles indications objectives comprennent les suivants :

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- Il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- Une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte :

- de l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client;
- de la viabilité du modèle d'entreprise du client et de la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de ses dettes;
- du montant et de l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus;
- du dividende probable en cas de liquidation ou de faillite;
- de l'étendue des engagements des autres créanciers de rang égal ou supérieur à la banque et de la probabilité que les autres créditeurs continuent à offrir le soutien à la société;
- de la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et de la mesure dans laquelle les incertitudes juridiques et dans le domaine de l'assurance sont évidentes;
- de la valeur de réalisation du titre (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et de la probabilité de réussite de la reprise de possession;
- de la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés;
- du prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actuelle résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, à l'aide de son taux d'intérêt effectif initial, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants sur une base individuelle sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Cet examen comporte généralement la réévaluation du caractère exécutoire de la garantie détenue ainsi que du calendrier et du montant des encaissements réels et attendus. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Dépréciation des prêts et avances (suite)

Prêts et avances évalués collectivement

La dépréciation est évaluée collectivement dans deux circonstances, soit :

- pour couvrir des pertes subies, mais non encore significatives, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle;
- pour les groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants.

Dans le cas des prêts aux entreprises et aux administrations publiques pour lesquels, sur une base individuelle, il existe des indications spécifiques de dépréciation, les mesures de crédit sous-jacentes, notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, de chaque client sont obtenues au moyen des systèmes de notation interne de la banque et servent à établir les montants à verser au compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs. La direction modifie ces paramètres pour certains, voire l'ensemble des emprunteurs lorsque les paramètres du système de notation ne reflètent pas toutes les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Pour ce qui est des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, les pertes prévues sont estimées par voie d'une analyse des tendances passées au chapitre des pertes, de la migration à travers les divers degrés de défaut et des sorties du bilan, analyse complétée par des ajustements discrétionnaires mettant en jeu un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans les volumes, les concentrations et les risques des portefeuilles, d'une analyse des tendances émergentes en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut et de l'évaluation que fait la direction des indicateurs ayant pu avoir une incidence sur l'état du portefeuille. Le solde du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs est également analysé par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

Les comptes de correction de valeur évalués collectivement et associés à des instruments de crédit hors bilan tels que les garanties et les engagements de crédit sont inclus dans le poste Autres passifs.

Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit sont passées en résultat et comprennent les montants sortis du bilan au cours de l'exercice, déduction faite des montants recouverts sur ceux sortis du bilan dans des exercices précédents, et les variations des provisions.

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise d'une dépréciation

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant lieu après que la dépréciation a été comptabilisée, l'excédent est repris au moyen d'une réduction conséquente du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée au compte de résultat.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant que « Autres actifs » et sont présentés au moindre de la valeur comptable du prêt (déduction faite de tout montant à verser au compte de correction de valeur) et de sa valeur nette de réalisation à la date de l'échange. Toute dépréciation subséquente de l'actif acquis à sa valeur nette de réalisation est comptabilisée au compte de résultat, dans les autres produits opérationnels. Toute hausse subséquente de la valeur nette de réalisation, dans la mesure où elle n'excède pas le cumul des dépréciations, est aussi comptabilisée dans les autres produits opérationnels, ainsi que les profits et les pertes réalisés sur la sortie. Les biens saisis qui devraient être détenus pendant plus de un an sont comptabilisés conformément à la méthode comptable qu'utilise la banque pour de tels biens.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f *Dépréciation des prêts et avances (suite)*

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation collective dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme de nouveaux prêts aux fins de l'évaluation, une fois que les remboursements minimaux requis aux termes des nouveaux arrangements ont été reçus. Ces prêts renégociés sont séparés des autres parties du portefeuille de prêts aux fins de l'évaluation de la dépréciation collective afin de refléter le profil de risque. Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation individuelle dont les modalités ont été renégociées sont soumis à un examen suivi visant à déterminer s'ils doivent toujours être dépréciés ou être considérés comme en souffrance.

g *Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les bons du Trésor, les titres de créance, les actions de participation, les acceptations, les dépôts, les titres de créance émis et les positions vendeur dans les titres sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble. Ces actifs et ces passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, lorsque la banque conclut des ententes contractuelles avec les contreparties visant l'achat ou la vente d'instruments financiers, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou éteints (passifs). L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction sont portés au compte de résultat. Par la suite, leur juste valeur est réévaluée et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat, au poste Produits de négociation nets.

h *Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur*

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent les critères requis et sont désignés comme tels par la direction. La banque peut désigner des instruments financiers comme étant à la juste valeur si cette désignation élimine ou réduit significativement les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, sinon, découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon une autre méthode. Les principales catégories d'instruments financiers désignés par la banque selon ce critère sont les titres de créance émis et la dette subordonnée. Les intérêts à verser sur certains titres de créance à long terme à taux fixe émis ont été rattachés aux intérêts sur les swaps de taux d'intérêt receveurs de taux fixe/payeurs de taux variable dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les titres de créance émis étaient comptabilisés au coût amorti, car les dérivés connexes sont mesurés à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Le fait de désigner la dette à long terme comme étant à la juste valeur fera en sorte que les variations de la juste valeur de la dette à long terme seront elles aussi comptabilisées au compte de résultat.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les actifs et les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut les dispositions contractuelles des engagements avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou éteints (passifs). L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction sont portés au compte de résultat. Par la suite, leur juste valeur est réévaluée et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat, au poste Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

i *Placements financiers*

Les bons du Trésor, les titres de créance et les actions de participation pour lesquels il est prévu qu'ils seront détenus de façon continue, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur, sont classés comme étant disponibles à la vente. Les placements financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties visant l'achat de titres, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou que les emprunteurs remboursent leurs obligations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i Placements financiers (suite)

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, au poste Placements disponibles à la vente – Profits/ (pertes) sur la juste valeur, jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou dépréciés. Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont vendus, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les titres de créance disponibles à la vente à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont calculés sur la durée de vie prévue de l'actif. Les surcotes ou les décotes découlant de l'achat de titres de placement assortis d'une date sont incluses dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

À chaque date de clôture, une évaluation est effectuée pour déceler toute indication objective de dépréciation de la valeur de l'actif financier. Les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il y a une indication objective qu'un événement qui s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») a entraîné une dépréciation et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable.

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le compte de résultat, est transférée des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Les pertes de valeur des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisées dans le poste Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit, au compte de résultat, et les pertes de valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans le poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers, au compte de résultat.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à un actif financier disponible à la vente, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon la nature de l'actif financier disponible à la vente en question :

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur du titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation dans le compte de résultat de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise du compte de résultat à la hauteur de l'augmentation de la juste valeur.
- Pour un titre de capitaux propres disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de capitaux propres ne sont pas reprises dans le compte de résultat. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente sont comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où les pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies relativement au coût d'acquisition du titre de capitaux propres.

j Contrats de vente et de rachat (y compris les prêts et les emprunts d'actions)

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (pension sur titres), ils demeurent inscrits à l'état de la situation financière et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de vente (prise en pension de titres) ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière et la contrepartie versée est comptabilisée à titre de prêts et avances à des banques ou de prêts et avances à des clients, selon le cas. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme des intérêts et est comptabilisé sur la durée du contrat.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j *Contrats de vente et de rachat (y compris les prêts et les emprunts d'actions) (suite)*

Les transactions de prêt ou d'emprunt de titres sont généralement garanties par des titres ou par de la trésorerie avancée ou reçue. Le transfert de titres à des contreparties aux termes de ces contrats n'est habituellement pas reflété à l'état de la situation financière. Les garanties en trésorerie avancée ou reçue sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

k *Dérivés et comptabilité de couverture*

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs des dérivés cotés sont obtenues grâce aux cours du marché. Les justes valeurs des dérivés négociés hors cote le sont au moyen de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'analyse des flux de trésorerie actualisés et de valorisation des options.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative.

La méthode de comptabilisation des profits ou des pertes à la juste valeur variera selon que les dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme instruments de couverture et, dans le dernier cas, de la nature des risques couverts. Tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »). La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie sous réserve du respect de certains critères.

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit aussi documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture, principalement des dérivés, qui sont utilisés dans les transactions de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts. Les intérêts sur les couvertures désignées comme admissibles sont inclus dans le poste Produits d'intérêts nets.

Couverture de la juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, comme le sont les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts, ou des groupements de ceux-ci.

Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est libéré immédiatement du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme couvertures des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Tout profit ou perte de la juste valeur lié à une partie inefficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global à ce moment reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

k *Dérivés et comptabilité de couverture (suite)*

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace (efficacité prospective) et démontre une efficacité réelle (efficacité rétrospective) sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode qu'utilise la banque dépend de sa stratégie de gestion des risques.

Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour qu'il y ait efficacité réelle, les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie doivent s'annuler dans une fourchette variant de 80 % à 125 %.

L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée dans le compte de résultat, au poste Produits de négociation nets.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat. Ces profits et ces pertes sont présentés dans les produits de négociation nets, sauf lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec d'autres instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur (autres que les dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par la banque), auquel cas profits et pertes sont présentés au poste Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les intérêts sur les dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par la banque et qui sont désignés comme étant à la juste valeur sont comptabilisés dans les charges d'intérêts. Tous les autres profits et pertes liés à ces dérivés sont présentés au poste Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

l *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers est expiré ou que la banque a transféré ce droit et que :

- la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés; ou
- la banque n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais qu'elle n'a pas conservé le contrôle.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

m *Compensation des actifs et des passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

n *Entreprises associées*

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais non le contrôle, comme des entreprises associées. À des fins de classement, le contrôle est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net, déduction faite des dividendes ou des distributions reçus.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

o *Goodwill et immobilisations incorporelles*

- i) Le goodwill survient à l'acquisition d'une filiale lorsque le total de la juste valeur de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise excède les montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Si ce total ne dépasse pas les montants des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise, l'écart est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles sont constatées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits légaux et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test de dépréciation est effectué au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication selon laquelle l'unité génératrice de trésorerie pourrait être dépréciée, par comparaison de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie et de la valeur comptable de ses actifs nets, y compris le goodwill connexe. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée de son coût de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une unité génératrice de trésorerie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au compte de résultat. Le goodwill est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

À la date de sortie d'une entreprise, le goodwill qui lui est attribuable est pris en compte dans la quote-part revenant à la banque de l'actif net aux fins du calcul du profit ou de la perte sur sortie.

- ii) Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent les logiciels générés en interne et les logiciels achetés dont la durée d'utilité est déterminée. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle. Ce test de dépréciation peut être effectué en tout temps au cours de l'exercice, pourvu qu'il le soit au même moment à chaque exercice. Une immobilisation incorporelle comptabilisée lors de la période en cours est soumise à un test avant la fin de l'exercice. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont présentées au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité comme suit :

- Logiciels générés en interne Entre 3 et 5 ans
- Logiciels achetés Entre 3 et 5 ans

p *Immobilisations corporelles*

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins toutes les pertes de valeur et l'amortissement afin de sortir les actifs de l'état de la situation financière sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- Les terrains ne sont pas amortis;
- Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (entre 20 et 40 ans);
- Les améliorations d'agencements ou d'aménagements sont amorties sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué de toutes les pertes de valeur et de l'amortissement calculé selon le mode linéaire afin de sortir les actifs de l'état de la situation financière sur leur durée d'utilité estimée, laquelle est généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

p Immobilisations corporelles (suite)

Les profits et pertes sur sortie sont comptabilisés dans les Autres produits opérationnels de l'exercice au cours duquel a lieu la sortie.

Les immeubles de placement sont pris en compte à l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Les justes valeurs sont déterminées par des évaluateurs professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

q Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les ententes qui transfèrent à des contreparties la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, mais pas nécessairement le titre de propriété, sont classées comme des contrats de location-financement. Lorsque la banque est le bailleur dans le cadre de contrats de location-financement, les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, sont inclus dans le poste Prêts et avances à des banques ou dans le poste Prêts et avances à des clients, selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets dans les périodes où les contrats sont en vigueur afin de refléter un taux de rendement constant sur l'investissement net dans les contrats.

Tous les autres contrats sont classés comme des contrats de location simple. Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, la banque inclut les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles et les comptabilise comme telles. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la mesure où les valeurs résiduelles ne sont pas entièrement recouvrables et que la valeur comptable des actifs se trouve, par le fait même, dépréciée. Lorsque la banque est le bailleur, les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant toute la durée des contrats de location et sont respectivement inclus dans les postes Charges générales et administratives et Autres produits opérationnels.

r Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent à l'état de la situation financière et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs à l'encontre desquels des différences temporelles déductibles pourront être utilisées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'impôt dont l'application est attendue lors de la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés lorsqu'ils proviennent de la même entité fiscale et concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale et lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé lié à la réévaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie est directement débité ou crédité dans les autres éléments du résultat global et est par la suite porté au compte de résultat lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différé est comptabilisé au compte de résultat.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

s *Pension et autres avantages postérieurs à l'emploi*

La banque gère nombre de régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à la retraite, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de prestations et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des ententes de retraite complémentaires aux termes desquelles des prestations de retraite s'ajoutent à celles prévues dans les régimes en vigueur ainsi que des ententes relatives aux avantages complémentaires de retraite qui offrent certains avantages complémentaires de retraite additionnels. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque ou par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au moment où ils sont dus.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus au cours de la période, plus l'ajustement de la valeur actualisée liée à l'écoulement du temps sur les passifs des régimes, moins le rendement attendu des actifs des régimes, et elle est présentée dans les charges opérationnelles. Les coûts des services passés sont imputés immédiatement dans le compte de résultat dans la mesure où les droits à prestations ont été acquis et sont par ailleurs comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Les gains et pertes actuariels comprennent des ajustements à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

Le passif au titre de prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée pour tenir compte des coûts des services passés non comptabilisés et déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent net des prestations définies est limité aux coûts des services passés non comptabilisés, plus la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Les coûts des obligations découlant des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, sont comptabilisés de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

t *Paiements fondés sur des actions*

Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition, avec un crédit correspondant aux résultats non distribués. La période d'acquisition est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiques d'un accord de paiement fondé sur des actions doivent être remplies. La juste valeur des instruments de capitaux propres dont les droits sont acquis au moment de l'attribution est passée en charges immédiatement.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités selon lesquelles les instruments de capitaux propres sont attribués. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance. Les conditions de performance liées au marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution pour qu'une attribution soit traitée comme une acquisition, que la condition de performance liée au marché ou que la condition accessoire à l'acquisition des droits soit remplie ou non, pourvu que toutes les autres conditions soient respectées.

Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction, afin que le montant comptabilisé pour services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués soit fonction du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis.

Lorsqu'une attribution a été modifiée, la charge de l'attribution initiale continue minimalement à être comptabilisée comme si l'n'y avait pas eu de modification. Lorsque la modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou le nombre d'instruments de capitaux propres, la juste valeur marginale de l'attribution ou la juste valeur marginale des instruments de capitaux propres additionnels est comptabilisée en plus de la charge de l'attribution initiale, évaluée à la date de modification, sur la durée de la période d'acquisition modifiée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

t Paiements fondés sur des actions (suite)

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition.

Pour toutes les attributions d'actions et d'options sur actions à l'échelle du groupe, HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres. Le montant crédité aux résultats non distribués au moment où une attribution est comptabilisée en charges représente un apport de capital réel de la part de HSBC Holdings. Si la banque est ou a été tenue de financer un accord de paiement fondé sur des actions, cet apport de capital est réduit et la juste valeur des actions devant être remises aux salariés est constatée dans le poste Autres passifs.

u Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Tout écart de change qui en découle est inclus dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global si ce profit ou cette perte y est aussi comptabilisé. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée dans le compte de résultat si ce profit ou cette perte l'est également.

v Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite courante qui découle d'événements antérieurs et pour laquelle une estimation raisonnable peut être effectuée.

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données à titre de garanties additionnelles, sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais y sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

w Contrats de garantie financière

Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la meilleure estimation de la dépense à engager pour éteindre l'obligation.

x Titres de créance émis et dépôts effectués par des clients et des banques

Les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la banque conclut les dispositions contractuelles des ententes avec les contreparties, soit habituellement à la date de la transaction, et sont initialement évalués à la juste valeur, ce qui correspond normalement aux produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés. L'évaluation ultérieure des passifs financiers, autres que ceux mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net et les garanties financières, se fait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir l'écart entre les produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés, et le montant du remboursement sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les titres de créance émis sont des créances pour lesquelles des certificats transférables ont été émis; ils comprennent également les emprunts garantis attribuables aux opérations de titrisation.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

y Capital social et autres instruments de capitaux propres

Les actions sont classées dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers.

z Trésorerie et équivalents de trésorerie

À des fins de présentation du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

3 Résultat opérationnel net

Le résultat opérationnel net est présenté compte tenu des produits, des charges, des profits et des pertes suivants :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Produits		
Intérêts comptabilisés sur des actifs financiers dépréciés	18	22
Commissions gagnées sur des actifs ou des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs	321	292
Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients.....	131	167
Charges		
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur	742	792
Commissions à payer relativement à des actifs ou à des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs.....	56	51
Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients.....	8	9
Profits/(pertes)		
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de placements non financiers	88	(2)
Charge de dépréciation liée aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		
Charge de dépréciation nette liée aux prêts et aux avances	202	200
Autres provisions relatives au risque de crédit	8	-
Dépréciation/(reprise) des titres de créance disponibles à la vente	1	(3)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel

a Total de la rémunération du personnel

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Salaires.....	525	635
Avantages postérieurs à l'emploi.....	52	59
Autres.....	73	96
	<u>650</u>	<u>790</u>

b Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
<i>Charge au compte de résultat</i>		
Régimes à prestations définies		
Régimes de retraite.....	10	14
Régimes autres que de retraite.....	-	10
Régimes de retraite à cotisations définies.....	31	35
	<u>41</u>	<u>59</u>
Profits liés aux règlements et aux compressions des régimes et autres montants afférents à la restructuration pris en compte ci-dessus.....	11	-
Avantages postérieurs à l'emploi.....	<u>52</u>	<u>59</u>

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Passif net

Passif net comptabilisé à l'état de la situation financière relativement aux régimes à prestations définies

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Régimes de retraite.....	(157)	(129)
Juste valeur des actifs des régimes.....	410	388
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.....	(562)	(513)
Effet de la limite sur les régimes.....	(5)	(4)
Régimes autres que de retraite.....	(171)	(172)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.....	(152)	(150)
Gain au titre des services passés non comptabilisés.....	(19)	(22)
Passif net.....	<u>(328)</u>	<u>(301)</u>
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Juste valeur des actifs des régimes.....	410	388
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.....	(714)	(663)
Coûts des services passés non comptabilisés.....	(19)	(22)
Autres.....	(5)	(4)
Passif net.....	<u>(328)</u>	<u>(301)</u>

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2011 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2012, et les hypothèses de 2012 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2013.

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2012 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2011 (%)
Taux d'actualisation	4,0–4,5	4,75–5,25	4,0–4,5	4,75–5,25
Taux de rendement attendu ¹	6,5–7,0	6,5–7,0	s.o.	s.o.
Taux de croissance des prestations de retraite	3,0–3,4	3,0–3,8	3,0–3,4	3,0–3,8
Taux de croissance des salaires	3,0–3,4	3,0–3,8	3,0–3,4	3,0–3,8
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial	s.o.	s.o.	7,2–8,0	8,0–6,5
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible ²	s.o.	s.o.	4,9–5,0	5,0–4,9

1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, le taux de rendement attendu correspondra, à des fins comptables, au taux d'actualisation applicable.

2 Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2016.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires locaux auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Le taux de rendement attendu sur les actifs des régimes correspond à sa meilleure estimation possible des rendements à long terme des actifs futurs, estimation qui tient compte du rendement historique du marché et d'autres facteurs tels que le taux d'inflation courant et les taux d'intérêts.

Hypothèse quant à la mortalité

L'hypothèse quant à la mortalité a été formulée en fonction des données tirées de la table de mortalité de 1994 pour les retraités non assurés, la *1994 Uninsured Pensioner Mortality Table*, et sur des projections quant aux améliorations des taux de mortalité sur une base générationnelle faites au moyen de l'échelle de projection AA (taux distincts selon le sexe).

Selon cette hypothèse, la moyenne de l'espérance de vie restante à 65 ans s'établit ainsi :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	19
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	21
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	22
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	23

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'évolution des conditions du marché au cours de la période de présentation de l'information financière a une influence sur le taux d'actualisation. Le taux d'inflation n'a pas été pris en compte dans le modèle de calcul, puisque son effet potentiel n'était pas notable. Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses susmentionnées et d'autres hypothèses clés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

Régimes de retraite

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes de retraite à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(23)	(20)
Variation de l'obligation au titre des régimes de retraite à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	23	20
Variation des coûts des régimes de retraite de l'exercice subséquent liée à une augmentation de 25 points de base	(1)	(1)
Variation des coûts des régimes de retraite de l'exercice subséquent liée à une diminution de 25 points de base.....	1	1
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes de retraite à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	10	9
Variation de l'obligation au titre des régimes de retraite à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	(9)	(8)
Variation des coûts des régimes de retraite de l'exercice subséquent liée à une augmentation de 25 points de base	1	1
Variation des coûts des régimes de retraite de l'exercice subséquent liée à une diminution de 25 points de base.....	(1)	(1)
Mortalité		
Variation de l'obligation au titre des régimes de retraite liée à chaque année de longévité présumée.....	11	11

Régimes autres que de retraite

L'incidence d'une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation sur la charge au titre des prestations définies pour 2012 n'était pas notable.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation	(6)	(6)
Augmentation des obligations au titre des prestations définies liées à chaque année de longévité supplémentaire présumée	3	4

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Les hypothèses actuarielles portant sur les taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé ont une incidence notable sur les montants comptabilisés. Une variation de un point de pourcentage de ces taux aurait les conséquences suivantes sur les montants comptabilisés en 2012 :

	Augmentation de 1 % (en millions de dollars)	Diminution de 1 % (en millions de dollars)
Augmentation/(diminution) du total du coût des services rendus au cours de l'exercice et du coût financier	1	(1)
Diminution des obligations au titre des prestations définies.....	(9)	(8)

Taux de rendement attendus

Régimes de retraite

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	Taux de rendement attendus¹	Valeur (en millions de dollars)	Taux de rendement attendus ¹	Valeur (en millions de dollars)
	(%)	(en millions de dollars)	(%)	(en millions de dollars)
Juste valeur des actifs des régimes				
Capitaux propres	7,7	260	7,7	252
Obligations	3,5	147	3,5	132
Autres	3,2	3	3,2	4
		<u>410</u>		<u>388</u>
Obligations au titre des prestations définies.....		(562)		(513)
Autres		(5)		(4)
Passif net		<u>(157)</u>		<u>(129)</u>

1 Les taux de rendement attendus sont pondérés en fonction de la juste valeur des actifs des régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
<i>Juste valeur des actifs des régimes</i>				
Au 1 ^{er} janvier.....	388	385	–	–
Rendement attendu des actifs des régimes.....	26	26	–	–
Cotisations de la banque				
Cotisations ordinaires.....	12	24	1	4
Cotisations extraordinaires.....	18	11	–	–
Cotisations du personnel.....	1	1	–	–
Gains liés/(pertes liées) à l'expérience.....	7	(35)	–	–
Prestations versées.....	(37)	(24)	3	(4)
Montants distribués dans le cadre de règlements.....	(5)	–	(4)	–
Au 31 décembre.....	410	388	–	–
<i>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</i>				
Au 1 ^{er} janvier.....	(513)	(480)	(150)	(135)
Coût des services rendus au cours de l'exercice.....	(13)	(14)	(5)	(4)
Coût financier.....	(25)	(26)	(8)	(8)
Cotisations du personnel.....	(1)	(1)	–	–
Gains actuariels.....	(55)	(16)	(4)	(7)
Prestations versées.....	37	24	4	4
Prestations contractuelles spéciales.....	(3)	–	–	–
Passifs éteints au titre des compressions de régimes et des règlements.....	11	–	11	–
Au 31 décembre.....	(562)	(513)	(152)	(150)
Capitalisées.....	(507)	(463)	–	–
Non capitalisées.....	(55)	(50)	(152)	(150)
Autres.....	(5)	(4)	–	–
Gains au titre des services passés non comptabilisés....	–	–	(19)	(22)
Passif net.....	(157)	(129)	(171)	(172)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 33 millions de dollars (rendement négatif de 9 millions de dollars en 2011). À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 30 millions de dollars au cours de l'exercice 2013.

Prestations devant être versées

	2013 (en millions de dollars)	2014 (en millions de dollars)	2015 (en millions de dollars)	2016 (en millions de dollars)	2017 (en millions de dollars)	2018-2022 (en millions de dollars)
Régimes de retraite ...	24	22	22	19	19	119
Régimes autres que de retraite	4	4	5	4	4	28

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Total de la charge inscrite au poste Rémunération et avantages du personnel au compte de résultat

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Coût des services rendus au cours de l'exercice.....	13	14	5	4
Coût financier.....	25	26	8	8
Rendement attendu des actifs des régimes.....	(26)	(26)	–	–
Coûts des services passés.....	–	–	(2)	(2)
Charge liée à la distribution des excédents.....	(5)	–	(11)	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi.....	3	–	–	–
Total de la charge.....	10	14	–	10

Le total des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global depuis la transition aux IFRS se chiffre à 163 millions de dollars.

Les évaluations actuarielles relatives aux régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2011. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 1^{er} juillet 2012.

Sommaire

	Régimes de retraite	
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Obligations au titre des prestations définies.....	(562)	(513)
Juste valeur des actifs des régimes.....	410	388
Autres.....	(5)	(4)
Déficit net.....	(157)	(129)
Gains liés à l'expérience à l'égard des passifs des régimes.....	6	3
Gains liés/(pertes liées) à l'expérience à l'égard des actifs des régimes.....	7	(35)
Pertes découlant des variations des hypothèses actuarielles.....	(62)	(20)
Total des pertes actuarielles nettes.....	(49)	(52)

	Régimes autres que de retraite	
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Obligations au titre des prestations définies.....	(152)	(150)
Déficit net.....	(152)	(150)
Gains liés à l'expérience à l'égard des passifs des régimes.....	12	–
Pertes découlant des variations des hypothèses actuarielles.....	(16)	(7)
Total des pertes actuarielles nettes.....	(4)	(7)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

5 Paiements fondés sur des actions

Aux termes du régime d'attribution d'actions du Groupe HSBC, des actions et des options sur actions de HSBC Holdings peuvent être attribuées.

Au cours de l'exercice 2012, 15 millions de dollars ont été inscrits en charges au compte de résultat à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres (24 millions de dollars en 2011). Cette charge, calculée à partir des justes valeurs des transactions dont le paiement est fondé sur des actions au moment où elles sont contractées, est attribuable aux attributions à base d'actions à l'intention du personnel effectuées conformément aux structures de récompenses du Groupe HSBC.

Calcul des justes valeurs

La juste valeur des options sur actions et des attributions, évaluée à la date de l'octroi de l'option sur actions ou de l'attribution, est calculée selon le modèle d'évaluation binomiale en treillis fondé sur les hypothèses qui sous-tendent le modèle de Black et Scholes auquel recourt HSBC Holdings.

Attributions d'actions temporairement incessibles

Les actions temporairement incessibles sont attribuées aux autres membres du personnel en fonction de leur rendement et de leur potentiel ainsi que de critères de rétention du personnel, et ce, afin de favoriser le recrutement ou de reporter en partie certaines primes annuelles. Les actions sont attribuées sans n'être assujetties à quelque critère de rendement de l'entreprise que ce soit. Les droits sur ces actions deviennent généralement acquis entre un et trois ans suivant leur attribution, pourvu que les membres du personnel demeurent à l'emploi continu de la banque durant cette période.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement incessibles dont les droits sont acquis, mais qui n'ont pas encore été exercés, s'élevait à 26 millions de dollars au 31 décembre 2012 (16 millions de dollars en 2011). À chaque période de présentation de l'information financière, ce passif est évalué à la juste valeur et les capitaux propres font l'objet d'un ajustement.

	2012	2011
	Nombre	Nombre
	d'actions	d'actions
	(en milliers)	(en milliers)
En circulation au 1 ^{er} janvier.....	2 564	3 412
Attribuées au cours de l'exercice.....	1 449	1 483
Libérées au cours de l'exercice.....	(1 447)	(2 122)
Périmées et annulées au cours de l'exercice.....	(208)	(217)
Transferts et autres variations au cours de l'exercice.....	610	8
En circulation au 31 décembre.....	2 968	2 564

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement incessibles en 2012 s'établissait à 8,70 \$ par action (10,03 \$ par action en 2011).

5 Paiements fondés sur des actions (suite)

Programmes d'épargne et de participation par achat d'actions

Les programmes d'épargne et de participation par achat d'actions permettent aux membres du personnel admissibles de conclure des contrats d'épargne afin de mettre de côté jusqu'à 425 \$ par mois au 31 décembre 2012 et d'utiliser cette somme pour acquérir des actions. L'objectif de ces programmes est d'harmoniser les intérêts des membres du personnel avec la création d'une valeur pour les actionnaires. Les options sur actions obtenues dans le cadre de ces programmes peuvent être exercées dans un délai de trois mois suivant le premier anniversaire d'un contrat d'épargne de un an ou dans un délai de six mois suivant le troisième ou le cinquième anniversaire d'un contrat de respectivement trois ou cinq ans. Le prix d'exercice a été fixé à un prix correspondant au prix du marché précédant immédiatement la date de l'appel, diminué de 20 % (20 % en 2011).

	2012		2011	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En cours au 1 ^{er} janvier	3 908	5,91	4 281	6,03
Attribuées au cours de l'exercice	874	7,19	534	8,04
Exercées au cours de l'exercice	(1 729)	5,64	(273)	8,32
Abandonnées, annulées et expirées au cours de l'exercice	(566)	6,89	(661)	7,40
Transferts et autres variations au cours de l'exercice	(95)	4,26	27	5,84
En cours au 31 décembre	<u>2 392</u>	<u>6,42</u>	<u>3 908</u>	<u>5,91</u>

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice s'établissait à 1,62 \$ par option (1,99 \$ par option en 2011). Le prix moyen pondéré par action à la date d'exercice des options était de 8,81 \$ par action (10,74 \$ par action en 2011).

6 Charge d'impôt

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Impôt exigible		
Fédéral	168	163
Provincial	93	96
	<u>261</u>	<u>259</u>
Impôt différé		
Apparition et résorption des différences temporelles	16	(7)
Charge d'impôt	<u>277</u>	<u>252</u>

Le taux utilisé pour calculer la charge d'impôt sur le résultat qui figure dans le compte consolidé de résultat est différent du taux d'impôt combiné fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

Analyse de la charge d'impôt	2012 %	2011 %
Taux combiné de l'impôt fédéral et provincial sur le résultat	25,8	26,3
Ajustements résultant de ce qui suit :		
Ajustement pour résultat exonéré d'impôt	(1,0)	(0,1)
Modifications des taux d'impôt pratiquement en vigueur	1,0	–
Impôts supplémentaires pour les institutions financières	0,2	0,1
Autres, montant net	0,9	0,1
Taux d'impôt effectif	<u>26,9</u>	<u>26,4</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

6 Charge d'impôt (suite)

En plus du montant passé en charges dans le compte de résultat, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 86 millions de dollars des capitaux propres (baisse de 82 millions de dollars des capitaux propres en 2011).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier	139	133
Crédit/(charge) inscrit(e) au compte de résultat	(16)	7
Autres variations	1	(4)
Autres éléments du résultat global :		
Gains et pertes actuariels	14	3
Au 31 décembre	<u>138</u>	<u>139</u>

L'impôt différé comptabilisé à l'état de la situation financière était composé des actifs et des passifs d'impôt différé suivants :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Actifs d'impôt différé		
Prestations de retraite	86	76
Comptes de correction de valeur des prêts	54	72
Crédits d'impôt non utilisés	7	17
Actifs loués à des clients	(66)	(71)
Immobilisations corporelles	(2)	-
Paiements fondés sur des actions	7	6
Exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement	27	15
Autres différences temporelles	25	24
	<u>138</u>	<u>139</u>
Passifs d'impôt différé		
Couvertures de flux de trésorerie	(1)	(1)
Actifs nets d'impôt différé	<u>137</u>	<u>138</u>

La tranche des différences temporelles à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'état de la situation financière s'élève à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2011). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant des différences temporelles associées à ces investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 381 millions de dollars (217 millions de dollars en 2011).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

7 Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{MC} au cours des deux derniers exercices :

	2012		2011	
	(en dollars par action)	(en millions de dollars)	(en dollars par action)	(en millions de dollars)
Actions ordinaires		330		300
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C	1,275	9	1,275	9
Série D	1,250	9	1,250	9
Série E	1,650	16	1,650	16
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B	0,310	27	0,310	27

	2012		2011	
	(en dollars par part)	(en millions de dollars)	(en dollars par part)	(en millions de dollars)
HSBC HaTS ^{MC}				
Série 2015	51,50	10	51,50	10

8 Analyse sectorielle

La banque gère ses activités et en déclare les résultats selon ses principaux groupes de clients. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des groupes de clients. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux groupes qui réalisent ces produits. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux groupes de clients au moyen de formules d'attribution appropriées. Les produits d'intérêts nets des groupes de clients reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des groupes de clients, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes et des monnaies concernées. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les chiffres sectoriels des services bancaires internationaux et marchés.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine propose aux clients des produits et services qui reflètent leurs besoins particuliers et qui comprennent des produits bancaires personnels (des comptes courants et des comptes d'épargne, des prêts hypothécaires et des prêts personnels, des cartes de crédit et des cartes de débit ainsi que des services de paiement à l'échelle locale et internationale) ainsi que des services de gestion de patrimoine (des produits de placement et des services de planification financière et de planification successorale).

Services aux entreprises

Les services aux entreprises se composent de deux segments, soit celui des services bancaires aux sociétés, lequel fournit des services aux grandes entreprises et à celles de taille moyenne, et celui des services aux PME. Ce secteur offre divers produits et services, dont ceux relevant du financement, de la gestion des paiements et de la trésorerie et du commerce international, ainsi que des produits de trésorerie, des services relatifs aux marchés financiers et des services-conseils, des cartes d'entreprises et des canaux bancaires directs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés sont composés de deux principaux segments, soit les services bancaires internationaux et les marchés internationaux.

Les services bancaires internationaux sont responsables de la gestion globale des relations avec de grandes sociétés et des clients institutionnels, ce qui signifie travailler en étroite collaboration avec de nombreux spécialistes de produits afin d'offrir une gamme complète de services dans différents domaines comme la trésorerie et les marchés financiers, le traitement des transactions bancaires, les services-conseils stratégiques, la gestion des placements ainsi que l'octroi et la gestion continue de produits de crédit et de prêt.

Les marchés internationaux veillent à la gestion des relations avec une clientèle qui comprend des sociétés internationales et nationales, des investisseurs institutionnels, des institutions financières et d'autres intervenants du marché. Ce segment se spécialise dans les produits de change, de crédit et de taux, les dérivés structurés ainsi que dans les marchés des titres de participation et d'emprunt.

Crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation offre par l'entremise de Société financière HSBC Limitée, filiale en propriété exclusive de la banque, des produits et services de crédit à la consommation, dont des prêts immobiliers garantis, des prêts personnels, des produits d'assurance spécialisée et des cartes de crédit, dont des cartes de crédit sous marque du commerçant.

En 2012, la Société financière HSBC Limitée a annoncé la réduction progressive des activités du secteur du crédit à la consommation au Canada et, sauf pour les engagements existants, a cessé d'accorder des prêts. La note 33 fournit des informations sur les charges de restructuration engagées à la suite de cette décision.

Autres

Les activités ou les transactions qui ne se rapportent pas directement aux secteurs d'activité sont présentées dans « Autres ». Les principaux éléments inclus dans le secteur « Autres » comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur ainsi que les produits et les recouvrements de charges liés aux activités de technologies de l'information exercées au nom des autres sociétés du Groupe HSBC.

Pour l'exercice 2012, les produits et les charges d'un centre d'appels qui fournit des services uniquement aux services internationaux aux entreprises ont été reclassés du secteur « Autres » vers le secteur « Services aux entreprises », et ce, conformément à des conventions similaires adoptées par d'autres entités du Groupe HSBC visant à rendre plus efficaces l'attribution et le recouvrement de ces coûts et de fournir un portrait fidèle des activités sectorielles de la banque. Ce reclassement, qui n'a aucune incidence sur les états financiers dans leur ensemble, touche uniquement l'analyse sectorielle. Les données comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle de la période à l'étude, ce qui a entraîné une hausse des produits de commissions et des charges du secteur Services aux entreprises de respectivement 14 millions de dollars et de 15 millions de dollars pour les exercices 2012 et 2011. Une baisse correspondante a été inscrite dans le secteur « Autres ».

Les méthodes comptables utilisées pour ces différents segments de marché sont conformes à celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés, telles qu'elles sont décrites à la note 2.

8 Analyse sectorielle (suite)

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
<i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i>		
Produits d'intérêts nets.....	364	399
Produits de commissions nets.....	172	255
Produits de négociation nets.....	12	20
Autres produits opérationnels.....	12	9
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail ..	80	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	640	683
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(28)	(20)
	612	663
Résultat opérationnel net.....	(492)	(575)
Total des charges opérationnelles.....	(2)	(14)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	118	74
<i>Services aux entreprises</i>		
Produits d'intérêts nets.....	709	727
Produits de commissions nets.....	298	268
Produits de négociation nets.....	31	24
Autres pertes opérationnelles.....	(25)	(41)
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	1 013	978
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(79)	(78)
Résultat opérationnel net.....	934	900
Total des charges opérationnelles.....	(366)	(373)
Bénéfice opérationnel.....	568	527
Quote-part du bénéfice des entreprises associées.....	5	4
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	573	531

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
<i>Services bancaires internationaux et marchés</i>		
Produits d'intérêts nets.....	167	165
Produits de commissions nets.....	87	79
Produits de négociation nets.....	106	90
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	51	40
Autres produits opérationnels.....	2	2
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail....	8	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	421	376
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	–	1
Résultat opérationnel net.....	421	377
Total des charges opérationnelles.....	(112)	(103)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	309	274
<i>Crédit à la consommation</i>		
Produits d'intérêts nets.....	266	282
Produits de commissions nets.....	44	42
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	1	3
Autres produits opérationnels.....	4	5
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	315	332
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(104)	(100)
Résultat opérationnel net.....	211	232
Charges opérationnelles, compte non tenu des charges de restructuration.....	(100)	(171)
Charges de restructuration.....	(34)	–
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	77	61
<i>Autres</i>		
Charges d'intérêts nettes.....	(31)	(17)
Produits de négociation nets.....	31	16
(Perte nette liée)/profit net lié aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(27)	16
Autres produits opérationnels.....	31	38
Résultat opérationnel net.....	4	53
Total des charges opérationnelles.....	(43)	(37)
Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat.....	(39)	16

8 Analyse sectorielle (suite)

Autres renseignements au sujet du bénéfice/(de la perte) de l'exercice

	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Services aux entreprises (en millions de dollars)	Services bancaires internationaux et marchés (en millions de dollars)	Crédit à la consommation (en millions de dollars)	Autres (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Exercice clos le						
31 décembre 2012						
Résultat opérationnel net.....	612	934	421	211	4	2 182
Externe	774	882	309	213	4	2 182
Intersectoriel	(162)	52	112	(2)	—	—
Exercice clos le						
31 décembre 2011						
Résultat opérationnel net.....	663	900	377	232	53	2 225
Externe	746	823	371	232	53	2 225
Intersectoriel	(83)	77	6	—	—	—

Données tirées de l'état de la situation financière

	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Services aux entreprises (en millions de dollars)	Services bancaires internationaux et marchés (en millions de dollars)	Crédit à la consommation (en millions de dollars)	Autres (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Au 31 décembre 2012						
Prêts et avances à des clients (montant net).....	23 755	16 367	5 411	1 497	(1 458)	45 572
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations....	—	3 982	755	—	—	4 737
Total des actifs.....	24 467	21 055	34 768	2 045	(1 621)	80 714
Comptes des clients..	20 225	20 291	7 818	1	(31)	48 304
Acceptations.....	—	3 982	755	—	—	4 737
Total des passifs ...	23 527	24 739	26 554	1 599	(1 067)	75 352
Au 31 décembre 2011						
Prêts et avances à des clients (montant net).....	24 580	15 355	3 931	2 412	(1 921)	44 357
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations....	—	3 298	761	—	—	4 059
Total des actifs.....	25 565	19 457	34 549	2 549	(2 052)	80 068
Comptes des clients..	25 210	18 935	2 505	1	(37)	46 614
Acceptations.....	—	3 298	761	—	—	4 059
Total des passifs ...	28 270	23 173	22 807	2 159	(1 544)	74 865

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur soit au coût amorti. Le résumé des principales méthodes comptables présenté à la note 2 décrit la manière dont les différentes catégories d'instruments financiers sont évaluées et comment les produits et les charges, y compris les profits et les pertes sur la juste valeur, sont comptabilisés. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie au sens de l'IAS 39 et par poste à l'état de la situation financière :

	2012						
	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Titres disponibles à la vente (en millions de dollars)	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale...	—	—	—	56	—	—	56
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	—	—	—	90	—	—	90
Actifs détenus à des fins de transaction	5 272	—	—	—	—	—	5 272
Dérivés	1 346	—	—	—	8	456	1 810
Prêts et avances à des banques	—	—	—	1 480	—	—	1 480
Prêts et avances à des clients	—	—	—	45 572	—	—	45 572
Placements financiers	—	—	20 411	—	—	—	20 411
Autres actifs	—	—	—	650	—	—	650
Produits à recevoir	—	—	—	151	—	—	151
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	4 737	—	—	4 737
Total des actifs financiers	6 618	—	20 411	52 736	8	456	80 229
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques	—	—	—	2 173	—	—	2 173
Comptes des clients	—	—	—	48 304	—	—	48 304
Effets en transit vers d'autres banques	—	—	—	71	—	—	71
Passifs détenus à des fins de transaction	2 672	—	—	—	—	—	2 672
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	—	436	—	—	—	—	436
Dérivés	1 237	—	—	—	94	84	1 415
Titres de créance émis	—	—	—	11 980	—	—	11 980
Autres passifs	—	—	—	2 341	—	—	2 341
Acceptations	—	—	—	4 737	—	—	4 737
Charges à payer	—	—	—	528	—	—	528
Créances subordonnées	—	—	—	324	—	—	324
Total des passifs financiers	3 909	436	—	70 458	94	84	74 981

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation (suite)

2011

	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Titres disponibles à la vente (en millions de dollars)	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	-	-	-	77	-	-	77
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	104	-	-	104
Actifs détenus à des fins de transaction	4 587	-	-	-	-	-	4 587
Dérivés	1 617	-	-	-	2	584	2 203
Prêts et avances à des banques.....	-	-	-	4 530	-	-	4 530
Prêts et avances à des clients	-	-	-	44 357	-	-	44 357
Placements financiers.....	-	-	19 168	-	-	-	19 168
Autres actifs	-	-	-	217	-	-	217
Produits à recevoir	-	-	-	212	-	-	212
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	-	-	-	4 059	-	-	4 059
Total des actifs financiers.....	6 204	-	19 168	53 556	2	584	79 514
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques	-	-	-	1 329	-	-	1 329
Comptes des clients.....	-	-	-	46 614	-	-	46 614
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	110	-	-	110
Passifs détenus à des fins de transaction	2 996	-	-	-	-	-	2 996
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	-	1 006	-	-	-	-	1 006
Dérivés	1 513	-	-	-	127	106	1 746
Titres de créance émis.....	-	-	-	13 327	-	-	13 327
Autres passifs	-	-	-	2 209	-	-	2 209
Acceptations.....	-	-	-	4 059	-	-	4 059
Charges à payer.....	-	-	-	528	-	-	528
Créances subordonnées.....	-	-	-	326	-	-	326
Total des passifs financiers.....	4 509	1 006	-	68 502	127	106	74 250

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

10 Actifs détenus à des fins de transaction

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Actifs détenus à des fins de transaction :		
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties.....	1 149	704
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	4 123	3 883
	5 272	4 587

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	1 753	1 670
Titres de créance	339	364
Total des titres de créance	2 092	2 034
Acceptations bancaires.....	2 590	1 975
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	308	245
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	262	304
Titres de capitaux propres	20	29
	5 272	4 587

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Terme à courir jusqu'à l'échéance des titres de créance		
Moins de 1 an.....	301	542
De 1 an à 5 ans	1 255	1 155
De 5 ans à 10 ans	291	222
Plus de 10 ans.....	245	115
	2 092	2 034

11 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	2012					
	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction	Utilisés à des fins de couverture	Total	Détenus à des fins de transaction	Utilisés à des fins de couverture	Total
Dérivés de change	756	182	938	693	10	703
Dérivés de taux d'intérêt	530	282	812	484	168	652
Contrats sur marchandises	60	–	60	60	–	60
Total brut des justes valeurs	1 346	464	1 810	1 237	178	1 415

	2011					
	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction	Utilisés à des fins de couverture	Total	Détenus à des fins de transaction	Utilisés à des fins de couverture	Total
Dérivés de change	1 034	87	1 121	999	9	1 008
Dérivés de taux d'intérêt	548	499	1 047	479	224	703
Contrats sur marchandises	35	–	35	35	–	35
Total brut des justes valeurs	1 617	586	2 203	1 513	233	1 746

11 Dérivés (suite)

Utilisation de dérivés

La banque utilise des dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour répondre à ses propres besoins de transactions et pour gérer et couvrir les risques de la banque. Les dérivés (à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture efficace, tel que le terme est défini dans l'IAS 39) sont détenus à des fins de transaction. Deux types de dérivés peuvent être classés comme étant détenus à des fins de transaction : ceux qui sont utilisés pour les activités de vente et de négociation et ceux utilisés à des fins de gestion des risques, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. La seconde catégorie comprend les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les activités liées aux dérivés sont décrites plus en détail ci-dessous.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à d'importantes positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut les transactions adéquates lorsque requis. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles de swaps et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles de swaps suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Les dérivés de couverture qui ne se qualifient pas comme couvertures sont conclus à des fins de gestion des risques, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture. Ils incluent les dérivés gérés conjointement aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, dont les profits et les pertes sont présentés au poste Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel est présenté dans les charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2012			2011		
	Montant notionnel ¹ (en millions de dollars)	Montant d'équivalent-crédit ² (en millions de dollars)	Solde pondéré en fonction des risques ³ (en millions de dollars)	Montant notionnel ¹ (en millions de dollars)	Montant d'équivalent-crédit ² (en millions de dollars)	Solde pondéré en fonction des risques ³ (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés.....	2 542	–	–	4 359	–	–
Swaps	59 246	1 094	382	61 602	1 285	346
Contrats de garantie de taux d'intérêt...	–	–	–	1 000	–	–
Garanties de taux plafond	578	7	1	564	7	1
	62 366	1 101	383	67 525	1 292	347
Contrats de change						
Opérations au comptant	1 168	–	–	1 025	12	1
Contrats à terme de gré à gré	43 827	888	126	43 771	1 123	148
Contrats à terme standardisés sur devises.....	–	–	–	–	–	–
Swaps et options sur devises.....	22 889	1 192	333	13 967	879	247
	67 884	2 080	459	58 763	2 014	396
Autres contrats dérivés						
Contrats sur marchandises.....	561	94	23	130	35	8
	130 811	3 275	865	126 418	3 341	751

1 Les montants notionnels correspondent aux montants stipulés aux contrats et utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais constituent plutôt une mesure commune du volume des transactions en cours.

2 Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière de suffisance du capital émises par le BSIF.

3 Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est déterminé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière de suffisance du capital émises par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et sur devises sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote. Les montants notionnels ou contractuels des instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas de montants à risque.

11 Dérivés (suite)

Instruments de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme et à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées au compte de résultat. Si un terme est mis à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti au compte de résultat comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur

	2012		2011	
	Actifs (en millions de dollars)	Passifs (en millions de dollars)	Actifs (en millions de dollars)	Passifs (en millions de dollars)
Dérivés de taux d'intérêt.....	8	94	2	127

Profits ou pertes attribuables à la variation de la juste valeur des couvertures de la juste valeur

	2012	2011
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Profits/(pertes)		
– sur les instruments de couverture.....	(16)	(185)
– sur les éléments couverts attribuables au risque couvert.....	17	179

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces des couvertures de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation nets.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour se protéger contre les expositions à la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui devraient être remboursés ou réinvestis dans le futur. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. Le total des flux de trésorerie liés aux montants de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles au fil du temps forme la base pour déterminer les profits et les pertes sur les parties efficaces des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues. Les profits et les pertes sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, et sont transférés au compte de résultat lorsque les flux de trésorerie prévus ont une incidence sur celui-ci.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

	2012		2011	
	Actifs (en millions de dollars)	Passifs (en millions de dollars)	Actifs (en millions de dollars)	Passifs (en millions de dollars)
Dérivés de change	182	10	87	9
Dérivés de taux d'intérêt.....	274	74	497	97

Le tableau qui suit fait état des soldes de principal attendus à l'égard desquels des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts attendus sont générés au 31 décembre.

	2012			
	3 mois ou moins (en millions de dollars)	Entre 3 mois et 1 an (en millions de dollars)	Entre 1 an et 5 ans (en millions de dollars)	5 ans ou plus (en millions de dollars)
Actifs.....	17 239	14 621	11 826	119
Passifs	(7 622)	(6 048)	(4 364)	(387)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net.....	9 617	8 573	7 462	(268)

	2011			
	3 mois ou moins (en millions de dollars)	Entre 3 mois et 1 an (en millions de dollars)	Entre 1 an et 5 ans (en millions de dollars)	5 ans ou plus (en millions de dollars)
Actifs.....	19 190	15 454	12 201	1 157
Passifs	(7 154)	(6 854)	(6 004)	(55)
Exposition aux entrées nettes de trésorerie.....	12 036	8 600	6 197	1 102

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces de tels dérivés sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation nets. En 2012, une perte de 3 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2011) a été comptabilisée en raison de l'inefficacité des couvertures.

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 25).

11 Dérivés (suite)

	2012		Détenu à des fins de couverture				
	Détenu à des fins de transaction		Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	524	(477)	47	282	(169)	113	160
Garanties de taux plafond	6	(6)	-	-	-	-	-
	530	(483)	47	282	(169)	113	160
Contrats de change							
Opérations au comptant	1	(1)	-	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré	345	(294)	51	-	-	-	51
Swaps et options sur devises	410	(399)	11	182	(10)	172	183
	756	(694)	62	182	(10)	172	234
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises	60	(60)	-	-	-	-	-
	1 346	(1 237)	109	464	(179)	285	394
	2011		Détenu à des fins de couverture				
	Détenu à des fins de transaction		Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	547	(477)	70	499	(224)	275	345
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	(3)	(3)	-	-	-	(3)
Garanties de taux plafond	1	1	2	-	-	-	2
	548	(479)	69	499	(224)	275	344
Contrats de change							
Opérations au comptant	2	-	2	-	-	-	2
Contrats à terme de gré à gré	568	(592)	(24)	-	-	-	(24)
Swaps et options sur devises	464	(407)	57	87	(9)	78	135
	1 034	(999)	35	87	(9)	78	113
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises	35	(35)	-	-	-	-	-
	1 617	(1 513)	104	586	(233)	353	457

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

12 Placements financiers

Les placements financiers se composent des éléments suivants :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Placements financiers		
Qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	750	107
Qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties.....	19 661	19 061
	20 411	19 168
Titres disponibles à la vente		
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	13 429	13 743
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	2 308	1 716
Obligations de gouvernements étrangers ¹	2 999	2 410
Autre titres de créance émis par des banques et des institutions financières	1 666	1 271
Autres titres de créance	9	28
	20 411	19 168

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Le tableau qui suit fait état du terme à courir jusqu'à l'échéance des placements financiers.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Terme à courir jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an.....	4 760	4 451
De 1 an à 5 ans.....	14 388	14 191
De 5 ans à 10 ans	1 263	526
	20 411	19 168

13 Cessions d'activités

En 2012, dans le cadre de la réduction progressive des activités liées au secteur du crédit à la consommation, la banque a entrepris des discussions en vue de la vente d'un portefeuille de prêts. Puisque la valeur comptable du portefeuille avoisine sa juste valeur, la sortie envisagée ne devrait pas entraîner de profit ou de perte notable.

En 2011, la banque, de concert avec certaines de ses filiales en propriété exclusive, a convenu de vendre certains des actifs de la division des services-conseils en placement de plein exercice de détail. La transaction s'est conclue le 1^{er} janvier 2012. Un profit de 88 millions de dollars, déduction faite des actifs sortis du bilan et des coûts directement liés, a été comptabilisé en 2012. Des tranches de 80 millions de dollars et de 8 millions de dollars de ce profit ont été attribuées respectivement aux services bancaires de détail et gestion de patrimoine et aux services bancaires internationaux et marchés.

À la clôture, les actifs de cette division ont été transférés, y compris les débiteurs, les comptes de clients, certains contrats et le goodwill. Les actifs, les passifs et le bénéfice liés à cette division étaient auparavant pris en compte dans le secteur des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Les actifs et les passifs des groupes destinés à être cédés ont été comptabilisés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, selon la moins élevée des deux, moins les frais de vente. Les actifs et les passifs étaient respectivement inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs de la manière indiquée ci-dessous :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Actifs courants		
Actifs détenus à des fins de transaction	–	36
Prêts du secteur du crédit à la consommation	427	–
Paievements anticipés	–	5
Autres actifs	–	17
	427	58
Actifs non courants		
Goodwill et immobilisations incorporelles	–	3
Inscrits dans les Autres actifs (note 18)	427	61
Passifs courants		
Passifs détenus à des fins de transaction	–	(310)
Charges à payer et produits différés	–	(5)
Autres passifs	–	(3)
Inscrits dans les Autres passifs (note 23)	–	(318)
Montant net du groupe destiné à être cédé	427	(257)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

14 Sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

	2012							Aucune sensibilité aux taux d'intérêt (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
	Taux variable (en millions de dollars)	Moins de 3 mois (en millions de dollars)	De 3 à 12 mois (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 à 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)		
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale ...	-	-	-	-	-	-	-	56	56
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	-	-	-	-	-	-	-	90	90
Actifs détenus à des fins de transaction	2 682	2 541	49	1,2	-	-	-	-	5 272
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-	1 810	1 810
Prêts et avances à des banques	-	1 282	-	1,3	-	-	-	198	1 480
Prêts et avances à des clients	27 183	8 885	2 505	3,4	6 625	79	4,9	295	45 572
Placements financiers	-	743	4 017	1,5	14 388	1 263	2,3	-	20 411
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	4 737	4 737
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	1 286	1 286
Total des actifs	29 865	13 451	6 571	21 013	21 013	1 342	-	8 472	80 714
Dépôts effectués par des banques	-	1 556	1	0,9	-	-	-	616	2 173
Comptes des clients	23 501	5 982	6 541	1,0	4 045	-	-	8 235	48 304
Effets en transit vers d'autres banques	-	-	-	-	-	-	-	71	71
Passifs détenus à des fins de transaction	2 546	-	-	1,0	-	-	-	126	2 672
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	-	-	-	-	436	-	-	-	436
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-	1 415	1 415
Titres de créance émis	-	2 931	2 836	2,3	6 120	93	4,1	-	11 980
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	4 737	4 737
Créances subordonnées	-	40	-	1,6	284	-	-	-	324
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	3 240	3 240
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	-	22	65	5,6	600	-	-	4 445	5 132
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	200	-	-	30	230
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	26 047	10 531	9 443	11 685	11 685	93	-	22 915	80 714
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	3 818	2 920	(2 872)	9 328	9 328	1 249	-	(14 443)	-
Positions hors bilan	-	(2 907)	944	3 160	3 160	(1 197)	-	-	-
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt	3 818	13	(1 928)	12 488	12 488	52	-	(14 443)	-

14 Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

2011

	Taux variable (en millions de dollars)	Moins de 3 mois (en millions de dollars)	De 3 à 12 mois (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 à 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale....	-	-	-	-	-	-	-	-	77	77
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus à des fins de transaction.....	2 612	1 943	32	1,1	-	-	-	-	104	104
Dérivés.....	-	-	-	-	-	-	-	-	2 203	2 203
Prêts et avances à des banques.....	-	3 683	78	0,9	-	-	-	-	769	4 530
Prêts et avances à des clients.....	28 920	4 540	3 178	3,8	7 253	7,0	311	8,4	155	44 357
Placements financiers.....	-	3 762	2 501	1,4	12 491	1,9	414	3,2	-	19 168
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	-	4 059	4 059
Autres actifs.....	-	-	-	-	-	-	-	-	983	983
Total des actifs.....	31 532	13 928	5 789		19 744		725		8 350	80 068
Dépôts effectués par des banques.....	-	509	1	0,8	-	-	-	-	819	1 329
Comptes des clients.....	23 008	5 779	5 677	1,1	4 263	3,2	-	-	7 887	46 614
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	-	110	110
Passifs détenus à des fins de transaction.....	2 213	-	-	1,0	-	-	-	-	783	2 996
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	-	580	6,9	-	-	426	4,8	-	1 006
Dérivés.....	-	-	-	-	-	-	-	-	1 746	1 746
Titres de créance émis.....	109	4 878	1 772	1,7	5 571	3,2	997	3,6	-	13 327
Autres passifs.....	-	-	-	-	-	-	-	-	3 352	3 352
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	-	4 059	4 059
Créances subordonnées.....	40	-	-	1,6	86	2,5	200	4,9	-	326
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	-	-	-	-	600	5,7	-	-	4 373	4 973
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	-	-	200	5,1	-	-	30	230
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	25 370	11 166	8 030		10 720		1 623		23 159	80 068
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt.....	6 162	2 762	(2 241)		9 024		(898)		(14 809)	-
Positions hors bilan.....	-	(674)	(788)		353		1 109		-	-
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt.....	6 162	2 088	(3 029)		9 377		211		(14 809)	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

15 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Dans le cadre normal des activités, la banque conclut des transactions aux termes desquelles elle transfère directement à des tiers ou à des entités ad hoc des actifs financiers qu'elle a comptabilisés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque la banque transfère son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie qui y sont associés ou qu'elle conserve ce droit, mais qu'elle assume l'obligation de remettre ces flux de trésorerie et transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ces risques incluent habituellement ceux de crédit, de taux d'intérêt et de paiement anticipé ainsi que d'autres risques liés aux prix.

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui n'ont pas rempli les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice de même que de leurs passifs financiers connexes :

Les actifs financiers et les passifs connexes transférés qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation se détaillent ainsi :

Nature de la transaction	2012			2011		
	Juste valeur des actifs (en millions de dollars)	Juste valeur des passifs connexes (en millions de dollars)	Valeur comptable des actifs (en millions de dollars)	Valeur comptable des passifs connexes (en millions de dollars)	Valeur comptable des actifs (en millions de dollars)	Valeur comptable des passifs connexes (en millions de dollars)
Actifs titrisés	6 563	6 634	6 412	6 525	7 838	7 989
Prêts hypothécaires vendus avec recours	2 006	2 006	1 995	1 995	1 487	1 487
Conventions de rachat	3 028	3 028	3 025	3 025	515	516
Conventions de prêt de titres..	–	–	–	–	25	25
	11 597	11 668	11 432	11 545	9 865	10 017

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus, la banque a titrisé pour 1 093 millions de dollars d'actifs qui demeurent inscrits à son bilan et qui n'ont pas été transférés.

16 Immobilisations corporelles

	Terrains détenus en propriété franche et immeubles (en millions de dollars)	Améliorations d'agencements ou d'aménagements (en millions de dollars)	Matériel, mobilier et agencements (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2012	3	144	127	274
Entrées au coût	–	39	18	57
Sorties et radiations	–	(30)	(45)	(75)
Au 31 décembre 2012	3	153	100	256
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2012	(2)	(72)	(77)	(151)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	(18)	(20)	(38)
Sorties et radiations	–	28	45	73
Au 31 décembre 2012	(2)	(62)	(52)	(116)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	1	91	48	140

16 Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains détenus en propriété franche et immeubles (en millions de dollars)	Améliorations d'agencements ou d'aménagements (en millions de dollars)	Matériel, mobilier et agencements (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2011	2	148	133	283
Entrées au coût.....	1	27	18	46
Sorties	–	(31)	(18)	(49)
Autres.....	–	–	(6)	(6)
Au 31 décembre 2011	3	144	127	274
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2011	–	(79)	(81)	(160)
Dotation aux amortissements pour l'exercice.....	–	(18)	(19)	(37)
Sorties	–	28	17	45
Autres.....	(2)	(3)	6	1
Au 31 décembre 2011	(2)	(72)	(77)	(151)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	1	72	50	123

17 Participations dans des filiales

Banque HSBC Canada détient en propriété exclusive les filiales suivantes :

Filiale	Lieu de constitution	Capitaux propres attribuables aux actionnaires
HSBC South Point Investments (Barbados) LLP	St. Michael, Barbade	1 105
Société financière HSBC Limitée	Toronto, Ontario, Canada	432
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto, Ontario, Canada	213
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	137
Société de capital HSBC (Canada) Inc.	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	97
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	65
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	16
Société de prêts HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	12
Société de Trust Household	Toronto, Ontario, Canada	8

Il y a également lieu de se reporter à la note 28 a) en ce qui concerne la Fiducie d'actifs HSBC Canada.

18 Autres actifs

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	427	61
Débiteurs et autres sommes à recevoir.....	116	137
Impôt différé	138	139
Autres actifs non financiers.....	110	139
Participations dans des entreprises associées.....	77	57
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	24	11
Impôt exigible	18	15
	910	559

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

19 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Goodwill	23	23
Logiciels générés en interne.....	48	53
	<u>71</u>	<u>76</u>

Aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée en 2012 (aucune en 2011). Le test de dépréciation eu égard au goodwill est réalisé une fois l'an. L'examen de la dépréciation du goodwill représente la meilleure estimation faite par la direction. Ces valeurs sont sensibles aux flux de trésorerie projetés des périodes pour lesquelles le détail des prévisions est disponible ainsi qu'aux hypothèses concernant le rythme durable à long terme des flux de trésorerie par la suite. Bien que la fourchette acceptable dans laquelle les hypothèses sous-jacentes peuvent être appliquées soit régie par l'obligation de comparer les prévisions qui découlent de ces hypothèses avec la performance réelle et les données économiques vérifiables pour les exercices à venir, les prévisions des flux de trésorerie reflètent nécessairement et comme il se doit l'opinion de la direction quant aux perspectives commerciales futures. Le processus d'identification et d'évaluation de la dépréciation du goodwill est, de par sa nature, incertain puisqu'il exige une part importante de jugement de la direction lorsque celle-ci doit faire une série d'estimations dont les résultats sont grandement sensibles aux hypothèses utilisées.

20 Passifs détenus à des fins de transaction

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Autres titres de créance émis	112	175
Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	916	1 516
Autres passifs – positions vendeur nettes	1 644	1 305
	<u>2 672</u>	<u>2 996</u>

21 Titres de créance émis

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Obligations et billets à moyen terme	10 559	10 168
Instruments du marché monétaire.....	1 421	3 159
	<u>11 980</u>	<u>13 327</u>

Les titres de créance sont comptabilisés au coût.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Terme à courir jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an.....	4 136	4 856
De 1 an à 5 ans	7 735	7 464
De 5 ans à 10 ans	109	1 007
	<u>11 980</u>	<u>13 327</u>

22 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Titres de créance émis et billets à moyen terme	–	580
Débtentures subordonnées (note 24).....	436	426
	436	1 006

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur avait augmenté de 36 millions de dollars (augmentation de 35 millions de dollars en 2011) par rapport au montant contractuel à l'échéance. Au 31 décembre 2012, le cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit a occasionné un profit de 7 millions de dollars (profit de 35 millions de dollars en 2011).

23 Autres passifs

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Prêts hypothécaires vendus avec recours	1 995	1 487
Créditeurs	189	404
Provisions et autres passifs non financiers	157	73
Passif découlant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.....	26	16
Impôt exigible	17	187
Passifs détenus en vue de la vente (note 13).....	–	318
	2 384	2 485

24 Créances subordonnées

Les débtentures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, sont les suivantes :

	Année d'échéance	Valeur à la conversion (en millions de dollars)	Valeur comptable	
			2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
<i>Taux d'intérêt (%)</i>				
Émises à des sociétés du Groupe HSBC				
4,822 ¹	2094	85 \$US	84	86
Émises à des tiers				
4,94 ²	2021		200	200
4,80 ³	2022		436	426
Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %	2083		40	40
Total des débtentures.....			760	752
Moins : passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (note 22).....			(436)	(426)
Débtentures au coût amorti			324	326

1 Le taux d'intérêt est fixé à 2,478 % jusqu'au moment de sa réinitialisation en juillet 2015. Ces débtentures sont parties à une relation de couverture de la juste valeur qui est ajustée pour tenir compte de la juste valeur des risques couverts.

2 Le taux d'intérêt est établi à 4,94 % jusqu'en mars 2016 et sera ensuite révisé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %.

3 Le taux d'intérêt est établi à 4,8 % jusqu'en avril 2017 et, par la suite, sera établi à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %. Ces débtentures sont désignées comme détenues à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

25 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est appliquée pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées sur la base des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Dans les marchés inactifs, il peut s'avérer impossible de procéder à l'observation directe d'un cours négocié. Dans de telles circonstances, la banque obtiendra d'autres données de marché afin de valider la juste valeur des instruments financiers, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. À cet égard, les facteurs pris en compte comprennent notamment :

- le niveau de fiabilité attendu des prix quant aux véritables cours négociés ou négociables;
- le niveau de ressemblance entre les instruments financiers;
- le niveau de cohérence entre les différentes sources;
- le processus suivi par le fournisseur de prix pour obtenir des données;
- la période entre la date des données du marché et la date de clôture;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les modèles fournissent un cadre logique de saisie et de traitement des données d'évaluation nécessaires. En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide d'un modèle d'évaluation, le cadre de contrôle peut comprendre, s'il y a lieu, l'élaboration ou la validation indépendante i) de la logique suivie par les modèles d'évaluation; ii) des données intégrées à ces modèles; iii) de tout ajustement nécessaire ne touchant pas aux modèles d'évaluation et iv) des données générées par les modèles, lorsque cela est possible. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et d'étalonnage et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Détermination de la juste valeur

Les justes valeurs sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- a) *Niveau 1 : Cours du marché* – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.
- b) *Niveau 2 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables* – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- c) *Niveau 3 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes* – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

25 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées; pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. Un instrument dans sa totalité est classé en fonction de son évaluation, laquelle est effectuée au moyen de données non observables si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou le bénéfice au commencement (« profit et perte du jour 1 ») est déterminé à partir de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émet des obligations structurées. Ces écarts de marché sont considérablement inférieurs aux écarts de crédit observés à l'égard des créances ordinaires ou à ceux des marchés des swaps sur défaillance de crédit.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions nettes des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus dans les charges de commissions ou dans le total des charges opérationnelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

25 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

– *Titres de capitaux propres de sociétés fermées*

Les capitaux propres de sociétés fermées de la banque sont habituellement classés en tant que capitaux propres disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en capitaux propres de sociétés fermées.

– *Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et capitaux propres*

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

L'illiquidité et le manque de transparence présents dans le marché à l'égard des titres adossés à des créances se sont traduits par une diminution des données observables disponibles. Bien que les cours du marché soient généralement utilisés pour déterminer la juste valeur de ces titres, on a recours aux modèles d'évaluation pour corroborer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour déterminer si des ajustements aux cours du marché sont requis.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables. En ce qui a trait aux titres adossés à des créances et aux prêts hypothécaires, les hypothèses peuvent comprendre les rythmes de remboursement anticipé, les taux de défaillance et la gravité de la perte selon le type de garantie, ainsi que la performance, le cas échéant. Les données d'évaluation sont comparées à des fins d'uniformité aux données observables pour des titres de même nature.

– *Dérivés*

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

– *Obligations structurées*

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

25 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous comporte une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment ayant été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur aux états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total (en millions de dollars)
	Niveau 1 : Cours du marché (en millions de dollars)	Niveau 2 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables (en millions de dollars)	Niveau 3 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2012				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 292	2 980	–	5 272
Dérivés	–	1 805	5	1 810
Placements financiers disponibles à la vente	17 705	2 697	9	20 411
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	2 119	504	49	2 672
Passifs financiers à la juste valeur	–	436	–	436
Dérivés	–	1 408	7	1 415
Au 31 décembre 2011				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 240	2 347	–	4 587
Dérivés	–	2 081	122	2 203
Placements financiers disponibles à la vente	17 039	2 110	19	19 168
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	2 523	465	8	2 996
Passifs financiers à la juste valeur	–	426	580	1 006
Dérivés	–	1 703	43	1 746

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

25 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Rapprochement des évaluations de la juste valeur du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

	Actifs			Passifs		
	Disponibles à la vente (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier 2012....	19	–	122	8	580	43
Total des profits ou des pertes constatés dans le résultat net.....	1	–	(117)	(1)	(9)	(36)
Émissions.....	–	–	–	43	–	–
Règlements.....	(11)	–	–	–	(571)	–
Virements sortants.....	–	–	–	(1)	–	–
Au 31 décembre 2012	9	–	5	49	–	7
Total des profits ou des pertés constatés dans le résultat net liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture.....	–	–	5	1	–	7

	Actifs			Passifs		
	Disponibles à la vente (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier 2011	20	–	78	45	568	–
Total des profits ou des pertes constatés dans le résultat net.....	6	–	44	(1)	12	43
Achats.....	–	–	–	13	–	–
Règlements.....	(7)	–	–	(8)	–	–
Virements sortants.....	–	–	–	(43)	–	–
Virements entrants	–	–	–	2	–	–
Au 31 décembre 2011	19	–	122	8	580	43
Total des profits ou des pertés constatés dans le résultat net liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture.....	3	–	44	–	12	43

En 2012 et en 2011, il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

25 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Rapprochement des évaluations de la juste valeur du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (suite)

Les profits et pertes réalisés et latents des actifs et passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont présentés au compte de résultat, au poste Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets. Les variations de la juste valeur de la dette à long terme désignée comme étant à la juste valeur et des dérivés connexes sont présentées au compte de résultat, au poste Variations de la juste valeur de la dette à long terme émise et des dérivés connexes. Le poste Profit net lié/(perte nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur du compte de résultat rend compte des fluctuations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers désignés à la juste valeur et des dérivés connexes.

Les profits et pertes réalisés à partir des titres disponibles à la vente sont présentés au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers au compte de résultat, tandis que les profits et pertes latents sont inscrits à titre de Profits/(pertes) sur la juste valeur transférés aux capitaux propres au poste Placements disponibles à la vente des autres éléments du résultat global.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

i) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant une échéance, un prix révisé et un risque de crédit semblables.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des charges de dépréciation à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouvrés.

ii) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue est censée correspondre au montant payable à vue à la date de clôture.

iii) Titres de créance émis et passifs subordonnés

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

25 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs	Passifs
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créances à court terme au poste Autres passifs
Créances à court terme au poste Autres actifs	Charges à payer
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière

	2012		2011	
	Valeur comptable (en millions de dollars)	Juste valeur (en millions de dollars)	Valeur comptable (en millions de dollars)	Juste valeur (en millions de dollars)
Actifs				
Prêts et avances à des banques.....	1 480	1 480	4 530	4 530
Prêts et avances à des clients	45 572	45 782	44 357	44 692
Passifs				
Dépôts effectués par des banques	2 173	2 173	1 329	1 329
Comptes des clients.....	48 304	48 428	46 614	46 995
Titres de créance émis.....	11 980	12 203	13 327	13 393
Créances subordonnées.....	324	299	326	340

Les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, figurant aux pages 33 à 62 du rapport annuel, fournissent davantage de renseignements sur la gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque.

26 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

a *Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels*

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son état consolidé de la situation financière relativement à des activités de titrisation, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de conventions de rachat. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

Actifs financiers donnés en garantie de passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière et en garantie d'obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Trésorerie	35	29
Prêts hypothécaires résidentiels.....	5 725	6 933
Titres de créance	5 835	3 059
Titres de capitaux propres.....	—	9
	11 595	10 030

26 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs (suite)

a Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels (suite)

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2012 qu'au 31 décembre 2011, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

b Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 4 328 millions de dollars (2 856 millions de dollars en 2011). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 2 651 millions de dollars (164 millions de dollars en 2011). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

27 Capital social

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – 993 677 000 actions.

Émis et entièrement libéré

	2012		2011	
	Nombre d'actions	Capital social (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Capital social (en millions de dollars)
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C ¹	7 000 000	175	7 000 000	175
Série D ²	7 000 000	175	7 000 000	175
Série E ³	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B ⁴	86 450 000	346	86 450 000	346
	110 450 000	946	110 450 000	946
Actions ordinaires	498 668 000	1 225	498 668 000	1 225

¹ Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,1 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2012 et en 2011, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque peut racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 30 juin 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

27 Capital social (suite)

Émis et entièrement libéré (suite)

2 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2012 et en 2011, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions.

Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque peut racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 31 décembre 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

3 Les actions ont une valeur nominale de 25 \$ chacune, ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 6,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2012 et en 2011, des dividendes d'un montant de 16 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions.

La banque ne peut pas racheter les actions avant le 30 juin 2014. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, à partir du 30 juin 2014, la banque pourra racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces et, par la suite, à tous les cinq ans, le 30 juin, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série (série F) à raison de une action pour une.

4 Les actions comportent un droit de vote et le dividende n'est pas cumulatif. En 2012 et en 2011, des dividendes d'un montant de 27 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Chaque action offre un rendement de 7,75 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Les actionnaires ont droit à un vote pour chaque action qu'ils détiennent.

Restriction à la déclaration d'un dividende

La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTSMC, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué [se reporter à la note 28 a)].

28 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Fiducie d'actifs HSBC Canada	200	200
Société hypothécaire HSBC (Canada)	30	30
	230	230

a Fiducie d'actifs HSBC Canada

La Fiducie d'actifs HSBC Canada (la « Fiducie ») est une fiducie à capital fixe qui a été établie par la Société de fiducie HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive de la banque, en sa qualité de fiduciaire. La Fiducie a pour objectif de détenir des titres admissibles qui produiront un produit net qui sera distribué aux détenteurs de titres émis par la Fiducie (« HSBC HaTSMC »). Les actifs de la Fiducie sont principalement constitués d'un droit de participation indivis dans des blocs de prêts hypothécaires de premier rang assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, lesquels prêts sont accordés par la banque, et de dépôts de la Fiducie détenus auprès de la banque.

À moins que la banque n'omette de déclarer un dividende sur ses actions privilégiées la Fiducie effectuera une distribution semestrielle en espèces non cumulative aux détenteurs de HSBC HaTSMC. La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTSMC, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 27).

28 Participation ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale (suite)

a Fiducie d'actifs HSBC Canada (suite)

	2012		2011	
	Parts	(en millions de dollars)	Parts	(en millions de dollars)
HaTS ^{MC} – Série 2015.....	200 000	200	200 000	200

Chaque part de série 2015 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 5,149 % jusqu'au 30 juin 2015 et un rendement correspondant au taux des acceptations bancaires à six mois, majoré de 1,5 % par la suite. Les parts ne peuvent être rachetées au gré des détenteurs. La Fiducie peut racheter les parts depuis le 30 juin 2010 et à chaque date de distribution par la suite, sous réserve du paiement d'une prime dans certaines circonstances et de l'approbation des organismes de réglementation.

b Société hypothécaire HSBC (Canada)

Le Groupe HSBC détient la totalité des actions privilégiées perpétuelles de catégorie B, d'une valeur de 30 millions de dollars, qui ont été émises par la Société hypothécaire HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive. Aucun dividende n'a été payé ni n'était à payer relativement à ces actions privilégiées perpétuelles pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011. Des dividendes peuvent être déclarés par les administrateurs de la Société hypothécaire HSBC (Canada).

29 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie

<i>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt</i>	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	54	77
Charges au titre des paiements fondés sur des actions.....	17	24
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	211	197
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies.....	12	14
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail..	(88)	–
	206	312
<i>Variation des actifs opérationnels</i>		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir.....	55	(39)
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés.....	(892)	(1 000)
Variation des prêts et avances à des clients.....	(1 426)	664
Variation des autres actifs.....	(1 048)	364
	(3 311)	(11)
<i>Variation des passifs opérationnels</i>		
Variation des charges à payer et des produits différés.....	(33)	(31)
Variation des dépôts effectués par des banques.....	844	362
Variation des comptes des clients.....	1 690	1 122
Variation des titres de créance émis.....	(1 348)	(1 489)
Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(571)	23
Variation des autres passifs.....	558	697
	1 140	684

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

29 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie (suite)

<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	56	77
Effets en cours de compensation auprès (en transit vers) d'autres banques, montant net.....	19	(6)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins.....	1 480	4 530
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins.....	198	276
	1 753	4 877
<i>Intérêts</i>		
Intérêts versés.....	(801)	(834)
Intérêts reçus.....	2 301	2 321

30 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Garanties et autres passifs éventuels		
Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme garantie additionnelle.....	3 083	2 641
Engagements		
Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme.....	627	586
Marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts formels inutilisés ¹	36 291	37 417
	36 918	38 003

¹ Selon l'échéance contractuelle initiale.

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties financières et non financières et des engagements d'accorder du crédit. Les montants nominaux du principal représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

Poursuites

Dans le cadre normal des activités, il est possible que la banque ait à faire face à un certain nombre de poursuites. De l'avis de la direction, les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'influence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur les résultats de ses activités.

30 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties (suite)

Garanties

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires de la banque. Les principales catégories de garanties fournies et le montant potentiel maximal des paiements futurs que la banque pourrait être tenue d'effectuer le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Garanties en faveur de tiers		
Type de garantie		
Contrats de garantie financière ¹	1 305	1 976
Cautions de bonne exécution ²	1 778	665
Total	3 083	2 641

1 Les contrats de garantie financière requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.

2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'exposition maximale de la banque relativement à un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

Concours de trésorerie de sûreté

Des concours de trésorerie de sûreté sont fournis aux programmes de fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs (les « programmes ») administrés par la banque et par des tiers comme source de financement de rechange au cas où ces programmes ne pourraient avoir accès aux marchés du papier commercial ou qu'ils n'y aient accès que de manière limitée lorsque les mesures prédéterminées de la performance des actifs financiers détenus aux termes de ces programmes ne sont pas atteintes. Règle générale, ces concours ont une durée d'au plus un an. Les modalités des concours de trésorerie de sûreté ne requièrent pas que la banque accorde une avance de fonds à ces programmes dans l'éventualité d'une faillite ou d'achat d'actifs non productifs ou en défaut. Aucun montant n'a été prélevé sur les concours de trésorerie de sûreté fournis à des programmes administrés par la banque ni sur ceux fournis à des programmes administrés par des tiers aux 31 décembre 2012 ou 2011. Les engagements inutilisés aux termes des concours de trésorerie de sûreté sont inclus dans les montants ci-dessus.

Rehaussements de crédit

La banque fournit des rehaussements partiels de crédit se rapportant à l'ensemble du programme de fonds multicédant qu'elle administre afin de protéger ceux qui investissent dans le papier commercial au cas où les recouvrements sur les actifs sous-jacents et les prélèvements sur le rehaussement de crédit propre à une opération et sur les concours de trésorerie de sûreté seraient insuffisants pour rembourser le papier commercial adossé à des actifs venant à échéance qui a été émis par un programme de fonds multicédant. Chaque groupe d'actifs financé par ce programme de fonds multicédant est structuré de manière à atteindre un profil de crédit de première qualité grâce au rehaussement de crédit propre à une transaction fournie par le vendeur de chaque groupe d'actifs au programme de fonds multicédant. Le rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme a une durée de 12 mois.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 Contrats de location

Contrats de location simple

Au 31 décembre 2012, la banque avait, aux termes de bon nombre de contrats de location simple non résiliables, une obligation envers les terrains et les bâtiments pour lesquels les paiements minimaux futurs au titre de la location s'étendent sur plusieurs années, assortis d'une possibilité de renouvellement après cette période. L'augmentation des loyers de base est conforme aux modalités énoncées dans le contrat de location.

	Terrains et bâtiments	
	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables venant à échéance		
À un an au plus	53	57
À plus de un an et à cinq ans au plus	153	183
À plus de cinq ans	72	89
	278	329

En 2012, 50 millions de dollars (78 millions de dollars en 2011) ont été imputés aux Charges générales et administratives conformément aux contrats de location et de sous-location, lesquels se rapportent tous aux paiements minimaux au titre de la location.

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport (tels que les avions), des immobilisations et des machines. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus à des tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les preneurs peuvent participer à tout produit de cession réalisé. Les loyers de la période de location correspondront à un montant fixe ou varieront en fonction des fluctuations des taux d'impôt et des taux d'intérêt, notamment. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2012			2011		
	Paiement minimum futur total (en millions de dollars)	Produits financiers non acquis (en millions de dollars)	Valeur actuelle (en millions de dollars)	Paiement minimum futur total (en millions de dollars)	Produits financiers non acquis (en millions de dollars)	Valeur actuelle (en millions de dollars)
Créances résultant de contrats de location :						
À un an au plus ...	674	(63)	611	607	(72)	535
À plus de un an et à cinq ans au plus	1 317	(98)	1 219	1 264	(100)	1 164
À plus de cinq ans	56	(2)	54	65	(3)	62
	2 047	(163)	1 884	1 936	(175)	1 761

Au 31 décembre 2012, des valeurs résiduelles non garanties de 11 millions de dollars (8 millions de dollars en 2011) ont été comptabilisées, et la provision cumulée au titre des paiements minimaux non recouvrables au titre de la location est incluse dans les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au cours de l'exercice, aucun loyer éventuel n'a été reçu (aucun en 2011) et comptabilisé au compte de résultat.

32 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que le personnel de gestion clé.

a Transactions avec le personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé correspond aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération du personnel de gestion clé

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée au personnel de gestion clé de la banque en contrepartie de services qui lui sont rendus.

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Avantages à court terme	7	8
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	1	–
Prestations de cessation d'emploi	1	–
Paiements fondés sur des actions	3	3
	13	12

Autres transactions, ententes et accords engageant du personnel de gestion clé

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme étant l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	2012		2011	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice (en millions de dollars)	Solde au 31 décembre (en millions de dollars)	Solde maximal atteint au cours de l'exercice (en millions de dollars)	Solde au 31 décembre (en millions de dollars)
Personnel de gestion clé ¹				
Prêts.....	11,2	9,0	8,7	8,0
Cartes de crédit	0,2	0,1	0,1	0,1

¹ Comprend le personnel de gestion clé et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

32 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions entre la banque et HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir de la banque HSBC Canada et de HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings, ou à verser à celles-ci. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont de tierces parties.

	2012		2011	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice (en millions de dollars)	Solde au 31 décembre (en millions de dollars)	Solde maximal atteint au cours de l'exercice (en millions de dollars)	Solde au 31 décembre (en millions de dollars)
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	1 045	47	–	–
Dérivés	1 020	813	900	875
Prêts et avances à des banques.....	965	299	2 848	1 456
Prêts et avances à des clients	130	–	2 006	–
Autres actifs	164	44	66	55
Passifs				
Dépôts effectués par des banques	920	405	581	406
Comptes des clients.....	1 502	1 502	2 087	157
Dérivés	1 054	742	1 060	847
Passifs détenus à des fins de transaction	650	62	690	577
Autres passifs	51	12	144	44
Créances subordonnées.....	88	85	89	86
Compte de résultat				
Produits d'intérêts			3	18
Charges d'intérêts			(2)	(2)
Produits de commissions.....			–	16
Charges de commissions.....			–	(5)
Autres produits opérationnels			44	57
Charges générales et administratives			(98)	(83)

33 Charges de restructuration

Certains coûts de restructuration ont été engagés relativement à la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail, qui s'est conclue le 1^{er} janvier 2012 tel qu'en fait mention la note 13. En 2012, la Société financière HSBC Limitée a annoncé une réduction progressive des activités liées au secteur du crédit à la consommation au Canada et, à l'exception des engagements existants, a cessé d'octroyer des prêts. Des coûts de restructuration ont donc été engagés à l'égard des indemnités de départ du personnel, de la compression des régimes de retraite et des modifications des régimes d'avantages du personnel, des contrats non rentables, des contrats de location déficitaires et de la dépréciation des actifs.

Ce qui suit est une analyse des charges de restructuration par type de charge :

Crédit à la consommation

	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Indemnités de départ du personnel et charges au titre de la rémunération et des avantages, montant net.....	17	–
Charges générales et administratives, y compris les provisions pour contrats de location déficitaires	14	–
Dépréciation des immobilisations corporelles	3	–
	<u>34</u>	<u>–</u>

Division des services de courtage de plein exercice de détail

Indemnités de départ du personnel et charges au titre de la rémunération et des avantages.....	2	6
Charges générales et administratives, y compris les provisions pour contrats de location déficitaires	–	4
Dépréciation des immobilisations corporelles	–	4
	<u>2</u>	<u>14</u>
Total	<u>36</u>	<u>14</u>

34 Événements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture de la période qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers du 31 décembre 2012.

Ces comptes ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2013 et leur publication a été approuvée.

Réseau international du Groupe HSBC*

Les services du Groupe HSBC sont offerts par l'entremise d'environ 6 600 bureaux, répartis dans 81 pays et territoires :

Europe	Bureaux	Asie et Pacifique	Bureaux	Amériques	Bureaux	Moyen-Orient et Afrique	Bureaux
Allemagne	14	Australie	38	Argentine	164	Afrique du Sud	5
Arménie	9	Bangladesh	13	Bahamas	4	Algérie	3
Autriche	1	Brunei Darussalam	11	Bermudes	10	Angola	1
Belgique	2	Chine	221	Brésil	1 356	Arabie saoudite	82
Espagne	3	Corée, république de	14	Canada	163	Bahreïn	5
France	409	Hong Kong RAS	250	Chili	3	Égypte	80
Grèce	17	Îles Cook	1	Colombie	23	Émirats arabes unis	16
Île de Man	2	Inde	102	États-Unis d'Amérique	265	Iraq	10
Îles Anglo-Normandes	31	Indonésie	144	Guatemala	1	Israël	1
Irlande	4	Japon	5	Îles Caïmans	7	Jordanie	4
Italie	3	Macao RAS	7	Îles Vierges britanniques	2	Kenya	1
Kazakhstan	6	Malaisie	75	Mexique	1 062	Koweït	1
Luxembourg	7	Maldives	1	Nicaragua	1	Liban	5
Malte	38	Nouvelle-Zélande	10	Panama	64	Libye	1
Monaco	3	Pakistan	13	Paraguay	7	Maurice	12
Pays-Bas	1	Philippines	18	Pérou	21	Nigeria	1
Pologne	6	Singapour	20	Uruguay	13	Oman	89
République tchèque	2	Sri Lanka	17	Venezuela	1	Palestine	
Royaume-Uni	1 201	Taïwan	54			(territoires autonomes)	1
Russie	3	Thaïlande	1			Qatar	3
Suède	2	Vietnam	19				
Suisse	16						
Turquie	328						

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Filiales de la Banque HSBC Canada*

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1-800-830-8888
www.hsbc.ca/fonds

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1-888-390-3333
www.hsbc.ca

Société de capital HSBC (Canada) Inc.

604-631-8089
www.hsbc.ca/capital

Société de fiducie HSBC (Canada)

1-888-887-3388
www.hsbc.ca/trust

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1-800-760-1180
www.hsbc.ca/securities

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

* Au 4 mars 2013.

Comité de direction*

Paulo Maia

Président et chef de la direction
Vancouver

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation
Vancouver

Jason Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général,
responsable en chef des marchés
internationaux et trésorier
Toronto

Betty Miao

Vice-présidente à la direction,
responsable en chef des services
bancaires de détail et gestion
de patrimoine
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction,
services aux entreprises,
et présidente régionale,
Centre et Est du Canada
Toronto

Jacques Fleurant

Chef des finances
Vancouver

Ralph Hilton

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Michael Webb

Premier vice-président,
ressources humaines
Vancouver

Conseil d'administration*

Samuel Minzberg

Président
Banque HSBC Canada
Associé principal
Davies Ward Phillips &
Vineberg

Caleb Chan

Président
Burrard International Holdings Inc.

John Flint

Directeur général du Groupe
et cadre de direction des
services bancaires de détail
et gestion de patrimoine
HSBC Holdings plc

Michael Grandin

Administrateur

Beth Horowitz

Administratrice

Nancy Hughes Anthony

Administratrice

Paulo Maia

Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Nancy McKinstry

Administratrice

Timothy Price

Président
Brookfield Funds

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation
Banque HSBC Canada

© Banque HSBC Canada 2013

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Formulaire n° 8040146 (03-13). Publié par le service des relations d'entreprise, Banque HSBC Canada, Vancouver.

Page couverture conçue par Black Sun Plc, Londres; pages de textes conçues par le service des communications du Groupe (Asie), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Imprimé par Hemlock Printers, Burnaby, Colombie-Britannique, Canada, sur du papier Rolland Opaque 50, au moyen d'encre à base d'huile végétale. Provenant des États-Unis, le papier contient 50 % de fibres vierges blanchies sans chlore élémentaire et 50 % de fibres postconsommation.

* Au 4 mars 2013.

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E8
Téléphone : 604-685-1000
www.hsbc.ca